

Prolégomènes à une recherche sur la vie privée dans une perspective historique et sociologique

Richard E. LANGELIER

Octobre 2003

Vie privée et interconnexions : vers un changement de paradigme?
Conférence organisée par le Programme international de coopération scientifique
(CRDP / CECOJI)
Ivry sur Seine, 5 juin 2003

Table des matières

I-	OUVERTURE	1
II.	LES SOCIÉTÉS DITES PRIMITIVES	4
III.	LES SOCIÉTÉS DE L'ANTIQUITÉ OU LES SOCIÉTÉS ESCLAVAGISTES	4
IV.	LES SOCIÉTÉS FÉODALES	7
IV. 1	DU HAUT MOYEN ÂGE À L'AN MIL	7
IV.2	DE L'EUROPE FÉODALE À LA RENAISSANCE (1000-1500)	9
V.	LES SOCIÉTÉS PRÉCAPITALISTES DU XVI^E SIÈCLE ET DU XVII^E SIÈCLE	13
VI.	LES SOCIÉTÉS CAPITALISTES AU XVIII^E ET AU XIX^E SIÈCLE	17
VI.1	LE XVIII ^E SIÈCLE	17
VI.2	LE XIX ^E SIÈCLE.....	18
VI.2.1	<i>La sphère spatiale</i>	19
VI.2.2	<i>La vie au travail</i>	19
VI.2.3	<i>La vie hors du travail</i>	25
VI.2.4	<i>Les déplacements de la main d'œuvre</i>	32
VI.2.5	<i>La sphère personnelle</i>	35
VI.2.6	<i>La sphère informationnelle</i>	36
VII.	LE XX^E SIÈCLE	41
VII.1	INTRODUCTION	41
VII.2	LA SPHÈRE SPATIALE	41
VII.2.1	<i>La vie au travail</i>	41
VII.2.2	<i>La vie hors du travail</i>	49
VII.3	LA SPHÈRE PERSONNELLE.....	53
VII.4	LA SPHÈRE INFORMATIONNELLE	53
VII.5	LES SOCIÉTÉS DU « CAPITALISME ÉTATIQUE ET BUREAUCRATIQUE »	54
VII.6	L'INTRODUCTION DES NTIC ET SES CONSÉQUENCES	54
VII.6.1	<i>Un changement qualitatif ou d'échelle ?</i>	54
VIII.	POUR CONCLURE PROVISOIREMENT	61

I- Ouverture

Toutes les sociétés du monde et de l'histoire, dès qu'elles ont la moindre complexité, renferment un champ du privé. Mais ce dernier est d'une part délimité et structuré différemment de l'une à l'autre par les variables du pouvoir, de la religion, de l'espace habité et de la famille, et il est défini d'autre part au premier chef par le discours de la culture.¹

Le texte qui suit n'a qu'une seule prétention : dégager quelques pistes de réflexion, soumettre quelques hypothèses et soulever un certain nombre de questions sur les enjeux que pose le déploiement du paradigme de la défense de la vie privée, auquel nous assistons présentement, et qui s'exprime de façon spécifique et amplifiée dans le sillage du développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC).

En effet, cédant à une approche de pessimisme technologique – qui n'est d'ailleurs que l'exact pendant de l'euphorie technologique qui marque la pensée d'autres chercheurs – qui s'inspire de la métaphore orwellienne, un grand nombre d'auteurs postulent que le développement des NTIC fait peser une nouvelle et importante menace à l'égard des attentes légitimes de protection de la vie privée. Ces menaces seraient telles, selon les thuriféraires de cette approche, qu'il faudrait que le droit impose des restrictions sévères à la transparence de nos sociétés.

Le droit canadien ne retient pas, heureusement, une telle approche, bien qu'une frilosité nouvelle semble s'être emparée d'un certain nombre de juristes qui réclament, à cor et à cri, des restrictions de plus en plus nombreuses et sévères au droit du public à l'information.

Il nous est donc apparu intéressant de soulever un certain nombre d'interrogations par rapport à ces débats. Une façon assez inhabituelle, dans le monde du droit, de poser les termes de ce débat a cependant été choisie. Plutôt que de simplement tenter de comparer les normes juridiques des diverses sociétés démocratiques comme expressions des valeurs qui dominent dans ces sociétés - les valeurs fondamentales d'une société ne dorment-elles pas au creux des normes juridiques ?-, nous avons voulu essayer de comprendre, d'un point de vue historique et sociologique, comment s'étaient posés les termes de la contradiction entre l'ouverture et la fermeture d'une société, entre son opacité et sa transparence, et comment la question de la protection de la vie privée devenait un révélateur du progressisme de ces sociétés, de leur capacité de s'inscrire dans les grands courants dynamiques de leur époque.

Nous avons toutefois voulu emprunter au droit canadien les catégorisations qu'il utilise pour situer ou circonscrire le champ de la vie privée. Ainsi, dans l'arrêt *R. c. Dymnt*, le juge La Forest, en son nom et au nom du juge en chef Dickson, précise que la vie privée

¹ Philippe ARIÈS et Georges DUBY (dir), *Histoire de la vie privée*, t. 1, « De l'Empire romain à l'an mil », Paris, Seuil, 1985, p. 615.

peut être saisie sous trois angles ou sous trois aspects différenciés, mais reliés entre eux. Il s'agit de la sphère spatiale (la protection associée à certains lieux, le domicile, le bureau, la voiture, par exemple), la sphère personnelle (les renseignements sur les caractéristiques personnelles de l'individu, son sexe, son groupe sanguin, etc) et la sphère informationnelle (les renseignements qu'un individu peut décider ou non de révéler sur lui-même, son mode de vie, ses conceptions personnelles, ses opinions, etc.)². Certes, historiquement, ces diverses composantes n'ont pas eu la même importance et il est difficile d'établir une grille d'analyse qui serait pertinente pour toutes les sociétés que nous allons étudier. Toutefois, dans la mesure du possible, nous tentons d'examiner ces divers éléments tels qu'ils se sont exprimés diachroniquement et synchroniquement.

Quiconque examine la question de la protection de la vie privée dans les diverses sociétés humaines ne peut qu'être frappé par le fait que les classes sociales structurent de manière fondamentale cette question, que les frontières de classes marquent de leur empreinte indélébile l'appréhension et la réalité de ce phénomène, et ce, dans tous les modes de production que nous avons connus historiquement.

La prise en compte des contradictions des classes et groupes sociaux, dans une approche gramscienne et wébérienne, a donc été retenue afin de rendre compte de ces phénomènes.

Toutefois, nous avons conscience que des déterminants culturels fondamentaux structurent de façon évidente les rapports du privé et du public dans les sociétés humaines. En faisant reposer notre analyse sur la question des classes et des groupes sociaux, nous avons conscience des limites de notre analyse. Il suffit de comparer les notions de privé et de public dans notre culture par rapport à celles privilégiées dans le monde arabe pour s'en rendre compte. Des auteurs qui ont comparé les formes architecturales des villes arabes et européennes ont bien mises en lumière ces différences culturelles :

La ville arabe nous offre le prototype de ce qu'Aristote nomme le goût ancien. Elle est d'abord coalescence de maisons individuelles ouvertes sur un espace intérieur privé, mais le plus possible fermé à l'espace public. Symptomatiquement la femme, confinée au cœur du privé le plus intime, se voile pour accéder à l'espace public. Ce mode de développement du bâti fait naître un dédale de ruelles le plus souvent terminées en impasses. La grille du système de circulation n'est pas un réseau mais une arborescence. À l'opposé, la ville européenne reste, même dans le processus de densification, du côté de la modernité qui associe espace privé et espace public : pour un bourgeois il importe d'avoir pignon sur rue. Cela ira même plus loin avec la Réforme. Pour les puritains, il n'y a rien à cacher de l'espace privé pour l'espace public. Les soupçons de rideau de dentelle dont les Hollandais parent leurs fenêtres sans volets sont une réponse aux moucharabiehs des venelles andalouses. Ouverture de places, création de jardins publics, alignement et homogénéisation de façades sont autant d'interventions urbanistiques et architecturales qui façonnent le paysage de la ville européenne.

² R. c. Dymont, [1988] 2 R.C.S. 417, 428-430.

Dans des rapports conflictuels de pouvoir, ces opérations parviennent cependant à construire une vraie conscience de l'intérêt collectif public –et non strictement individuel ou communautaire- qui émerge comme un point fort de l'identité européenne.³

Nous croyons toutefois que les scissions qui marquent l'évolution historique des sociétés –et dont les formes architecturales sont un reflet- ne sont pas étrangères aux luttes que se mènent les groupes et les classes sociales dans ces sociétés, même si on ne peut corrélér de façon mécanique ces phénomènes. Comme Pierre Bourdieu le remarque, la culture ou le « capital culturel » constitue une composante organique et fondamentale des classes et des groupes sociaux⁴.

Ce sont donc nos propres limites qui nous ont conduit à privilégier l'analyse des sociétés occidentales, plus particulièrement québécoise, française, anglaise et américaine.

En terminant, nous voudrions formuler deux dernières mises en garde. D'abord, la compréhension ou la définition même de la vie privée n'échappe pas non plus aux déterminations de classes. Comme Alain Cottureau le constate, les personnes qui se sont penchées sur la vie privée des classes populaires l'ont souvent fait en projetant leurs propres préjugés ou leur propre vision de classe, réalisant une sorte de « voyeurisme bourgeois »⁵. Il suffit de relire, comme le fait Robert Castel, les propos des hygiénistes et des moralisateurs qui ont tenté de comprendre la situation de la classe ouvrière au XIX^e siècle, pour se rendre compte du phénomène⁶. Michel Foucault, dans ses études sur la clinique, la maladie mentale ou la prison, nous permet de faire les mêmes constats⁷. Même la littérature n'échappe pas à cette réalité. La relecture de *L'assommoir* de Zola, dans cette perspective, témoigne que, malgré ses qualités littéraires éblouissantes et ses descriptions pittoresques du milieu ouvrier parisien, Zola ne peut rompre avec son point de vue et sa position de classe, dont l'approche moralisatrice constitue une composante et une manifestation⁸. Cette réalité épistémologique exprime les limites et les gageures constantes de toute personne active en science sociale.

³ Jean BARROT, Bernard ELISSALDE ET Georges ROQUES, *Europe, Europes, espaces en recomposition*, 3^e éd., Paris, Vuibert, 2002, p. 101-103. Voir aussi, sur le même thème, Philippe ARIÈS et Georges DUBY (dir.), *Histoire de la vie privée*, t. 2, « De l'Europe féodale à la Renaissance », coll. Points/Histoire, Paris, Éditions du Seuil, 1999, p. 438-440.

⁴ Pierre BOURDIEU, *La distinction*, coll. Le sens commun, Paris, Les Éditions de Minuit, 1996, 670 p.

⁵ Alain COTTEREAU, « Vie quotidienne et résistance ouvrière à Paris en 1870 », dans Denis POULOT, *Le sublime ou le travailleur comme il est en 1870, et ce qu'il peut être*, coll. Actes et mémoires du peuple, Paris, François Maspero, 1980, p. 7-102, 86-87.

⁶ Robert CASTEL, *La métamorphose de la question sociale*, coll. Folio-essais, Paris, Gallimard, 1999, 813 p.

⁷ Michel FOUCAULT, *Naissance de la clinique*, coll. Galien, Paris, Presses Universitaires de France, 1972, 214 p.; *Histoire de la folie à l'âge classique*, coll. Tel, Paris, Gallimard, 1992, 583 p. ; *Surveiller et punir*, coll. Bibliothèque des histoires, Paris, Gallimard, 1991, 318 p.

⁸ Émile ZOLA, « L'assommoir », dans *Œuvres complètes II*, coll. Bibliothèque de la Pléiade, Paris, Gallimard,

Sur le plan méthodologique toutefois, notre exposé pourra sembler fort décousu, passant souvent d'une société et d'une question à une autre. Nous sommes fort conscient de ces faiblesses et de ces limites qui tiennent au caractère encore sommaire de notre recherche à cette étape-ci, et dont notre texte porte les marques évidentes. D'où le titre que nous lui avons donné. À ces difficultés s'ajoutent encore les disparités historiques entre les sociétés américaine et européenne. Toutefois, eu égard aux ambitions et objectifs modestes qui sont les nôtres, il nous a tout de même semblé utile de soumettre ces quelques réflexions aux lecteurs qui, nous l'espérons, ne nous en tiendront pas rigueur.

II. Les sociétés dites primitives

Bien que nos connaissances de ces sociétés demeurent embryonnaires et parcellaires, il nous semble évident que les formes de communautarisme, qu'imposaient les conditions matérielles prévalant dans ces sociétés, exigeaient des restrictions sévères aux attentes légitimes de protection de la vie privée des individus, si tant est que nous puissions, à l'égard de ces sociétés, poser en ces termes le débat⁹.

Certes, les configurations particulières que prennent les pouvoirs et l'organisation sociale dictent une dichotomie fondamentale entre la famille et la tribu, et les modes de normalisation font généralement appel au public et se réalisent dans le forum public¹⁰. À l'égard de la famille, il faut rappeler qu'il ne s'agit généralement pas d'une famille nucléaire, comme nous la retrouvons dans nos sociétés modernes, et que les aménagements entre les individus laissent peu de place à la vie privée comme nous l'entendons aujourd'hui¹¹.

Au Canada, les sociétés iroquoises, qui ont marqué de leur empreinte l'histoire des populations autochtones avant l'arrivée des européens dans la vallée du Saint-Laurent, vivaient dans les *Long Houses* où plusieurs familles partageaient le même espace.

III. Les sociétés de l'Antiquité ou les sociétés esclavagistes

Nous ne pouvons que tracer à grands traits ce qui nous semble ressortir d'un examen sommaire de ces sociétés. Le portrait ainsi dessiné semble toutefois mettre en lumière le

⁹ Max WEBER, *Histoire économique*, Bibliothèque des sciences humaines, Paris, Gallimard, 1991, p. 29-78 ; Jean JAMIN, *Les lois du silence*, coll. Dossiers africains, Paris, François Maspero, 1977, p. 59-63.

¹⁰ John BEATTIE, *Introduction à l'anthropologie sociale*, coll. Bibliothèque scientifique, Paris, Payot, 1972, p. 207 ; Jean POUILLON, *Fétiches sans fétichisme*, coll. Bibliothèque d'anthropologie, Paris, François Maspero, 1975, p. 188 ; Édouard SAPIR, *Anthropologie*, t. 1, « Culture et personnalité », coll. Le sens commun, Paris, Les Éditions de Minuit, 1967, p. 173-182 ; Max WEBER, *Sociologie du droit*, coll. Recherches politiques, Paris, Presses Universitaires de France, 1986, p. 33 ; Richard E. LANGELIER, *La liberté d'expression et l'administration de la justice le choc de deux paradigmes*, thèse de doctorat en droit, Montréal, Université de Montréal, 2002, 1460 p., t. 1, p. 198-200.

¹¹ Margaret MEAD, *L'anthropologie comme science humaine*, coll. Bibliothèque scientifique, Paris, Payot, 1971, p. 217-218.

fait que les élites dominantes des sociétés grecque et romaine avaient fait de la transparence et de l'ouverture l'un des traits marquants de leur société.

Ainsi, en Grèce et à Rome les procès sont pour l'essentiel publics, et nulle garantie spécifique ne touche la protection de la vie privée des personnes qui estent en justice ou sont des protagonistes des processus judiciaires qui s'y déroulent¹².

La culture prend d'abord une forme ouverte et impose le développement d'un art oratoire de conviction et de formes artistiques qui sont articulées autour de la publicité et de la transparence. C'est ainsi que naîtront la rhétorique¹³ et le théâtre antique¹⁴, comme moyens de légitimation de l'idéologie dominante reposant sur l'appel au public. Même le conte et le roman antiques sont construits autour de la nécessité d'une lecture publique. C'est pourquoi y sont aménagés des espaces ou des contenus qui permettent à l'auditeur de se reposer, de reprendre son souffle, et qui donnent au texte ses scansion si particulières¹⁵.

Le banquet, comme manifestation où se conjuguent le privé et le public, constitue aussi une institution importante de cette époque¹⁶. De même, des activités aussi privées aujourd'hui que le bain se font dans des cadres collectifs et ouverts ; si bien que les auteurs de l'histoire de la vie privée peuvent affirmer que « [l]a meilleure partie de la vie privée se passait dans des établissements publics »¹⁷.

Les rapports à la sexualité sont même en grande partie normés par l'espace public, par l'opinion publique, dans la pensée des auteurs grecs et romains de cette période¹⁸.

¹² ARISTOPHANE, *Les guêpes, La paix*, Paris, Les belles lettres, 1958, p. 8-84 ; Gustave GLOTZ, *La cité grecque*, coll. L'évolution de l'humanité, Paris, Albin Michel, 1968, p. 241-270 ; Lily ROSS-TAYLOR, *La politique et les partis à Rome au temps de César*, coll. Textes à l'appui, Paris, François Maspero, 1977, p. 187-215 ; P. ARIÈS et G. DUBY (dir), *Histoire de la vie privée*, t. 1, « De l'Empire romain à l'an mil », *op. cit.*, note 1, p. 36 ; R. E. LANGELIER, *La liberté d'expression et l'administration de la justice le choc de deux paradigmes*, t.1, *op. cit.*, note 10, p. 201-204.

¹³ Sur l'importance de la rhétorique comme art servant l'espace public, consultez Roland BARTHES, « L'ancienne rhétorique », dans *Communication*, no. 4, 1970, p. 172-229. Pour une appréciation plus moderne de la rhétorique et de son importance dans les sociétés ouvertes et contemporaines, consultez Philippe BRETON, *La parole manipulée*, Montréal, Boréal, 1997, p. 172-175.

¹⁴ Jean GAGÉ, *Les classes sociales dans l'Empire romain*, coll. Bibliothèque historique, Paris, Payot, 1964, p. 239.

¹⁵ Robert FLACELIÈRE, « Introduction aux poèmes homériques », dans *L'Iliade et l'Odyssee* d'Homère, coll. La Pléiade, Paris, Gallimard, 1997, p. 33-34.

¹⁶ P. ARIÈS et G. DUBY (dir), *Histoire de la vie privée*, t. 1, « De l'Empire romain à l'an mil », *op. cit.*, note 1, p. 181-184.

¹⁷ P. ARIÈS et G. DUBY (dir), *Histoire de la vie privée*, t. 1, « De l'Empire romain à l'an mil », *op. cit.*, note, p. 193.

¹⁸ Michel FOUCAULT, *Histoire de la sexualité*, t. 2, « L'usage des plaisirs », coll. Bibliothèque des histoires, Paris, Gallimard, 1984, p. 186.

L'aménagement interne des riches demeures patriciennes romaines est d'ailleurs conçu de façon telle que les espaces publics ou semi-publics occupent une place primordiale¹⁹. Même dans les pièces les plus « privées », le riche romain vit constamment sous le regard des esclaves et serviteurs²⁰.

Bien que l'on puisse affirmer que, dans ces sociétés, la vie publique était privée²¹, dans le sens d'un aménagement particulier des rapports des membres de la classe dominante au sein de la société et avec l'État, cette métaphore pourrait induire en erreur si on la prend au pied de la lettre. Toutefois, comme les mêmes auteurs le soulignent avec justesse, pour les membres des classes dominantes, l'oisiveté constitue « la pièce principale de leur « vie privée »²² et traduit le fait que « l'économie appartenait à la vie privée » au sens d'une appropriation privée et sans partage des leviers et ressources économiques, par les membres de l'oligarchie esclavagiste qui accroît sa richesse par la spéculation et la rapine.

Les modes de normalisation de la société accordent donc un grand rôle à l'opinion publique, et ce, même par rapport à sa capacité d'influencer sinon de structurer les comportements dans la vie privée²³.

La situation des classes dominées, en ce qui concerne la vie privée, et particulièrement celle des esclaves, qui sont responsables d'une grande partie de la production de la richesse de ces sociétés, surtout dans leurs périodes dites « classiques », est paradoxale et tranche toutefois radicalement avec celle des classes dirigeantes. En effet, l'aménagement des espaces qui leur sont dévolus, surtout dans les vastes latifundia romains, ne laisse généralement aucune place à l'intimité, l'approche « casernière » qui prédomine ne permettant pas la protection de la moindre parcelle de vie privée²⁴.

Par ailleurs, les esclaves sont aussi confinés dans la sphère de la vie privée du maître, puisque la participation à toute activité publique leur est interdite. Ce *pater familias* omnipotent impose aussi sa loi aux membres de sa famille²⁵, quoique les femmes des classes dominantes aient atteint un statut d'égalité qui disparaîtra par la suite durant près d'un millénaire, avec l'émergence des sociétés féodales²⁶. Même des actes qui relèveront

¹⁹ P. ARIÈS et G. DUBY (dir), *Histoire de la vie privée*, t. 1, « De l'Empire romain à l'an mil », *op. cit.*, note 1, p. 99-100, 307, 339-369.

²⁰ *Id.*, p. 82.

²¹ *Id.*, p. 103.

²² *Id.*, p. 123.

²³ *Id.*, p. 168-173.

²⁴ Max WEBER, *Les causes sociales du déclin de la civilisation antique et Économie et société dans l'Antiquité*, coll. Poche, La Découverte, 2001, p. 69-72 ; P. ARIÈS et G. DUBY (dir), *Histoire de la vie privée*, t. 1, « De l'Empire romain à l'an mil », *op. cit.*, note 1, p. 61-79.

²⁵ P. ARIÈS et G. DUBY (dir), *Histoire de la vie privée*, t. 1, « De l'Empire romain à l'an mil », Paris, Seuil, 1985, p. 40-42.

²⁶ *Id.*, p. 46-59.

plus tard du grand secret des familles, comme la lecture des testaments, se font en public²⁷.

Dans les familles pauvres, l'abandon d'enfants est par ailleurs une réalité fort présente, compte tenu de la misère qui y règne²⁸, alors que dans les familles riches, on les confie à la domesticité.

Ainsi, comme des auteurs le remarquent, les frontières qui séparent et fondent la société romaine dans l'esprit des membres des classes dominantes se dessinent d'abord entre le centre et la périphérie de l'Empire, et non entre le public et le privé, d'où des tentatives répétées de liquider les particularismes locaux et de contrôler les voies de communication²⁹.

L'arrivée puis la domination du christianisme constitueront, à plusieurs égards, un recul civilisationnel important. Les formes collectives de solidarité sociale sont alors remplacées par des formes sectaires qui ont comme conséquence de réduire le champ social, de le privatiser, dans le sens moderne du terme³⁰. La nouvelle morale qui s'impose engendrera des reculs importants sur les rapports d'égalité entre les hommes et les femmes, en plus de créer une nouvelle élite religieuse qui réussira à privatiser une partie importante de la société, et ce, strictement en fonction de ses privilèges de caste. L'Église était née et elle allait, compte tenu du mode de recrutement de ses cadres, dominer les sociétés occidentales, imposer sa morale où le péché, la pauvreté et la mort auront une place de choix³¹. De nouveaux rapports entre le public et le privé vont donc s'établir graduellement, puisque l'Église « s'introduit entre l'individu, la famille et la cité »³².

IV. Les sociétés féodales

IV. 1 Du haut Moyen Âge à l'An Mil

Avec l'avènement du féodalisme, un certain nombre de caractéristiques de la société vont changer, ce qui entraînera des modifications substantielles des rapports du public et du privé.

Nous allons d'abord tenter de présenter la situation dans la première période, celle de l'élaboration et de la mise en place du féodalisme. Nous pouvons résumer sous forme d'assertions les principales caractéristiques de la vie privée à cette époque.

²⁷ *Id.*, p. 43.

²⁸ *Id.*, p. 23.

²⁹ J. BARROT, B. ELISSALDE et G. ROQUES, *Europe, Europes, espaces en recomposition*, *op. cit.*, note 3, p. 39.

³⁰ P. ARIÈS et G. DUBY (dir), *Histoire de la vie privée*, t. 1, « De l'Empire romain à l'an mil », *op. cit.*, note 1, p. 252.

³¹ *Id.*, p. 266.

³² *Id.*, p. 272.

Au nombre de ces caractéristiques mentionnons :

- ♣ La ruralisation de la société à laquelle correspondra, sur le plan religieux, le monachisme. Or cette vision irrationnelle des rapports de l'homme et de la vie « met en question le rôle des espaces publics de la ville comme lieux principaux de la socialisation des jeunes garçons »³³.
- ♣ Il y a inversion globale des rapports entre le public et le privé : « Par rapport à l'Antiquité romaine, la vie privée devient en effet un facteur prédominant de la civilisation, pour ne pas dire le plus important »³⁴. Ainsi, la vie privée part à « la conquête de l'État et de la société » ; c'est ainsi que « la richesse elle-même devient affaire privée et l'individu cherche à tout privatiser, sa maison comme sa table »³⁵. Les lois germaniques seront un reflet assez fidèle de cet état de fait avec, entre autres, la personnalisation des lois³⁶. Les rapports juridiques qui s'établissent au sein de l'aristocratie, le système de dons et contre-dons, la disparition de l'impôt, vont, petit à petit, « asphyxi[er] l'État en le privant de ses finances »³⁷.
- ♣ Le système féodal constitue en fait « le fractionnement de l'autorité en multiples cellules autonomes. Dans chacune de celles-ci, un maître détient à titre privé le pouvoir de commander et de punir ; il exploite cette puissance comme une part de son patrimoine héréditaire »³⁸.
- ♣ L'aristocratie se scinde en deux parties distinctes (sa branche religieuse et sa branche laïque) et ce, le plus souvent pour assurer la conservation du patrimoine de la famille³⁹. La cérémonie religieuse devient instrument de prestige des grands, tout autant que mécanisme de normalisation pour le peuple, qui se voit gratifié des visions infernales de l'aristocratie ecclésiastique dans un but « pédagogique »⁴⁰.
- ♣ Le Moyen Âge constitue également le monde de la noirceur, des interdits sexuels⁴¹.
- ♣ L'égalité entre les hommes et les femmes recule et le divorce devient totalement interdit à partir du IX^e siècle. En fait, dans un temps où la violence privée devient la règle, les femmes ne peuvent guère s'imposer⁴².

³³ *Id.*, p. 280.

³⁴ *Id.*, p. 403.

³⁵ *Id.*, p. 405.

³⁶ *Id.*, p. 408.

³⁷ *Id.*, p. 410.

³⁸ *Id.*, p. 414.

³⁹ *Id.*, p. 281.

⁴⁰ *Id.*, p. 377.

⁴¹ *Id.*, p. 283, 297

⁴² *Id.*, p. 499.

- ♣ La violence devient une affaire privée et seule l'exposition de la victime demeure publique⁴³.
- ♣ La lecture et l'écriture reculent. Le livre devient un objet mystérieux et sacré, dans la mesure où il est l'apanage des clercs.
- ♣ Ce qui devient public, ce sont les cultes nouveaux, les espaces sacrés nouveaux, les basiliques, les processions et les cérémonies religieuses⁴⁴.
- ♣ La mort est reprise en main par l'Église et les enterrements deviennent une façon pour cette institution d'assurer sa mainmise, en resituant même les cimetières près des églises. L'au-delà devient une catégorie mentale où l'Église pêche en eau trouble : il faut imposer la perspective stratégique de l'enfer pour assurer sa domination terrestre⁴⁵.

En résumé et pour citer les auteurs, la vie privée

*[...] a littéralement tout envahi, l'État, le droit, la justice, l'armée, les finances, les fonctionnaires, la monnaie, les routes ; elle a généralisé des espaces fermés d'intimité ou de paix personnelle, les suites de guerriers, les communautés horizontales, comme celle des juifs et des conjurations, horizontales et verticales comme celles des monastères, et multiplié les jardins et les clôtures. Elle a fait de la maison et de la hutte des lieux où l'on cache ses trésors. Mais cette vie privée qui cloisonne tout et lie entre eux les individus est tiraillée entre la jouissance de l'avoir et le bonheur de l'être. Elle engendre le mensonge et la voracité, oscille entre l'accueil de l'étranger et son refus, admire le solitaire ou le massacre, et, en proie à l'appel des tripes et à la soif de l'or, défie de manière païenne ses instincts et ses désirs.*⁴⁶

IV.2 De l'Europe féodale à la Renaissance (1000-1500)

Si nous tentons, encore une fois, de résumer sous forme d'assertions les grandes caractéristiques de cette époque, du point de vue des principales composantes de la vie privée, nous relèverons les éléments suivants :

- ♣ Un lent passage de la grégarité à l'individualisation dans les classes dominantes des sociétés occidentales⁴⁷, et le développement d'une sphère de la vie privée qui s'exprime d'abord par des espaces qui échappent à la sphère publique, qui seront gradués allant du relativement public au plus privé, et qui sont en même temps

⁴³ *Id.*, p. 482.

⁴⁴ *Id.*, p. 506.

⁴⁵ *Id.*, p. 493-494.

⁴⁶ *Id.*, p. 435.

⁴⁷ P. ARIÈS et G. DUBY (dir.), *Histoire de la vie privée*, t. 2, « De l'Europe féodale à la Renaissance », *op. cit.*, note 3, p. 12.

l'expression d'un pouvoir de classe clairement exprimé. Cette période fut donc d'abord celle de la promiscuité⁴⁸.

La vie privée est celle de la famille, plutôt que celle de l'individu, comme elle le deviendra plus tard⁴⁹ :

*La société féodale était de structure si granuleuse, formée de grumeaux si compacts que tout individu tentant de se dégager de l'étroite et si abondante convivialité qui constituait alors la privacy, de s'isoler, d'ériger autour de lui sa propre clôture, de s'enfermer dans son jardin clos, était aussitôt soit l'objet de soupçon, soit d'admiration, tenu ou bien pour un contestataire ou bien un héros, en tout cas repoussé dans le domaine de l' « étrange ».*⁵⁰

- ♣ La privatisation de la société atteint à cette époque sa limite, dans le sens d'une privatisation absolue du pouvoir dans et sur la société. Le pouvoir est devenu essentiellement un bien de famille. Le lignage devient un élément structurant des classes dominantes et les alliances matrimoniales essentiellement des stratégies de pouvoir, une affaire d'État, à laquelle l'Église donnera une dimension sacramentelle ou morale, ou un simple vernis, selon ses intérêts du moment. Il s'agit cependant d'une famille patriarcale, et non d'une famille restreinte, comme nous la connaissons aujourd'hui⁵¹.
- ♣ La situation des femmes continue de se dégrader dans la mesure où leurs seuls espaces disponibles sont ceux du dedans, de la vie privée.
- ♣ Le droit se privatise aussi complètement. C'est la naissance du tribunal du Prince dans les villes, où siègent les parents et feudataires du roi, et des tribunaux domestiques, dans les campagnes (en Grande-Bretagne le Tribunal du manoir⁵²), où les humbles sont jugés par celui qui, de facto, les « possède »⁵³. Sauf exception, cette justice est alors exercée en privé et non plus en public⁵⁴. C'est également à cette époque qu'émergent les droits associés à la demeure et qui permettent de la défendre en utilisant la force si nécessaire. My home is my Castle, comme le veut la maxime qui émergera en Grande-Bretagne au moment de la guerre des Deux-Roses.

⁴⁸ *Id.*, p 505.

⁴⁹ *Id.*, p. 23.

⁵⁰ *Id.*, p. 506.

⁵¹ *Id.*, p. 165.

⁵² Danièle FRISON, *Introduction au droit anglais et aux institutions britanniques*, Paris, Ellipses, 2000, p. 52-55.

⁵³ Brigitte BASDEVANT-GAUDEMET et Jean GAUDEMET, *Introduction historique au droit XIII^e-XX^e siècle*, 2^e éd., Paris, LGDJ, p. 43-48 ; P. ARIÈS et G. DUBY (dir.), *Histoire de la vie privée*, t. 2, « De l'Europe féodale à la Renaissance », *op. cit.*, note 3, p. 40.

⁵⁴ P. ARIÈS et G. DUBY (dir.), *Histoire de la vie privée*, t. 2, « De l'Europe féodale à la Renaissance », *op. cit.*, note 3, p. 46-47.

- ♣ Si la demeure du roi comprend des pièces où la vie privée du monarque peut s'exprimer, il n'en n'est pas de même de celle des humbles, qui sont soumis à des obligations de gîte ou d'hospitalité pour le seigneur et sa suite. Ainsi donc, la privatisation de la société correspond à l'aminçissement sinon à la disparition des éléments de vie privée des pauvres et des humbles de la société. Comme Duby le remarque « quand la société se féodalisa, il y eut de moins en moins de vie privée parce que toute puissance était devenue de plus en plus privée »⁵⁵.
- ♣ Dans le monde clérical, le lieu public devient un lieu de contrôle social : « Le peuple toutefois rassemblé, encadré, réuni et de plus en plus strictement, en petits troupeaux bien surveillés, en paroisses. Quadrillage, contrôle, « encellulement », [...] et qui bridait davantage les personnes »⁵⁶. Mais l'intériorisation, comme forme nouvelle de contrôle social, ira croissant. La confession qui devient privée exprime cette réalité⁵⁷.
- ♣ Dans le monde monastique, si important à l'époque, l'organisation de la vie, des rites et même de la mort est conçue autour de la vie collective, et de très faibles espaces sont réservés à la vie privée⁵⁸. Les rapports de l'extérieur et de l'intérieur sont également poreux et la clôture ne constitue pas une palissade infranchissable, bien au contraire, compte tenu de la tradition d'hospitalité qui y règne.
- ♣ Dans le monde séculier, la demeure aristocratique permet la réalisation des fonctions publiques des classes dominantes – il faut exprimer ostensiblement son pouvoir auprès de ses pairs et de ses compagnons d'armes et faire preuve d'une grande prodigalité à leur endroit -, tout en réservant des espaces semi-privés ou semi-publics – où les intimes et la domesticité sont admis - et, finalement, de faibles espaces réellement privés. Manger est essentiellement un acte public, dans un tel schéma⁵⁹, alors que la chambre à coucher sert d'espace de relégation pour les femmes. La cérémonie du mariage exprime bien cette dualité, puisque seulement une partie est réalisée en public, la part essentielle étant la bénédiction du lit, et celle-ci se réalise dans un contexte semi-privé⁶⁰. L'endroit le plus privé de la résidence aristocratique est la garde-robe, où le noble dormira généralement.
- ♣ Les différences dans la richesse du mobilier expriment donc de façon claire les différences de classes entre les individus. Chez les humbles, la vie privée se réduit comme une peau de chagrin, car la pauvreté limite l'espace privée jusqu'à la promiscuité, et le mobilier est presque absent, à l'exception du lit.
- ♣ Ce sont les modifications des conditions matérielles, la création d'une richesse plus importante, le développement des échanges, le retour en force des villes, à compter du

⁵⁵ *Id.*, p. 43.

⁵⁶ *Id.*, p. 524-525.

⁵⁷ *Id.*, p. 527.

⁵⁸ *Id.*, p. 56-66.

⁵⁹ *Id.*, p. 83.

⁶⁰ *Id.*, p. 135.

XII^e siècle, qui permettront un développement accéléré des marges d'autonomie personnelle⁶¹.

- ♣ Dans les premières moutures de la bourgeoisie, qui naîtront dans les cités italiennes du XV^e siècle, s'affirme la famille conjugale, alors que les maisons reflètent assez fidèlement la richesse des familles, par le nombre de pièces qu'on y compte. Dans ce contexte, la chambre continue d'avoir de multiples fonctions, bien qu'elle se privatisera de plus en plus. Elle renferme le lit, mais aussi les coffres dans lesquels sont rangés les objets précieux, ou ayant de la valeur, et les vêtements. Elle ferme à clef, signe de cette privatisation plus poussée. La multiplication des chambres dans les demeures sera d'ailleurs le signe de cette individualisation de la vie privée qui s'accéléra à la Renaissance⁶².
- ♣ En comparaison, les maisons paysannes sont pauvrement garnies, l'essentiel de la richesse se concentrant dans les objets de travail, le cheptel et les fruits de la récolte. Le lit et quelques coffres constituent donc l'essentiel du mobilier. La règle veut d'ailleurs que le lit soit partagé par tous les membres de la famille, voire par toutes les personnes qui habitent la maison⁶³. Il s'agit, le plus souvent d'une « maison longue », c'est-à-dire d'une habitation partagée par les hommes et les bêtes⁶⁴, et dont l'érection en matériaux plus résistants prendra plusieurs siècles, puisqu'elle a longtemps été un simple abri n'offrant aucun confort.
- ♣ C'est également à cette époque que les enfants des milieux riches commencent à accéder à des formes rudimentaires de vie privée, ce qui les distingue aussi des enfants des classes populaires, dont les parents sont incapables de répondre à une telle demande⁶⁵.
- ♣ Au moment de la vieillesse, les différences entre les sexes (la femme âgée est dépouillée de plus en plus des attributs de vie privée et elle doit affronter davantage des situations de pauvreté et d'isolement associées au veuvage) doublent encore celle des classes⁶⁶.
- ♣ À cette époque, la correspondance privée devient une habitude et un refuge de la vie privée dans les classes aisées, qui seules peuvent accéder à l'écriture et à la lecture. Elle touche la famille, au sens large, mais aussi les relations d'affaires⁶⁷. Les journaux privés naissent dans le sillage de cette correspondance, et ils traduisent l'intériorisation, comme composante essentielle de l'individualisation qui commence à travailler ces sociétés. La représentation picturale du corps devient aussi un

⁶¹ *Id.*, p. 508.

⁶² *Id.*, p. 215-219.

⁶³ *Id.*, p. 498-500.

⁶⁴ *Id.*, p. 440-460.

⁶⁵ *Id.*, p. 222-225.

⁶⁶ *Id.*, p. 226-228.

⁶⁷ *Id.*, p. 250-254.

symptôme de l'individualisation qui s'accélère⁶⁸. Le costume continue aussi l'individualisation⁶⁹.

- ♣ En se rapprochant de la Renaissance, nous avons une remontée en puissance de la vie publique, les communes devant de plus en plus intervenir contre la puissance des familles, qui menacent la paix publique ou tentent d'exploiter les espaces communs à leur seul profit⁷⁰. La loi devient donc l'expression des intérêts communs contre les intérêts privés⁷¹.
- ♣ L'Église enregistre ces transformations et met au point des procédés de normalisation qui font appel à l'individualisation (confessions privées qui remplacent la confession publique, direction des consciences, prière intime, etc.). La popularité des ordres ascétiques au XV^e siècle traduit aussi les progrès de l'individualisation⁷².
- ♣ La littérature exprimera ces sensibilités nouvelles en mettant en scène les lieux du privé, mais aussi en mettant de plus en plus l'accent sur une symbolique imprégnée de l'individualisme naissant où débute l'exploration des univers intérieurs.

V. Les sociétés précapitalistes du XVI^e siècle et du XVII^e siècle

Les théoriciens de l'économie politique ont diverses façons de qualifier les sociétés occidentales, qui connaîtront des transformations importantes à partir du XVI^e siècle⁷³.

Ne pouvant aborder dans le présent cadre ces importantes questions, nous nous contenterons, encore une fois, de résumer sous forme d'assertions, ce qui nous semble les principales caractéristiques de la vie privée durant cette période. Il ne fait toutefois pas de doute que les barrières concentriques de la vie privée des individus, surtout dans les classes dominantes, se sont déplacées dans le sens de leur laisser une plus large marge de manœuvre. L'État, la communauté, la famille n'enserreront plus autant les individus dans leurs rets normatifs et contraignants.

⁶⁸ *Id.*, p. 548-549.

⁶⁹ *Id.*, p. 560-574.

⁷⁰ *Id.*, p. 292, 437-438.

⁷¹ Problématique des plus actuelles avec tous ces mouvements de déréglementation ou de dérégulation ou d'autorégulation qui expriment bien la volonté des classes riches de privatiser la société, nous y reviendrons plus loin.

⁷² P. ARIÈS et G. DUBY (dir.), *Histoire de la vie privée*, t. 2, « De l'Europe féodale à la Renaissance », *op. cit.*, note 3, p. 607.

⁷³ Sur ces questions, consultez Fernand BRAUDEL, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme XV^e-XVIII^e siècle*, t. 1, Paris, Le Livre de Poche, 1993, 735 p. ; M. WEBER, *Histoire économique*, *op. cit.*, note 9 ; Maurice DOBB, *Études sur le développement du capitalisme*, coll. Fondations, Paris, François Maspero, 1981, 417 p. ; Maurice DOBB et Paul-M. SWEEZY, *Du féodalisme au capitalisme, problèmes de transition*, t. 1 et t.2, coll. Petite collection Maspero, Paris, François Maspero, 1977, 238 et 191 p.

- ♣ Nous assistons à ce moment à un nouvel interventionnisme de l'État qui ne laisse plus aux féodaux et aux communautés le monopole de l'intervention sur et dans la société. Il s'agit, en quelque sorte, de la déprivatisation de la société, dans la mesure où l'émergence de l'État moderne permet de penser la vie privée comme espace distinct, séparé de la vie publique. C'est dans cette brèche que s'engouffreront les classes émergentes, en s'appuyant sur le droit qui permet une rupture avec les relations de sujétion et de clientélisme qui avaient caractérisé le Moyen Âge. L'émergence du groupe des juristes illustre tout à fait ce phénomène⁷⁴. Ce sera la naissance du conflit entre la loi et la coutume qui, en Angleterre, prendra la forme de la lutte entre la common law, sur laquelle s'appuie l'aristocratie pour le maintien de ses privilèges, et la loi écrite, instrument de la bourgeoisie en émergence. Mais le droit n'échappe pas aux contingences de son caractère de classes. Ainsi, le mode de sanction des crimes continue de varier suivant la classe à laquelle on appartient : l'exposition publique des condamnés, lorsqu'ils sont pauvres, et la lettre de cachet, qui vient sauver l'honneur des familles riches ou aristocratiques, illustrent fort bien ces différences de traitement⁷⁵.
- ♣ C'est la montée en importance de la lecture et de l'écriture, grâce à l'invention de l'imprimerie. Mais c'est aussi la lecture silencieuse qui s'impose alors, et qui traduit et provoque une individualisation plus poussée. La lecture publique ou à haute voix devient alors réservée soit aux classes pauvres, qui ne savent pas lire, soit aux soirées de l'élite culturelle où, entre amis choisis, on se fait la lecture⁷⁶. La pratique de la lecture à haute voix en famille constitue aussi une formule qui se développe alors. « Mais le savoir-lire ou écrire permet, aussi, de nouveaux modes de relation avec les autres, et les pouvoirs. Sa diffusion façonne des sociabilités inédites en même temps qu'elle sous-tend la construction de l'État moderne qui appuie sur l'écrit sa manière nouvelle de dire la justice et de régler la société. »⁷⁷
- ♣ De nouvelles formes de religiosité y correspondent, où les cérémonies publiques occupent une place moins importante. Il faut d'abord constater que le carcan religieux se relâche quelque peu, surtout dans les classes dominantes de la société. Par ailleurs, les prônes demeurent cependant des moments importants de propagande, mais l'Église devant se conformer aux nouvelles configurations sociales les « individualise », dans le sens que ces sermons s'adresseront maintenant aux différentes catégories de la population⁷⁸. Dans les pays de religion réformée, pays où

⁷⁴ Lucien KARPIK, *Les avocats*, coll. Bibliothèque des sciences humaines, Paris, Gallimard, 1995, p. 151-210; pour une illustration convaincante de ce phénomène dans le cas d'un magistrat, consultez, Philippe ARIÈS et Georges DUBY (dir.), *Histoire de la vie privée*, t. 3, « De la Renaissance aux Lumières », Paris, Éditions du Seuil, 1986, 634 p., p. 435-441.

⁷⁵ P. ARIÈS et G. DUBY (dir.), *Histoire de la vie privée*, t. 3, « De la Renaissance aux Lumières », *op. cit.*, note 74, p. 598-600, 609.

⁷⁶ *Id.*, p. 147-149.

⁷⁷ *Id.*, p. p. 119.

⁷⁸ *Id.*, p. 96.

l'on sait lire, comme Michelet l'a bien montré⁷⁹, la lecture individuelle et silencieuse de la Bible, acquiert une grande importance⁸⁰. Mais le savoir-lire, qui se démocratise, constitue pour les clers un défi de taille et une remise en cause de leur pouvoir sur la société.

- ♣ À ces transformations correspondent aussi de nouvelles formes littéraires (la littérature dite de civilité, le journal, la correspondance, les confessions, l'autobiographie, etc.), qui témoignent des évolutions en cours⁸¹. À l'espace profondément public de la littérature du Moyen Âge –chansons de geste, théâtre religieux, etc- correspond, presque de terme à terme, une littérature plus intimiste dans son propos et dans ses formes. Le goût de la solitude et l'importance accrue de l'amitié entre personnes de même sexe traduisent ces sensibilités nouvelles.
- ♣ Les éléments culturels comme le goût, les arts de la table et des vins, l'aménagement interne des maisons deviennent des éléments de distinction au sein des classes dominantes et traduisent un « individualisme de mœurs » axé sur l'individu plutôt que sur la famille, comme ce sera le cas au XIX^e siècle⁸². En fait, ces formes nouvelles de sociabilité reposent sur l'intériorisation des règles du comportement social et, en ce sens, traduisent et illustrent la privatisation des sociétés occidentales de cette période. C'est ainsi que, en ce qui concerne la cuisine, la qualité des morceaux de viande devient un élément de cette stratégie de distinction, alors que dans le peuple on en est réduit à l'utilisation plus importante des épices pour « faire passer les bas morceaux »⁸³. Mais alors que s'impose la monarchie absolue, l'étiquette sera d'abord celle de la cour et, par mimétisme, les classes émergentes s'y conformeront. L'étiquette est d'ailleurs une façon, pour les classes dominantes, d'exprimer leur appartenance à l'élite du temps et de se distinguer ainsi du commun. Le « bon goût » devient alors une sorte d'arme, dans le monde symbolique, forgée par l'aristocratie pour conserver sa prééminence. C'est sans doute pourquoi les penseurs du XVIII^e siècle, comme Rousseau, s'opposeront avec tant de force aux formes de la mondanité, vue comme l'expression des vieilles classes dominantes⁸⁴.
- ♣ De nouvelles formes d'association, qui agissent comme organismes intermédiaires de régulation ou de normalisation sociale, naissent à ce moment dans les classes émergentes. Sociétés de pensées, loges et clubs exprimeront cette réalité⁸⁵. L'émergence de nouveaux lieux de sociabilité, comme les cafés à la fin de l'époque ici étudiée, constitue aussi une caractéristique de cette période.

⁷⁹ Jules MICHELET, *Histoire de France*, t. 6, Lausanne, Éditions Rencontre, 1966, p. 158.

⁸⁰ P. ARIÈS et G. DUBY (dir.), *Histoire de la vie privée*, t. 3, « De la Renaissance aux Lumières », *op. cit.*, note 74, p. 121.

⁸¹ *Id.*, p. 331-369.

⁸² *Id.*, p. 14.

⁸³ *Id.*, p. 277.

⁸⁴ *Id.*, p. 206.

⁸⁵ *Id.*, p. 477-485.

- ♣ C'est aussi l'époque où le recensement des objets qui traduisent l'intimité des personnes présente un foisonnement évident, et ce, sous divers registres : lieux de l'intimité, objets reliques et traces physiques conservées (images et objets)⁸⁶. Alors que, dans les classes pauvres de la société, la cohabitation de la famille dans les modestes demeures où l'intimité est quasi impossible continue d'être la règle, dans les nouvelles classes en émergence, des pièces nouvelles seront ajoutées à la maison pour traduire ce nouvel aménagement du public et du privé. « L'étude » des avocats où son entassés des objets du public et du privé illustre cette nouvelle réalité. L'entassement de menus objets souvenirs dans les maisons bourgeoises traduit aussi cette dimension du privé qui prend alors de l'expansion. La peinture exprime ces sensibilités nouvelles, puisqu'on y retrouve de plus en plus des objets associés à l'intimité des personnes (peignes, livres, etc.) et des scènes de l'intimité – y inclus de l'intimité amoureuse et sexuelle. Dans la classe aristocratique, où plusieurs éléments associés à la vie privée doivent se tenir en public, la maison de campagne, la « folie » organisée hors les murs des villes, devient un nouvel espace de l'intimité et de la vie privée⁸⁷
- ♣ C'est encore l'époque où les relations au sein de la famille, dans les classes en émergence, permettent une individualisation plus poussée. L'enfant comme personne à part entière date de cette période. La séparation des fonctions entre la fécondation et l'élevage des enfants – avec la mise en nourrice – contribuera cependant à enfermer les femmes dans un rôle de simple reproductrice⁸⁸. Leur contribution à l'espace public demeurera donc détournée ou indirecte : « une contradiction du reste pèse sur le rôle qui leur est réservé : maîtresses chez elles, tenues au secret des familles, elles font pourtant l'opinion et le bruit public »⁸⁹. Pour les adolescents, l'éclosion des collèges, où l'État pourra d'ailleurs puiser pour trouver les cadres nouveaux dont il a besoin pour assurer son rôle dans la société, montre l'individualisation poussée qui leur est maintenant réservée et qui se réalise hors les cadres de la famille⁹⁰.
- ♣ En définitive, les rapports de classes continuent de structurer la vie privée de cette période :

Pour une vue cavalière, prise sur deux siècles, que constater ? Essentiellement un décalage ; à tous les niveaux d'être et d'aspirations, la société traditionnelle n'est ni homogène ni unanime. Au sommet, une minorité privilégiée qui peut repenser le partage entre les deux domaines essentiels, public et privé, de l'humaine condition, une fois apaisée l'angoisse du salut éternel ; avec ses contradictions et ses difficultés de vivre au quotidien. N'importe, car pour ces favorisés, dans la garantie de la loi et des institutions, l'accès et la disposition d'une vie privée est signe de liberté. Mais pour les gens du commun qui vivent petitement, surtout

⁸⁶ Id., p. 213.

⁸⁷ Id., p. 442.

⁸⁸ Id., p. 321.

⁸⁹ Id., p. 426.

⁹⁰ Id., p. 491-497.

*dans la masse profonde des campagnes, rien de tel ; les contraintes de la famille et du travail ne leur accordent pas une grande liberté d'innovation, à moins de prendre le risque de la rupture, c'est-à-dire le déracinement, avec toutes les précarités et déchéances afférentes ; [...]*⁹¹

VI. Les sociétés capitalistes au XVIII^e et au XIX^e siècle

Comme nous le mentionnions précédemment, nous ne saurions, dans le cadre de ce texte, nous engager dans le débat des historiens et politologues sur l'origine ou les débuts du capitalisme, certains auteurs faisant remonter ce mode de production aussi loin que le XVI^e siècle. Chose certaine, une rupture qualitative se produit au XVIII^e siècle. Un nouveau mode de production est né et il aura des influences certaines sur le développement de la vie privée. Voyons cela plus en détail.

VI.1 Le XVIII^e siècle

Du point de vue de la vie privée, ce siècle peut presque être rattaché à la période antérieure. Ce n'est qu'au moment où l'industrialisation accélérera le développement de l'économie et modifiera les relations au sein de la société que les rapports du privé et du public s'en trouveront profondément modifiés.

Comme Engels le remarque, la situation des travailleurs durant cette période est conditionnée par la petite production artisanale qui se situe au cœur du mode de production. Les composantes de la vie privée, mises en lumière précédemment, sont donc le reflet de cette façon de produire la richesse⁹². Mais la transformation de ces semi-paysans en prolétaires ruraux modifiera radicalement leur situation et celle de leur vie privée. Mais, pour l'essentiel, cette transformation sera le fait du siècle suivant.

Il est cependant impossible de ne pas aborder la période de la Révolution française où la vie privée « allait devoir subir l'agression la plus violente jamais vue dans l'histoire occidentale »⁹³. Le privé est alors associé au factieux, et des éléments aussi privés que le costume deviennent des symboles sinon des drapeaux politiques. Le tutoiement devient une règle de langage presque universelle. Les éléments de la mythologie révolutionnaire envahissent tous les champs du privé. L'État ne laissera plus à l'Église le contrôle de la vie privée et une guerre sans merci les opposera sur ce terrain. En fait, ce sera la religion elle-même qui devra devenir essentiellement privée. La famille même devient un enjeu de société où le public constitue le pôle dominant. Le fait que les enfants soient considérés comme un bien appartenant d'abord à la République, plutôt qu'à la famille, et que le droit au divorce soit acquis durant cette période expriment cette réalité.

⁹¹ *Id.*, p. 451-452.

⁹² F. ENGELS, *La situation de la classe laborieuse en Angleterre*, Paris, Éditions sociales, 1975, p. 35-38.

⁹³ Philippe ARIÈS et Georges DUBY (dir.), *Histoire de la vie privée*, t. 4, « De la Révolution à la Grande Guerre », coll. Points/Histoire, Paris, Éditions du Seuil, 1999, p. 19.

VI.2 Le XIX^e siècle

On dira du XIX^e siècle, qu'il fut l'âge d'or de la vie privée, qu'il en vit l'émergence et le triomphe, particulièrement dans l'Angleterre victorienne. Comme elle l'avait fait précédemment sur d'autres terrains ou aspects de la vie sociale, l'éthique religieuse jouera un rôle de premier plan dans le développement de la vie privée, tout au moins pour les classes dominantes, en plaçant la famille au centre de la vie spirituelle⁹⁴. Comme des auteurs le remarquent, les classes dites moyennes – en l'occurrence la bourgeoisie industrielle et commerçante – y trouveront un symbole et un refuge, voire une identité⁹⁵. Si le concept de vie privée, tel qu'on l'entend encore aujourd'hui, date de cette période, il ne fait donc pas de doute que les empreintes de classes marqueront de façon fondamentale l'origine même de la notion.

En effet, il suffit de comparer les conditions faites aux classes laborieuses de cette période, l'absence totale de considération pour le respect des éléments des trois sphères de la vie privée, pour comprendre que le concept de vie privée est par essence même un concept bourgeois.

Certes, dans notre analyse de la situation à travers ce siècle, nous ne pourrions donner ici que des éléments de seconde main tirés des ouvrages consacrés à la question, mais les données tirées de ces documents sont suffisamment explicites et concordantes pour que nous puissions soutenir fermement le point de vue précédemment avancé. Outre les ouvrages consacrés à l'histoire de la vie privée, nous avons voulu examiner d'abord les documents qui ont été écrits par des ouvriers et des travailleurs eux-mêmes durant cette période⁹⁶. Il nous semble qu'en écoutant les récits de leurs expériences, si singulières soient-elles, nous pourrions le mieux saisir *in concreto* les limites du champ de la vie privée à cette époque. Cette démarche était d'autant plus nécessaire que les études réalisées à cette époque sur la vie privée des classes laborieuses faisaient souvent

⁹⁴ Voir Max WEBER, *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, coll. Agora, Paris, Pocket, 1997, 286 p.

⁹⁵ P. ARIÈS et G. DUBY (dir.), *Histoire de la vie privée*, t. 4, « De la Révolution à la Grande Guerre », *op. cit.*, note 93, p. 16.

⁹⁶ Jean-Baptiste DUMAY, *Mémoires d'un militant ouvrier du Creusot (1841-1905)*, coll. Centre d'histoire du syndicalisme, Paris, François Maspero/Presses Universitaires de Grenoble, 1976, 431 p.; Friedrich ENGELS, *La situation de la classe laborieuse en Angleterre*, *op. cit.*, note 92.; Maman JONES, *Autobiographie*, coll. Actes et mémoires du peuple, Paris, François Maspero, 1977, 183 p.; Karl MARX, *Le Capital, Livre I*, coll. La Pléiade, Paris, Gallimard, 1963, p. 535-1406.; Louise MICHEL, *Mémoires*, coll. La mémoire du peuple, Paris, François Maspero, 1976, 335 p.; Martin NADAUD, *Léonard maçon de la Creuse*, coll. Actes et mémoires du peuple, Paris, François Maspero, 1976, 400 p.; Agricol PERDIGUIER dit Avignonnais la Vertu, *Mémoires d'un compagnon*, coll. Actes et mémoires du peuple, Paris, François Maspero, 1980, 419 p.; Denis POULOT, *Le sublime où le travailleur comme il est en 1870, et ce qu'il peut être*, coll. Actes et mémoires du peuple, Paris, François Maspero, 1980, 419 p.; Flora TRISTAN, *Promenades dans Londres*, coll. Centre d'histoire du syndicalisme, Paris, François Maspero, 1978, 358 p.; *Le Tour de France, journal 1843-1844*, t. 2, coll. La découverte, Paris, François Maspero, 1980, 236 p.; Norbert TRUQUIN, *Mémoires et aventures d'un prolétaire à travers la révolution*, coll. Actes et mémoires du peuple, Paris, François Maspero, 1977, 278 p.

l'amalgame entre la classe ouvrière et les classes criminelles et qu'elles sont le plus souvent empreintes d'un moralisme qui nous éloigne fort de la réalité sociologique. Toutefois, comme un auteur le remarque, les écrits des travailleurs de cette période font preuve d'une grande discrétion sur les divers aspects de leur vie privée⁹⁷.

VI.2.1 La sphère spatiale

La transformation des éléments essentiels de la production de la richesse et la concentration des populations dans les villes, concentration qui allait suivre et accompagner la concentration du capital lui-même⁹⁸, allaient modifier les éléments essentiels des diverses sphères de la vie privée. D'abord, malgré la concentration de la population dans les villes, et à cause d'elle, l'anonymat devient la règle. Les voyageurs qui ont observé les relations humaines dans les grandes villes anglaises au milieu du siècle ont tous été surpris par la modification du rythme de vie et les conséquences qu'elle entraîne sur les rapports humains. Engels remarque qu'il « ne vient à l'esprit de personne d'accorder à autrui, ne fût-ce qu'un regard » dans ses déplacements piétonniers dans la ville⁹⁹.

VI.2.2 La vie au travail

Les conditions de travail imposées aux travailleurs et travailleuses étaient sans doute pires encore. Plusieurs auteurs ont remarqué les conditions de travail très difficiles imposées aux femmes qui faisaient la lessive dans les lavoirs ou même dans le lit des petites rivières. Elles devaient alors travailler dans l'eau froide jusqu'aux hanches¹⁰⁰, et cette eau était contaminée par divers produits chimiques utilisés pour la lessive¹⁰¹.

À partir du milieu du XIX^e siècle, alors que se développe l'industrialisation en France, la vision qui nous est présentée du monde des usines est celle d'un univers quasi carcéral où le respect de la vie privée n'existe absolument pas.

Les patrons trouvent alors une main-d'œuvre docile, issue de la paysannerie et fraîchement prolétarisée¹⁰². Des familles bourgeoises vont constituer de véritables fiefs où tous les aspects de la vie économique, sociale et politique sont pris en main par le patronat. Ces « féodalités industrielles » se montreront sans aucun respect pour la vie privée des ouvriers qu'elles emploient. Comme Dumay le constate, les paysans qui troquent ainsi leur pauvreté de paysans contre leur misère ouvrière sont « bien moins libres que dans leurs bois »¹⁰³. Les récalcitrants étaient mis sur une liste noire et ne

⁹⁷ A. COTTEREAU, « Vie quotidienne et résistance ouvrière à Paris en 1870 », *loc. cit.*, note 5, p. 84.

⁹⁸ F. ENGELS, *La situation de la classe laborieuse en Angleterre*, *op. cit.*, note 92, p. 56.

⁹⁹ *Id.*, p. 60.

¹⁰⁰ A. PERDIGUIER, *Mémoires d'un compagnon*, *op. cit.*, note 95, p. 137 ;

¹⁰¹ F. TRISTAN, *Le tour de France, Journal 1843-1844*, t. 2, *op. cit.*, note 95, p.126-127.

¹⁰² J.-B. DUMAY, *Mémoires d'un militant ouvrier du Creusot (1841-1905)*, *op. cit.*, note 95, p. 17.

¹⁰³ J.-B. DUMAY, *Mémoires d'un militant ouvrier du Creusot (1841-1905)*, *op. cit.*, note 95, p. 78.

pouvaient guère trouver de travail et étaient condamnés à l'exil¹⁰⁴. S'ils tentaient de se livrer à un commerce, la répression patronale frappait toute personne qui permettait au récalcitrant de pouvoir gagner honorablement sa vie¹⁰⁵. Toute expression politique non conforme à celle du patron était sanctionnée par un renvoi immédiat¹⁰⁶ ou par la mise à l'index du commerce qui avait osé braver ainsi les dictats patronaux¹⁰⁷. Afin d'assurer le succès de leur chantage, le renvoi touchait souvent tous les membres de la famille. Ainsi, les espaces et conditions privés deviennent des prolongements de l'univers normé par les intérêts patronaux¹⁰⁸. Les votes qui concernent la gestion de la caisse de secours sont réalisés dans les bureaux des contremaîtres où les ouvriers doivent se rendre à tour de rôle¹⁰⁹ ! Les ouvriers doivent se réunir par petits groupes dans des domiciles privés et même dans les bois la nuit pour pouvoir se concerter¹¹⁰. Le cas de la famille Schneider au Creusot constitue un archétype de ce modèle. L'usine du Creusot comptera 10 000 ouvriers vers 1870.

Les ouvriers, comme les travailleurs des mines, étaient embauchés à l'âge de 11 ans, parfois à 12 ans¹¹¹, mais parfois aussi dès 7 ans¹¹². Victor Hugo dénonce, à la Chambre des pairs, en 1847, un projet de loi qui limite l'âge légal pour le travail des enfants à 10 ans, mais qui permet de les faire travailler 12 heures par jour. La même loi libéralise les exemptions pouvant être accordées par le maire d'une commune afin de dispenser les enfants d'aller à l'école jusqu'à l'âge de 12 ans¹¹³. Mais les industriels se montreront encore insatisfaits de la loi adoptée en 1874 et tenteront d'en obtenir des « adoucissements » en leur faveur¹¹⁴. Les jeunes adultes ne pouvaient quitter l'usine avant leur tirage au sort pour le service militaire, sous peine d'être expulsés définitivement de l'établissement¹¹⁵. Les usines, entourées de hautes palissades, étaient verrouillées et les ouvriers y étaient confinés. On ne pouvait en sortir « sans un bon de sortie du contremaître »¹¹⁶ et ce, même quand l'ouvrier était blessé¹¹⁷. Les autorités

¹⁰⁴ *Id.*, p. 29.

¹⁰⁵ *Id.*, p. 294, 298.

¹⁰⁶ *Id.*, p. 119-120 ; N. TRUQUIN, *Mémoires et aventures d'un prolétaire à travers la révolution*, *op. cit.*, note 95, p. 51 ; F. TRISTAN, *Le tour de France, Journal 1843-1844*, t. 2, *op. cit.*, note 95, p. 99-100.

¹⁰⁷ J.-B. DUMAY, *Mémoires d'un militant ouvrier du Creusot (1841-1905)*, *op. cit.*, note 95, p. 304.

¹⁰⁸ *Id.*, p. 139, 141, 262.

¹⁰⁹ *Id.*, p. 124, 140. Voir aussi p. 306.

¹¹⁰ *Id.*, p. 131.

¹¹¹ *Id.*, p. 82.

¹¹² N. TRUQUIN, *Mémoires et aventures d'un prolétaire à travers la révolution*, *op. cit.*, note 95, p. 52 ; F. TRISTAN, *Le tour de France, Journal 1843-1844*, t. 2, *op. cit.*, note 95, p. 174.

¹¹³ Victor HUGO, *Le droit et la loi et d'autres textes citoyens*, coll. 10/18, Paris, Union générale d'éditions, 2002, p. 171-175.

¹¹⁴ M.NADAUD, *Léonard maçon de la Creuse*, *op. cit.*, note 95, p. 316.

¹¹⁵ L'entreprise tentait ainsi de rentabiliser la formation académique primaire offerte aux fils d'ouvriers qui allaient être engagés à leur tour, les procédés de production exigeant de savoir lire. Cf. J.-B. DUMAY, *Mémoires d'un militant ouvrier du Creusot (1841-1905)*, *op. cit.*, note 95, p. 102.

¹¹⁶ J.-B. DUMAY, *Mémoires d'un militant ouvrier du Creusot (1841-1905)*, *op. cit.*, note 95, p. 87.

publiques ne pouvaient y faire lire leurs proclamations, moyen usuel de l'époque, sans l'autorisation des propriétaires¹¹⁸. Les heures de travail étaient interminables atteignant parfois 15 heures par jour¹¹⁹. À ces longues heures, il fallait encore ajouter le temps du trajet, réalisé la plupart du temps à pied. Le sommeil et la vie privée en étaient donc réduits à leurs plus simples expressions, soit moins de cinq heures parfois, et ce, même pour de très jeunes travailleurs¹²⁰. Les retards étaient d'ailleurs sanctionnés d'une amende et, après la troisième récidive, le travailleur était congédié¹²¹. La loi française avait finalement fixé la durée normale du travail à 11 heures par jour et les tentatives pour la réduire, à la fin du siècle, se solderont par des échecs¹²². Il en fut de même des tentatives d'interdire le travail de nuit pour les femmes et les enfants¹²³.

En Angleterre, à la même époque, les patrons imposaient le silence aux ouvriers des fabriques, de façon à ce qu'ils puissent se concentrer sur leur travail, ce qui réduisait d'autant les possibilités que, dans les interstices du travail, se glissent des moments de vie privée¹²⁴. Les installations sanitaires et plus généralement la salubrité des lieux laissent fortement à désirer. Comme le remarque Flora Tristan dans le cas de l'Angleterre, « le confort, le bien-être ou même la santé des hommes destinés à vivre dans l'usine ne sont entrés pour rien dans la pensée du constructeur »¹²⁵.

Les conditions de travail des ouvriers travaillant à la maison, où l'espace de vie privée est transformé en prolongement de l'atelier, étaient aussi cauchemardesques. Malgré la situation déjà fort difficile des ouvriers des fabriques, Truquin opine qu'elle était « bien plus tolérable que celle des ouvriers en chambre »¹²⁶. Non seulement devaient-ils travailler de longues heures –bien souvent environ 13 ou 14 heures par jour¹²⁷, parfois jusqu'à 17 heures¹²⁸-, pour un salaire de misère, mais en plus l'air devenait irrespirable

¹¹⁷ *Id.*, p. 88.

¹¹⁸ *Id.*, p. 185.

¹¹⁹ *Id.*, p. 336. Elles étaient de 11 à 14 heures par jour pour les maçons parisiens dans la période 1830-1848. Voir M. NADAUD, *Léonard maçon de la Creuse*, *op. cit.*, note 95, p. 93, 106. En Angleterre, à la même époque, elles étaient généralement de 14 heures par jour. Voir F. TRISTAN, *Promenades dans Londres*, *op. cit.*, note 95, p. 86. La lutte pour la réduction de la durée légale du travail permet de voir que les parlementaires français se sont montrés fort timorés, tout au long du XIX^e siècle, voir M. NADAUD, *Léonard maçon de la Creuse*, *op. cit.*, note 95, p. 322-323.

¹²⁰ N. TRUQUIN, *Mémoires et aventures d'un prolétaire à travers la révolution*, *op. cit.*, note 95, p. 49 ; M. NADAUD, *Léonard maçon de la Creuse*, *op. cit.*, note 95, p. 83.

¹²¹ N. TRUQUIN, *Mémoires et aventures d'un prolétaire à travers la révolution*, *op. cit.*, note, p. 50.

¹²² M. NADAUD, *Léonard maçon de la Creuse*, *op. cit.*, note 95, 322-323.

¹²³ *Id.*, p. 358-360.

¹²⁴ F. TRISTAN, *Promenades dans Londres*, *op. cit.*, note 95, p. 114.

¹²⁵ *Id.*, p. 115.

¹²⁶ N. TRUQUIN, *Mémoires et aventures d'un prolétaire à travers la révolution*, *op. cit.*, note 95, p. 50.

¹²⁷ J.-B. DUMAY, *Mémoires d'un militant ouvrier du Creusot (1841-1905)*, *op. cit.*, note 95, p. 336.

¹²⁸ N. TRUQUIN, *Mémoires et aventures d'un prolétaire à travers la révolution*, *op. cit.*, note 95, p. 134 ; F. TRISTAN, *Le tour de France, Journal 1843-1844*, t. 2, *op. cit.*, note 95, p. 8.

pour tous les membres de la famille¹²⁹. Les salariés qui y oeuvrent en même temps que les membres de la famille, surtout les enfants, doivent souvent dormir dans de sombres réduits¹³⁰. Truquin raconte qu'encore enfant il devait travailler de 4 heures le matin à 10 heures du soir¹³¹. L'entassement dans les maisons des personnes qui y travaillaient et devaient y vivre était poussé à son extrême limite¹³²; c'est pourquoi les maladies respiratoires étaient fort nombreuses et l'espérance de vie très courte¹³³. Dans le tissage, il n'était pas rare de trouver jusqu'à 60 métiers à tisser et 15 à 20 ouvriers dans une même demeure¹³⁴, et enfermés comme dans un bagne¹³⁵. Cette armée industrielle reliée au capital par les « fils invisibles » dont nous parle Marx¹³⁶, pouvait-elle vraiment disposer d'une vie privée, compte tenu des conditions qui lui étaient imposées ? Comme Cottureau le remarque :

*La captivité au travail n'est pas dûe à une surveillance policière. [...] Si les grands établissements sont souvent traités de « bagnes », les travailleurs à domicile, en petit atelier ou sur chantiers se sentent tout autant entraînés dans une vie de bagnards. En fait, tous sont ligotés par les mêmes « fils invisibles » : marchandages, salaires aux pièces et salaires au rendement. Au moyen de ces systèmes de paiement, l'entreprise capitaliste se réalise à visage masqué, sans imposer la tyrannie d'une hiérarchie.*¹³⁷

Du point de vue du respect de la vie privée, malgré les différences de formes, le fond demeure donc inchangé, seule la méthode de normalisation diffère. Ainsi, la tyrannie patronale permettait de régir les espaces privés de la même façon que ceux des usines¹³⁸. Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que des épidémies, comme celles du choléra, frapperont durement plusieurs quartiers de la ville de Paris dans les années 1830¹³⁹.

En comparaison, la situation faite aux ouvriers dans les grandes usines américaines à la même époque semblait sensiblement plus supportable, du moins pour des ouvriers européens à qui l'occasion fut donnée de visiter certaines de ces usines à ce moment¹⁴⁰. Toutefois, la situation variait tout autant dans les usines américaines que dans les usines

¹²⁹ N. TRUQUIN, *Mémoires et aventures d'un prolétaire à travers la révolution*, op. cit., note 95, p. 50 ; M.NADAUD, *Léonard maçon de la Creuse*, op. cit., note 95, p. 85.

¹³⁰ N. TRUQUIN, *Mémoires et aventures d'un prolétaire à travers la révolution*, op. cit., note 95, p. 20, 25.

¹³¹ *Id.*, p. 21.

¹³² *Id.*, p. 49.

¹³³ *Id.*, p. 134.

¹³⁴ F. TRISTAN, *Le tour de France, Journal 1843-1844*, t. 2, op. cit., note 95, p. 29.

¹³⁵ *Id.*, p. 45.

¹³⁶ Karl MARX, *Le Capital*, Livre 1, t. 2, Paris, Éditions Sociales, 1975, p. 141.

¹³⁷ A. COTTUREAU, « Vie quotidienne et résistance ouvrière à Paris en 1870 », loc. cit., note 5, p.72-73. Les soulignements sont de l'auteur.

¹³⁸ J.-B. DUMAY, *Mémoires d'un militant ouvrier du Creusot (1841-1905)*, op. cit., note 95, p. 117.

¹³⁹ M.NADAUD, *Léonard maçon de la Creuse*, op. cit., note 95, p. 64.

¹⁴⁰ J.-B. DUMAY, *Mémoires d'un militant ouvrier du Creusot (1841-1905)*, op. cit., note 95, p. 329.

françaises, en fonction des secteurs concernés. Dans l'industrie de l'abattage des viandes et dans les salaisons, particulièrement concentrée dans la région de Chicago, les conditions de travail étaient très proches de celles d'un bagne et il n'y avait aucun respect pour la vie privée des travailleurs en cause¹⁴¹. Les méthodes de surveillance policière utilisées par les grandes corporations privées sont passées à l'histoire comme un archétype en la matière¹⁴². La situation des mineurs américains du charbon était pitoyable. Voici comment Maman Jones décrit leur situation en 1899 :

*La journée sous terre était affreusement longue. On travaillait douze heures, treize heures ; quatorze heures n'étaient pas une exception. Aucune loi ne protégeait la santé, le corps ou la vie des mineurs. Les familles vivaient dans des corons de la Compagnie dont les cochons n'auraient pas voulu. Des centaines d'enfants mouraient, victimes de l'ignorance et de la pauvreté des parents.*¹⁴³

Les usines de textile employaient de tout jeunes enfants, souvent âgés de seulement 10 ans parfois moins, même si la loi américaine de cette époque interdisait le travail des enfants de moins de 12 ans. Maman Jones rappelle, dans son autobiographie, la lutte des 75 000 ouvriers et ouvrières de Kensington en Pennsylvanie, en 1903, alors que 10 000 enfants étaient en cause. Elle explique que la misère des parents les obligeaient à mentir sur l'âge de leurs enfants, afin qu'ils travaillent et ainsi contribuent aux revenus de la famille. Beaucoup de ces enfants avaient été gravement blessés et étaient amputés de plusieurs doigts¹⁴⁴.

Par la suite, Maman Jones s'implanta dans plusieurs usines de textiles pour pouvoir enquêter sur les conditions de travail et de vie des enfants. Elle nous décrit alors que la direction de certaines usines n'acceptait d'engager que des femmes ayant de nombreux enfants, afin de pouvoir bénéficier d'une main d'œuvre à bon marché. Comme elle l'avoue elle-même, la situation qu'elle y vit la marqua pour le reste de sa vie. Voici la description qu'elle en a faite :

On me donna du travail à l'usine et là je vis les enfants, les petits enfants au travail. De toute ma vie, je n'ai rien vu de plus déchirant. Parfois, il me semblait que je ne supporterais pas un instant de plus le spectacle de ces petits visages silencieux ; j'avais envie de retourner dans le Nord, dans les affreuses mines de charbon, dans les camps des Montagnes Rocheuses, où ce sont les hommes au moins qui peinent pour le pain.

¹⁴¹ Voir le roman de Upton SINCLAIR *La jungle*, écrit en 1906 à partir d'une enquête menée sur le terrain en s'introduisant dans ces usines. coll. 10/18, Paris, Union générale d'édition, 1975, 429 et 441 p.. Pour la situation canadienne dans cette industrie, consultez George Sayers BAIN, *The United Packinghouse, Food and Allied Workers : its development, structure, collective bargaining, and future, with particular reference to Canada*, University of Manitoba, mémoire de maîtrise, 1964, 232 p.

¹⁴² M. JONES, *Autobiographie*, op. cit., note 95, p. 6, 27.

¹⁴³ *Id.*, p. 35.

¹⁴⁴ *Id.*, p. 64.

Petites filles et petits garçons, pieds nus, allaient et venaient entre les rangées de broches interminables, ils approchaient des machines leurs petites mains décharnées pour renouer les fils cassés. Ils rampaient sous les machines pour les huiler. Jour et nuit, nuit et jour, ils changeaient les broches. Des petits enfants de six ans, aux visages de vieux de soixante ans, faisaient leur huit heures par jour pour dix cents. Quand ils s'endormaient, on leur lançait de l'eau froide à la figure et la voix du directeur tonnait par-dessus le fracas incessant des machines.

Des bébés de quatre ans, qui tenaient à peine debout, étaient amenés à la filature pour « aider » la sœur aînée ou le frère de dix ans ; mais on ne les payait pas.

Les machines fabriquées dans le Nord étaient construites à hauteur de petit enfant.

Dès cinq heures et demie du matin, de longues files d'enfants pâles sortaient dans le petit jour pour aller s'engouffrer dans l'usine, dans une rumeur affolante et une atmosphère chargée de poussière de fil.¹⁴⁵

Des enfants étaient aussi employés dans les mines de charbon où les conditions étaient aussi très difficiles¹⁴⁶.

La situation des travailleurs agricoles américains était aussi pitoyable. Composée bien souvent de travailleurs immigrés et illégaux, ils ne jouissaient d'aucune protection¹⁴⁷. Le romancier John Steinbeck a magnifiquement illustré leurs conditions de vie méprisables, caractérisées par une absence totale de vie privée¹⁴⁸.

Ces conditions plus que difficiles étaient aussi favorables au développement des grandes épidémies. La fièvre jaune produisit des ravages très importants dans les populations pauvres vers 1867 aux États-Unis¹⁴⁹. Les maladies pulmonaires et la tuberculose faisaient affectaient aussi un grand nombre de travailleurs¹⁵⁰.

Cette première époque du capitalisme sauvage en Amérique fut, eu égard aux luttes ouvrières très nombreuses et très dures, celle « des martyrs et des saints », comme le rappelle encore Maman Jones. La réduction du temps de travail et la journée de huit heures seront au cœur des revendications et des luttes ouvrières de cette époque. C'étaient aussi des luttes pour le droit à la vie privée, dans une certaine mesure. Laissons une dernière fois la parole à Maman Jones sur cette question :

¹⁴⁵ *Id.*, p. 97-98.

¹⁴⁶ *Id.*, p. 104.

¹⁴⁷ Voir Rachel ERTEL, Geneviève FABRE et Élise MARIENSTRAS, *En marge, les minorités aux États-Unis*, Paris, François Maspero, 1971, 460 p.

¹⁴⁸ John STEINBECK, *Les raisins de la colère* et *En un combat douteux*.

¹⁴⁹ M.JONES, *Autobiographie*, *op. cit.*, note 95, p. 21.

¹⁵⁰ *Id.*, p. 60, 99.

*Le métier de mineur est un dur métier. Les hommes passent sous terre des heures interminables dans l'obscurité totale. Ils ne voient jamais le soleil. Ils remontent épuisés des profondeurs silencieuses. Après le sommeil, le travail ; après le travail, le sommeil. Il ne reste ni temps ni force pour s'instruire, ni argent pour acheter des livres, ni loisirs pour réfléchir.*¹⁵¹

La lutte des ouvriers de l'acier, en 1919, lui a inspiré des réflexions semblables :

*Si Gary a envie de travailler douze heures par jour, qu'il aille dans ses usines prospères. Nous autres, il nous faut un peu de loisir, de la musique, des terrains de jeux, des logements convenables, des livres, tout ce qui fait que la vie vaut la peine d'être vécue.*¹⁵²

Les conditions de travail au Québec durant la même période ne se distinguent pas vraiment de celles que nous venons de décrire. Le travail s'étend sur six jours, à raison de 12 à 14 heures par jour. Le travail des enfants était légalement permis à compter de l'âge de 8 ans. Les amendes pour lenteur au travail, retard ou bavardage étaient monnaie courante, comme l'était la brutalité à l'égard des ouvriers¹⁵³. La situation des femmes était pire encore, quand elle pouvaient ou devaient travailler hors de la maison, particulièrement comme domestique, ouvrière ou institutrice. Les journées de travail sont aussi interminables, les conditions de travail pénibles, la rémunération très faible¹⁵⁴. Les paysans devenaient, l'hiver, travailleurs forestiers, et ils abandonnaient leur famille pour travailler dans les « chantiers », où ils vivaient dans de larges dortoirs, réduisant à sa plus simple expression la vie privée¹⁵⁵.

VI.2.3 La vie hors du travail

Pour les classes bourgeoises, sur le plan des espaces, c'est de cette période que date la nette séparation entre les espaces de travail et ceux du domicile, où les femmes vont être reléguées. La boucle de l'infériorité juridique, qui leur interdisait de signer des contrats ou d'ester en justice, sera donc complétée. On pourrait même dire refermée. Mais si l'espace social et juridique des femmes s'amenuise comme une peau de chagrin, l'espace domestique, dans son sens le plus immédiat, s'élargit. La maison victorienne sépare nettement les espaces où l'on cuisine de ceux où l'on mange. Il y a maintenant des

¹⁵¹ *Id.*, p. 176.

¹⁵² *Id.*, p. 163. M.Gary était le grand patron des usines d'acier aux États-Unis.

¹⁵³ Richard DESROSIERS et Denis HÉROUX, « La Commission Royale d'Enquête sur les Relations entre le Capital et le Travail », dans *Le travailleur québécois et le syndicalisme*, Les cahiers de Sainte-Marie no. 2, 1967, p. 92-93.

¹⁵⁴ Micheline DUMONT, Michèle JEAN, Marie LAVIGNE et Jennifer STODDART (Le collectif Clio), *Histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*, Montréal, Les Éditions du Jour, 1992, p. 211-247. Pour une description du travail de domestique dans une famille bourgeoise québécoise du XIX^e siècle, consultez *Fadette, Journal d'Henriette Dessaulles 1874-1880*, Montréal, Éditions Hurtubise/HMH Ltée, 1971, p. 82. Le travail était alors de 12 heures par jour, six jours par semaine.

¹⁵⁵ Gérald FORTIN, *La fin d'un règne*, coll. Sciences de l'homme et humanisme, Montréal, Hurtubise/HMH Ltée, 1971, p. 17-55.

chambres séparées pour les enfants. La maison est aussi entourée d'un jardin. De nouvelles pièces seront ajoutées allant jusqu'à la serre, le billard, etc. De véritables châteaux néogothiques seront même construits par des bourgeois en mal de distinction.

Le tout doit baigner dans une atmosphère morale, qu'incarne la femme dans l'esprit puritain du temps, et où l'homme se repose de la jungle sociale qu'il affronte à l'extérieur du domicile. L'atmosphère aliénant dans lequel évoluent les femmes de la bourgeoisie est alors présenté comme une loi de la nature.

Le droit ne pourra que refléter ces scories idéologiques. C'est pourquoi, en France du moins, le divorce sera interdit de 1816 à 1884, et que le silence de mort qu'installe le huis clos des procédures judiciaires, qui concernent les relations entre les hommes et les femmes en Grande-Bretagne¹⁵⁶, ne peut laisser filtrer ces cris de désespoir des femmes réduites à la servilité sexuelle et domestique, bien qu'on puisse considérer que leurs chaînes étaient relativement dorées, si on les compare à celles des femmes de la classe ouvrière¹⁵⁷.

Pour les classes dominantes, la famille, cette « main invisible » de la société, est l'instrument d'accumulation et de transmission de la richesse, et cette fonction essentielle doit être protégée à tout prix. D'où les écarts abyssaux entre la norme et le fait, d'autant que l'équation propriétaire = bon citoyen sera au cœur de la pensée politique de ce siècle. Mais d'où aussi le paternalisme qui marquera les relations de travail en France à cette époque¹⁵⁸, car il ne fait pas de doute que la figure du père domine entièrement la famille, l'entreprise et la société. Les auteurs de l'histoire de la vie privée parleront même de ce siècle comme ayant été celui de la lutte du Père et des Autres¹⁵⁹.

Les « rites » de la vie privée de la bourgeoisie sont d'ailleurs distincts de ceux des classes populaires. Photographies, journaux intimes, correspondances permettent de conserver la mémoire et la tradition familiale. Les repas se prennent à des heures différentes et les menus diffèrent radicalement, comme dans les périodes antérieures. Les réceptions, la qualité des personnes reçues, les activités culturelles auxquelles on s'adonne – le théâtre privé, les saynètes, seront très populaires à cette époque¹⁶⁰ – les séjours à la campagne ou à la mer¹⁶¹, en fonction des périodes de l'année, permettent d'étaler publiquement le rang social et d'entretenir le capital relationnel qui se conjugue au capital économique pour

¹⁵⁶ Pour l'historique des règles de publicité judiciaire en matière matrimoniale en Grande-Bretagne, consultez *Scott v. Scott*, [1913] A.C. 417.

¹⁵⁷ Louise Michel disait que si le prolétaire est une forme moderne d'esclavage, la femme du prolétaire est « l'esclave entre tous ». Voir ses *Mémoires*, *op. cit.*, note 95, p. 84.

¹⁵⁸ P. ARIÈS et G. DUBY (dir.), *Histoire de la vie privée*, t. 4, « De la Révolution à la Grande Guerre », *op. cit.*, note 93, p. 98.

¹⁵⁹ *Id.*, p. 119.

¹⁶⁰ Zola traite longuement de ces traditions dans plusieurs romans du cycle des Rougon-Macquart. Voir, entre autres, *La curée* et *La conquête de Plaassans*, dans *Les Rougon-Macquart 1*, coll. La Pléiade, Paris, Gallimard, 1969, p. 317-599 et p. 897-1212 ; *Son excellence Eugène Rougon*, dans *Les Rougon-Macquart 2*, coll. La Pléiade, Paris, Gallimard, 2001, p. 11-369.

¹⁶¹ Proust a magnifiquement exprimé ces éléments culturels dans *À l'ombre des jeunes filles en fleur*.

assurer la position de classe. La célébration des rites du mariage constitue un moment fort, et pour une fois public, de cet étalage culturel des classes dominantes.

Ce n'est d'ailleurs qu'à la fin du siècle que l'honneur des familles ne sera plus lavé par le sang qui coule lors d'un duel, mais par appel aux tribunaux qui, eux, fonctionneront sous le regard pénétrant du public, pour reprendre l'expression d'un juge de la Cour suprême du Canada. Ce nouveau mode différencié de règlement des conflits sociaux « signale un recul du sens familial qui met les secrets sur la place publique »¹⁶². La famille bourgeoise sera toutefois incapable de gérer « l'anormalité », qu'elle prenne la forme de la maladie mentale, de la délinquance ou de l'affirmation de l'homosexualité. L'internement asilaire devient alors un remède et un refuge. Le secret des familles et les formes de religiosité, où le sacrement de pénitence occupe une place si importante à cette époque, se conjuguent donc pour défendre les intérêts des classes dominantes.

Pour les classes dominées, la vie à l'extérieur du travail, l'organisation sociale des familles et celle du logement ne favorisaient pas le développement de la vie privée. D'abord les espaces réservés aux familles ouvrières et populaires étaient fort restreints. Le plus souvent situés au fond de cours, sombres¹⁶³, mal aérés, les logements ouvriers étaient des nids importants de contamination et de maladie¹⁶⁴. Les enfants étaient confinés dans cet univers sordide sans pouvoir s'ébattre, puisqu'à chaque instant ils dérangent les ouvriers et ouvrières qui y oeuvraient¹⁶⁵.

Ensuite, les personnes pauvres, surtout les femmes, avaient l'habitude « d'unir leurs misères en s'abritant sous le même toit », comme le dit si bien Dumay¹⁶⁶, lorsqu'un deuil frappait leur famille. La promiscuité qui en résultait le plus souvent n'était guère favorable au développement d'espaces de vie privée. Il était de tradition et de nécessité que les ascendants vivent aussi avec leur famille¹⁶⁷ et parfois même avec les belles-familles¹⁶⁸. Cette promiscuité constituait donc d'abord une forme de solidarité nécessaire pour survivre¹⁶⁹.

¹⁶² P. ARIÈS et G. DUBY (dir.), *Histoire de la vie privée*, t. 4, « De la Révolution à la Grande Guerre », *op. cit.*, note 93, p. 246.

¹⁶³ Nadaud rappelle qu'il existait en France, à la fin du siècle, plus de 21 270 maisons sans aucune fenestration, et 186 436 « cabanes avec deux petites croisées ». Le phénomène s'expliquait par la présence d'un impôt sur les portes et fenêtres. Voir M. NADEAU, *Léonard maçon de la Creuse*, *op. cit.*, note 95, p. 333.

¹⁶⁴ N. TRUQUIN, *Mémoires et aventures d'un prolétaire à travers la révolution*, *op. cit.*, note 95, p. 82-83. Pour une description plus détaillée des maisons ouvrières et paysannes de cette période, consultez P. ARIÈS et G. DUBY (dir.), *Histoire de la vie privée*, t. 4, « De la Révolution à la Grande Guerre », *op. cit.*, note 93, p. 324-336.

¹⁶⁵ N. TRUQUIN, *Mémoires et aventures d'un prolétaire à travers la révolution*, *op. cit.*, note 95, p. 83, 154-155.

¹⁶⁶ J.-B. DUMAY, *Mémoires d'un militant ouvrier du Creusot (1841-1905)*, *op. cit.*, note 95, p. 78.

¹⁶⁷ M. NADAUD, *Léonard maçon de la Creuse*, *op. cit.*, note 95, p. 38.

¹⁶⁸ *Id.*, p. 118.

¹⁶⁹ A. COTTEREAU, « Vie quotidienne et résistance ouvrière à Paris en 1870 », *loc. cit.*, note 5, p. 86.

Pour pouvoir gagner leur vie, les ouvriers devaient souvent quitter leur « pays » et s'établir momentanément dans des pensions de familles. Certaines résidences en accueilleraient ainsi jusqu'à une dizaine, parfois même davantage¹⁷⁰. Les chambrées regroupaient un grand nombre de lits, parfois jusqu'à une douzaine et qu'il fallait partager ; les draps n'étaient changés que deux fois par année¹⁷¹. Les vêtements de corps et les chaussettes n'étaient pas changés plus d'une fois par semaine, parfois moins souvent encore. Le cabinet d'aisance, souvent installé près de ces garnis, servait ainsi à un grand nombre de personne (60 dans l'expérience de Nadaud)¹⁷². Il fallait, comme le remarque Nadaud, « être bien habitué à ce genre de vie pour ne pas se boucher les narines »¹⁷³. D'autres logements ouvriers étaient plutôt des caves infectes où s'entassaient des matériaux, mal aérées, sans ensoleillement et si basses de plafond qu'on ne pouvait guère y tenir debout¹⁷⁴. Durant les périodes de chômage, la chambre ou le garni devenaient aussi un lieu de séjour, voire un gymnase pour les ouvriers inactifs dans certains cas¹⁷⁵. Il est important de rappeler qu'il n'y avait pas d'eau courante dans les maisons de l'époque et les tentatives de certains républicains pour que la loi oblige les propriétaires à installer de l'eau courante dans chaque logis, à la fin du XIXe siècle, échouèrent¹⁷⁶.

Pour dresser un portrait fidèle des espaces de vie privée d'un ouvrier à cette époque, il faudrait aussi aborder la vie à la caserne, dans la mesure où le « service militaire » durait jusqu'à sept ans sous le Second Empire¹⁷⁷. Sans entrer dans le détail de cette vie militaire, rappelons que les différences de classe, qui en ces matières suivent d'assez près les différences de grades, distinguaient fortement le respect de la vie privée dans l'armée¹⁷⁸.

Les écarts entre la situation du logement ouvrier et celle de l'aristocratie religieuse ou de la bourgeoisie étaient abyssaux, et ils nous donnent une des clefs pour comprendre le caractère de classe de la notion de vie privée¹⁷⁹. Maman Jones rappelle dans son autobiographie que c'est en comparant la situation des patrons riches, pour lesquels elle travaillait, avec celle des travailleurs, qu'elle voyait errer « tremblant de froid, sans travail et affamés », qu'elle fut sensibilisée et politisée¹⁸⁰.

¹⁷⁰ J.-B. DUMAY, *Mémoires d'un militant ouvrier du Creusot (1841-1905)*, *op. cit.*, note 95, p. 112.

¹⁷¹ N. TRUQUIN, *Mémoires et aventures d'un prolétaire à travers la révolution*, *op. cit.*, note 95, p. 55, 128-129 ; M. NADAUD, *Léonard maçon de la Creuse*, *op. cit.*, note 95, p. 53.

¹⁷² M. NADAUD, *Léonard maçon de la Creuse*, *op. cit.*, note 95, p. 55.

¹⁷³ *Id.*, p. 55.

¹⁷⁴ *Id.*, p. 89.

¹⁷⁵ *Id.*, p. 82.

¹⁷⁶ *Id.*, p. 363-364.

¹⁷⁷ J.-B. DUMAY, *Mémoires d'un militant ouvrier du Creusot (1841-1905)*, *op. cit.*, note 95, p. 94.

¹⁷⁸ F. TRISTAN, *Le tour de France, Journal 1843-1844*, t. 2, *op. cit.*, note 95, p. 165.

¹⁷⁹ *Id.*, p. 117.

¹⁸⁰ M. JONES, *Autobiographie*, *op. cit.*, note 95, p. 22.

En France, même dans les prisons, la situation, du point de vue de la vie privée, varie considérablement en fonction de la classe sociale à laquelle le prisonnier appartient. Le prisonnier riche avait sa propre cellule, portait ses propres vêtements, avait une nourriture différente, etc.¹⁸¹. L'arrestation des parlementaires lors de l'instauration du Second Empire confirme cette réalité¹⁸². Victor Hugo avait d'ailleurs déjà, dès 1847, dénoncé la promiscuité (des âges, des types de criminels et même des sexes) qui subsistait dans les prisons françaises de cette époque et appelé à une approche cellulaire¹⁸³. Les prisons africaines de la France du Second Empire où étaient relégués les opposants politiques étaient particulièrement sinistres¹⁸⁴. Aux États-Unis, la description que fait Maman Jones de certaines prisons ne laisse aucun doute sur le mépris total de la dignité humaine ou d'un simple droit résiduel à la protection de la vie privée : prisonniers mis par groupe de 6 dans une même « cage de fer », entassement de 17 prisonniers, dont un jeune enfant, dans une cellule de 16 pieds sur 20, sans aération, absence de système de canalisation, baquet d'évacuation placé dans un trou creusé à même le sol, etc.¹⁸⁵.

La situation du logement de la paysannerie était encore plus misérable. Humains et bêtes partageaient le même bâtiment, et une simple cloison séparait les deux univers. Les personnes ne vivaient généralement que dans une seule pièce qui servait de cuisine, de chambre à coucher et de débarras¹⁸⁶. Par ailleurs, dans les campagnes, le plus souvent, ce sont des familles patriarcales qui se partagent l'espace déjà étroit du logis. Louise Michel, dans ses mémoires, nous décrit la maison familiale de sa jeunesse où vivaient, outre ses parents immédiats, un grand-père, deux grand-mères et une tante¹⁸⁷. Certes, il s'agissait alors d'une grande maison, « vaste ruine, où le vent soufflait comme dans un navire », où la famille se réunissait dans la grande salle où, tout de même « il faisait un froid énorme : nous nous groupions près du feu », mais il faisait encore plus froid dans les chambres qui n'étaient pas chauffées¹⁸⁸. Les conditions étaient d'autant plus rudes que la faim était partout présente, la pauvreté très importante¹⁸⁹.

La situation des travailleurs, qu'on appela au Québec les *pedlars* ou les « travailleurs des côtes », c'est-à-dire de toutes ces catégories de personnes qui gagnaient leur vie, sur les chemins, en vendant les objets les plus divers, était encore plus difficile, du point de vue

¹⁸¹ F. TRISTAN, *Le tour de France, Journal 1843-1844*, t. 2, *op. cit.*, note 95, p. 148.

¹⁸² M. NADAUD, *Léonard maçon de la Creuse*, *op. cit.*, note 95, 276.

¹⁸³ V. HUGO, *Le droit et la loi et d'autres textes citoyens*, *op. cit.*, note 113, p. 140-170.

¹⁸⁴ Pauline ROLAND, Arthur RANC et Gaspard ROUFFET, *Bagnes d'Afrique*, coll. Actes et mémoires du peuple, Paris, François Maspero, 1981, 218 p.

¹⁸⁵ M. JONES, *Autobiographie*, *op. cit.*, note 95, p. 159.

¹⁸⁶ M. NADAUD, *Léonard maçon de la Creuse*, *op. cit.*, note 95, p. 26.

¹⁸⁷ L. MICHEL, *Mémoires*, *op. cit.*, note 95, p. 22.

¹⁸⁸ *Id.*, p. 21-22.

¹⁸⁹ *Id.*, p. 158.

de leur vie privée¹⁹⁰. En effet, ne pouvant s'offrir le luxe de coucher à l'auberge, ces personnes devaient se contenter le plus souvent de dormir dans des granges¹⁹¹.

Les travailleurs immigrants se voyaient octroyer des conditions encore plus difficiles, si tant est que la chose fut possible. Truquin mentionne le cas d'une famille devant travailler de 3 heures du matin à 10 heures du soir pour un salaire de famine¹⁹².

Les colons français envoyés en Afrique sous le Second Empire se voyaient octroyer des conditions tout aussi pénibles. Leurs femmes devenaient les proies des soldats chargés d'assurer leur protection, avant de devenir des prostituées dans les bordels des villes de garnison¹⁹³.

Lorsque, par suite de maladies, les travailleurs étaient hospitalisés, ils devaient aussi vivre dans des conditions qui laissaient peu de place au respect de la vie privée (promiscuité, partage des lits, etc.)¹⁹⁴. En fait, les hôpitaux avaient fort mauvaise réputation auprès des ouvriers, y mourir était considéré comme un grand malheur¹⁹⁵.

Mais il ne fait pas de doute que c'est dans l'Angleterre victorienne, où fut élaboré le concept de *privacy*, que les écarts de conditions entre les personnes laissent apparaître avec le plus d'acuité le caractère de classe du concept. Il suffit de parcourir le texte de Engels sur *La situation de la classe laborieuse en Angleterre*, les *Promenades dans Londres* de Flora Tristan ou certains chapitres du Livre 1 du *Das Kapital* de Marx pour s'en rendre compte. La description des conditions misérables dans lesquelles doivent vivre les ouvriers des fabriques est fort révélatrice à cet égard. Nous nous contenterons d'une citation tirée de l'ouvrage de Engels, pour ne pas trop charger ce portrait auprès duquel l'enfer décrit par Dante semble un endroit agréable et paisible :

Les maisons sont habitées de la cave aux combles, aussi sales à l'extérieur qu'à l'intérieur, et ont un aspect tel que personne n'éprouverait le désir d'y habiter. Mais cela n'est rien encore auprès des logements dans les cours et les venelles transversales où l'on accède par des passages couverts, et où la saleté et la vétusté dépassent l'imagination ; on ne voit pour ainsi dire pas une seule vitre intacte, les murs sont lépreux, les chambranles des portes et les cadres des fenêtres sont brisés ou descellés, les portes – quand il y en a –, faites de vieilles planches clouées ensemble ; ici, même dans le quartier de voleurs, les portes sont inutiles parce qu'il n'y a rien à voler. Partout des tas de débris et de cendres et les eaux usées déversées devant les portes

¹⁹⁰ Pour cette catégorie sociale au Québec, consultez Fernand OUELLET, *Histoire économique et sociale du Québec 1760-1850*, t.1, Montréal, Fides, 1971, p. 52-53, 91, 163.

¹⁹¹ N. TRUQUIN, *Mémoires et aventures d'un prolétaire à travers la révolution*, op. cit., note 95, p. 33, 39.

¹⁹² *Id.*, p. 43-44.

¹⁹³ *Id.*, p.90-91.

¹⁹⁴ *Id.*, p. 34.

¹⁹⁵ M. NADAUD, *Léonard maçon de la Creuse*, op. cit., note 95, p. 62, 66, 79-80.

*finissent par former des flaques nauséabondes. C'est là qu'habitent les plus pauvres des pauvres, les travailleurs les plus mal payés, avec les voleurs, les escrocs et les victimes de la prostitution, tous pêle-mêle.*¹⁹⁶

La règle veut aussi que chaque famille vive dans une seule pièce, qui sert de cuisine et de chambre, et ce, avec parfois quatre ou cinq enfants, auxquels il faut ajouter encore le grand-père et la grand-mère. Il n'y a pas toujours de lit, et le matelas est constitué le plus souvent d'un sac rempli de paille ou de copeaux, les couvertures sont rares, quand elles existent. Les vêtements des enfants sont des hardes ou des guenilles. Le cabinet d'aisance se résume parfois à un trou creusé dans le sol de la pièce unique ou il n'existe qu'un lieu d'aisance pour plusieurs maisons. Londres comptait à cette époque un très grand nombre de sans-abris, mais les travailleurs pauvres vivaient souvent dans des gîtes où « dorment à même le sol dix, douze, voire parfois vingt personnes des deux sexes et de tout âge dans une nudité plus ou moins totale »¹⁹⁷. Les propriétaires louaient aussi comme logement les caves insalubres des maisons. Les cours intérieures des immeubles abritaient souvent des porcs ou d'autres animaux sans que les autorités sanitaires ne puissent intervenir, car il s'agissait d'une propriété privée¹⁹⁸... Ce tableau de la misère ouvrière frappait d'ailleurs tous les observateurs qui séjournaient en Angleterre à cette époque¹⁹⁹. Le romancier Jack London a traduit dans un roman célèbre ces conditions misérables²⁰⁰. Comment, dans de telles conditions, une vie privée aurait-elle été possible ?

L'alimentation de ces populations était aussi pitoyable, les aliments des plus pauvres immangeables ou gâtés et ne comprenant que fort rarement de la viande.

Une fois encore, de telles conditions seront favorables aux grandes épidémies de choléra qui frapperont durement, particulièrement celle de 1832, en Grande-Bretagne. Paradoxalement, cette épidémie forcera la bourgeoisie à modifier la situation du logement ouvrier dans la mesure où, la peur aidant, les bien-pensants comprirent que l'épidémie ne s'arrêterait pas à la frontière des taudis ouvriers²⁰¹. Une même prise de conscience permettra de modifier l'aménagement des « chambres de bonnes » situées sous les combles des demeures bourgeoises parisiennes²⁰².

¹⁹⁶ F. ENGELS, *La situation de la classe laborieuse en Angleterre*, op. cit., note 92, p. 63-64. Pour des descriptions tout aussi saisissantes, consultez F. TRISTAN, *Promenades dans Londres*, op. cit., note 95, chapitre VII, p. 110-121.

¹⁹⁷ F. ENGELS, *La situation de la classe laborieuse en Angleterre*, op. cit., note 92, p. 76. Voir aussi F. TRISTAN, *Promenades dans Londres*, op. cit., note 95, p. 112-113.

¹⁹⁸ La législation était semblable en France, voir M. NADAUD, *Léonard maçon de la Creuse*, op. cit., note 95, p. 331.

¹⁹⁹ M. NADAUD, *Léonard maçon de la Creuse*, op. cit., note 95, 289, 292.

²⁰⁰ Jack LONDON, *Le peuple de l'abîme*, Genève, Édito-Service SA, 1975, 282 p.

²⁰¹ F. ENGELS, *La situation de la classe laborieuse en Angleterre*, op. cit., note 92, p. 105; M. NADAUD, *Léonard maçon de la Creuse*, op. cit., note 95, p. 332.

²⁰² P. ARIÈS et G. DUBY (dir.), *Histoire de la vie privée*, t. 4, « De la Révolution à la Grande Guerre », op. cit., note 93, p. 330-335.

De nouveau, la comparaison avec les maisons bourgeoises situées dans des quartiers aérés et verdoyants est saisissante, compte tenu des extrêmes du luxe et du dénuement qui sont en cause ici.

Le portrait de la vie des ouvriers et ouvrières américains durant la même période n'est guère plus réjouissant. Les « villes de compagnie », où tout appartient aux sociétés industrielles, leur permettant de récupérer d'une main ce qu'ils doivent concéder de l'autre, où les ouvriers sont tenus de s'approvisionner dans les magasins de compagnie grâce aux « bons » qui leur sont remis à la place d'une partie du salaire²⁰³, où les entreprises peuvent expulser sans problème toute personne qui ose relever la tête et se mettre en grève ou simplement donner refuge à un syndicaliste²⁰⁴, où les maisons sont de véritables taudis manquant de chauffage, même en hiver²⁰⁵, ou des baraquements ouverts aux quatre vents, sinon de simples tentes de toiles²⁰⁶, montrent la cruelle réalité des conditions imposées ne permettant pas un développement des aspects essentiels de la vie privée.

Dans la France de ce siècle, compte tenu de ces conditions de travail et de vie, rares étaient les travailleurs qui savaient lire, et ceux qui le savaient étaient souvent l'objet de railleries²⁰⁷. Les passages vers un métier ou une profession, où les conditions de travail permettaient davantage de temps consacré à la vie privée, étaient donc rarissimes, car presque impossibles²⁰⁸. Ce n'est qu'après 1870, avec l'instauration de la III^e République que le taux d'alphabétisation grimpera sensiblement²⁰⁹.

Il n'est pas surprenant non plus, compte tenu des conditions de vie et de travail, que la mendicité atteigne parfois près de la moitié des travailleurs d'une ville²¹⁰. Même à la fin du siècle, 10 % des ménages ouvriers parisiens toucheront une allocation municipale pour leur permettre de survivre²¹¹.

VI.2.4 Les déplacements de la main d'œuvre

Une partie de la main-d'œuvre était constituée des compagnons qui oeuvraient dans le bâtiment et la construction, mais aussi dans d'autres métiers. Ces personnes devaient se déplacer constamment pour gagner leur vie (entre autres lors de leur fameux Tour de

²⁰³ M. JONES, *Autobiographie, op. cit.*, note 95, p. 81-82, 117.

²⁰⁴ M. JONES, *Autobiographie, op. cit.*, note 95, p. 37,40, 59, 62, 81, 84, 88, 103.

²⁰⁵ *Id.*, p. 39, 97.

²⁰⁶ *Id.*, p. 63, 119.

²⁰⁷ A. PERDIGUIER, *Mémoires d'un compagnon, op. cit.*, note 95, p. 133 ; M.NADAUD, *Léonard maçon de la Creuse, op. cit.*, note 95, p. 68.

²⁰⁸ A. PERDIGUIER, *Mémoires d'un compagnon, op. cit.*, note 95, p. 1534-155.

²⁰⁹ D. POULOT, *Le sublime où le travailleur comme il est en 1870, et ce qu'il peut être, op. cit.*, note 95, p. 106.

²¹⁰ F. TRISTAN, *Le tour de France, Journal 1843-1844, t. 2, op. cit.*, note 95, p. 23.

²¹¹ A. COTTEREAU, « Vie quotidienne et résistance ouvrière à Paris en 1870 », *loc. cit.*, note 5, p. 56.

France, dont la durée moyenne était d'environ cinq ans²¹²). Au début du XIX^e siècle, il ne s'agissait pas d'un phénomène marginal, dans la mesure où, selon certains estimés, plus de 200 000 travailleurs participaient à ces transits²¹³.

Certes, les associations de compagnons assumaient une partie du logement. Elles le faisaient en organisant dans chaque ville importante des auberges ou des garnis où les compagnons pouvaient trouver le gîte et le couvert. Les « Mères » ne disposaient toutefois pas de l'espace suffisant pour loger tout le monde, même en entassant à plusieurs par chambre les travailleurs. Il s'agissait d'ailleurs de modestes garnis et la règle était de coucher à deux par lit disponible. Il ne s'agissait d'ailleurs pas d'un espace public, mais bien d'un lieu considéré comme privé par les compagnons²¹⁴.

Un grand nombre de travailleurs devaient aussi trouver le gîte et le couvert chez les « bourgeois » ou les « maîtres » qui les engageaient, surtout dans les villages et les petites villes²¹⁵. Ces derniers et leurs familles étaient traités avec beaucoup de courtoisie par les ouvriers qu'ils accueillait. D'ailleurs le règlement des sociétés de compagnons en faisait une obligation formelle²¹⁶. La contrepartie n'était toutefois pas toujours réalisée par les maîtres qui traitaient souvent sans beaucoup d'égards les ouvriers qui étaient sous leur toit. Outre l'exploitation économique dont ils pouvaient être l'objet, les conditions offertes, du point de vue du respect de la vie privée, n'étaient pas toujours à la hauteur. Les compagnons étaient souvent couchés quatre par chambre, à raison de deux par lits. Cela posait des difficultés majeures lorsqu'un des compagnons tombait malade : son compagnon devait continuer de partager sa couche au risque d'être contaminé à son tour²¹⁷. Il n'y avait bien souvent aucune fenêtre et les lits devaient aussi servir de table pour les compagnons qui prenaient des cours de dessin ou de trait²¹⁸. Parfois même, les travailleurs devaient dormir dans une petite soupenne construite au fond de l'atelier lui-même²¹⁹, voire dans des granges²²⁰. Leurs déplacements d'une ville à l'autre obligeaient ces travailleurs à coucher dans des endroits de fortune, des huttes ou des cabanes ouvertes où la pluie et le vent « avaient un libre passage », pour reprendre l'expression de Perdiguier. Il n'y avait pas de lit, et les compagnons devaient se partager la paille qui servait de matelas²²¹.

Quant aux repas, ils étaient souvent assez frugaux et pris à des heures tardives, compte tenu que les heures de travail s'étendaient de 5 heures du matin à 8 heures du soir, six

²¹² A. PERDIGUIER, *Mémoires d'un compagnon*, op. cit., note 95, p. 394.

²¹³ *Id.*, p. 384-385.

²¹⁴ A. PERDIGUIER, *Mémoires d'un compagnon*, op. cit., note 95, p. 339.

²¹⁵ *Id.*, p. 19.

²¹⁶ *Id.*, p. 104.

²¹⁷ *Id.*, p. 218.

²¹⁸ *Id.*, p. 120, 185.

²¹⁹ *Id.*, p. 140.

²²⁰ J.-B. DUMAY, *Mémoires d'un militant ouvrier du Creusot (1841-1905)*, op. cit., note 95, p. 90.

²²¹ A. PERDIGUIER, *Mémoires d'un compagnon*, op. cit., note 95, p. 175.

jours par semaine, ce qui ne laissait guère de temps pour le développement d'une vie privée²²². Ceux qui devaient vivre chez l'employeur se plaignaient souvent des restrictions alimentaires qui leur étaient imposées, malgré les retenues importantes faites sur le salaire pour la nourriture²²³. Ceux qui vivaient chez la « Mère » mangeaient à une table commune²²⁴.

Les conditions des déplacements étaient donc souvent fort difficiles. Outre les affrontements entre les sociétés de compagnonnage pour le contrôle de l'emploi dans certaines villes, il y avait les rixes entre membres des sociétés rivales. Perdiguier explique que partir pour faire son Tour de France, « c'était presque partir pour la guerre »²²⁵.

D'autres groupes de travailleurs devaient aussi migrer de leur province vers les villes où le travail se développait. Les maçons de la Creuse, qui ont littéralement bâti Paris, quittaient leur province pour séjourner dans la capitale française environ 10 mois par année²²⁶. Ils étaient ainsi 15 000, vers 1820, à faire ce trajet, mais leur nombre atteignait 34 000, vers 1848²²⁷. Certes, après 1840, ils commencent à s'établir véritablement dans les villes et leurs femmes viennent alors les rejoindre. Mais avant cette date, les espaces de vie privée sont fort limités. Nadaud raconte que s'étant marié dans sa province, il ne put vivre avec sa conjointe que 17 jours, avant de repartir pour la capitale, où il restera 9 mois avant de rentrer chez lui²²⁸. Lorsque le chômage sévissait, les travailleurs n'ayant pu amasser l'argent nécessaire, devaient demeurer dans la capitale. Parfois, l'absence du pays pouvait ainsi durer 3 ans²²⁹. Cette situation de séjour prolongé loin de la famille s'étendait parfois sur plusieurs dizaines d'années. C'était le cas des maçons de la Creuse qui ne rentraient définitivement au pays qu'à l'âge de 55 ans²³⁰. Ce qui est loin de favoriser l'essor de la vie familiale et de la vie privée...

Les conditions de leurs déplacements étaient fort pénibles. Non seulement devaient-ils parcourir de longues distances à pied, mais l'hébergement se faisait dans des conditions d'insalubrité et de promiscuité déjà décrites dans le cas des compagnons : entassement dans des garnis, couchettes partagées à plusieurs, vermine, draps lavés aux six mois, etc.²³¹. Les enfants, dès l'âge de 12-13 ans, étaient soumis à ce régime²³².

²²² *Id.*, p. 121, 142, 163.

²²³ *Id.*, p. 129, 250, 252.

²²⁴ *Id.*, p. 159.

²²⁵ *Id.*, p. 111, 133, 304 ; M.NADAUD, *Léonard maçon de la Creuse*, *op. cit.*, note 95, p. 45, 86.

²²⁶ M. NADAUD, *Léonard maçon de la Creuse*, *op. cit.*, note 95, p. 137.

²²⁷ *Id.*, p. 11.

²²⁸ *Id.*, p. 142.

²²⁹ *Id.*, p. 66.

²³⁰ M. NADAUD, *Léonard maçon de la Creuse*, *op. cit.*, note 95, p. 141.

²³¹ *Id.*, p. 42-43, 121.

²³² *Id.*, p. 44.

Les travailleurs et travailleuses des grandes villes, comme Paris, devaient aussi souvent consacrer de longues heures à leurs déplacements vers leurs lieux de travail, au fur et à mesure que le développement économique déplacera les industries vers la banlieue. Toutefois, la construction domiciliaire tardera souvent à suivre ces développements. Nadaud rappelle le cas de travailleurs devant se lever à trois ou quatre heures du matin pour ne revenir qu'à 9 heures du soir, à la fin des années 1880²³³.

VI.2.5 La sphère personnelle

En France, tout au long du XIX^e siècle, des mesures étatiques permettront ou obligeront la divulgation de renseignements associés à la sphère personnelle des individus. Ainsi, le contrôle de la main-d'œuvre par les autorités obligeait les ouvriers à présenter un livret à l'hôtel de ville où ils séjournaient en échange d'un permis de séjour dans cette commune²³⁴, ce qui racornissait encore davantage les espaces de liberté et de vie privée.

En Grande-Bretagne, les diverses lois sur les pauvres, obligeront bien souvent les démunis à vivre sous la surveillance constante des autorités locales. Par ailleurs, les juges de paix ordonnaient bien souvent le marquage des chômeurs, associés à des délinquants du fait de leur manque de travail, alors que le mouvement des *enclosures* en faveur des riches propriétaires terriens avait jeté sur les routes des dizaines de milliers de paysans pauvres²³⁵.

Aux États-Unis, les cités minières de compagnie exerçaient un contrôle total sur tous les aspects de la vie. Non seulement ces sociétés industrielles pouvaient expulser les travailleurs de « leurs » logements, mais toutes les formes d'expression étaient limitées, au nom de la défense des intérêts privés de ces sociétés. Les milices patronales exerçaient un contrôle strict sur les routes privées qui sillonnaient des régions entières ; ils en interdisaient l'accès aux militants syndicalistes²³⁶. La distribution de tracts était interdite et toute personne trouvée en possession de documents était arrêtée²³⁷. Les seuls lieux de réunion possible étaient les champs et les bois²³⁸, et toute personne assistant à ces réunions pouvait être renvoyée sans autre forme de procès²³⁹. Le mouchardage était élevé au rang de principe honorable. Les listes noires patronales permettaient d'obtenir une totale transparence de la vie privée des ouvriers... Les limites à l'expression, dans ces cités, sont demeurées inchangées jusque dans les années 1940, alors que la Cour suprême a conclu que, dans de telles conditions, la propriété privée ne pouvait plus permettre de

²³³ *Id.*, p. 333-334.

²³⁴ A. PERDIGUIER, *Mémoires d'un compagnon*, *op. cit.*, note 95, p. 206 ; J.-B. DUMAY, *Mémoires d'un militant ouvrier du Creusot (1841-1905)*, *op. cit.*, note 95, p. 90.

²³⁵ K. Marx, *Le Capital*, Livre I, *op. cit.*, note 95, chapitre XXVIII.

²³⁶ M. JONES, *Autobiographie*, *op. cit.*, note 95, p. 118,

²³⁷ *Id.*, p. 43.

²³⁸ *Id.*, p. 47.

²³⁹ *Id.*, p. 122.

limiter le droit à la liberté d'expression reconnue par le Premier amendement à la Constitution américaine²⁴⁰.

VI.2.6 La sphère informationnelle

Du point de vue de la sphère informationnelle, l'examen peut porter sur deux aspects distincts, mais tout de même corrélatifs. Il y a, d'une part, les rapports entre les individus et l'État et, d'autre part, les rapports entre les individus et la société civile. Ce second aspect nous permet d'explorer les rapports des individus aux sociétés, compagnies et entreprises qui jouèrent un rôle de plus en plus important à partir de cette période. En gros, les questions qui se posent dans un champ comme dans l'autre touchent aux marges de manœuvre dont disposent les individus : que doivent-ils livrer d'eux-mêmes, quels espaces de liberté ont-ils de divulguer ou non des renseignements personnels très sensibles les concernant ? Certes, la définition de la société civile et de l'État dans une société donnée constitue une question beaucoup plus complexe que les juristes ne l'ont historiquement présentée. Dans la vision gramscienne de la société, il est clair que des instances associées par les juristes comme étant des composantes de la société civile sont plutôt classées dans le champ étatique. C'est le cas des médias, mais aussi des syndicats et d'autres instances actives dans le champ de l'idéologie²⁴¹.

Commençons par les rapports des individus et de l'État. À cet égard, il est très intéressant de dessiner le portrait des espaces de vie privée laissés aux personnes qui, sous le Second Empire, participaient à la vie politique ou tentaient, tant bien que mal, d'y participer. Il ne fait pas de doute que, comme tout régime répressif, l'Empire n'avait aucun respect pour la vie privée de ses opposants. Perquisitions nocturnes²⁴², viol de la correspondance, etc., étaient le lot de ces personnes²⁴³. Le gouvernement britannique exercera aussi une surveillance, sans doute plus discrète, sur les organisations ouvrières chartistes sensiblement à la même époque²⁴⁴.

Le quadrillage de la société par les forces policières commencera bien avant cette période, et les espions et mouchards réduiront de beaucoup les espaces de vie privée octroyés au prolétariat, dès la fin du XVII^e siècle²⁴⁵. Les cafés, qui étaient des lieux de rassemblement des ouvriers, feront l'objet d'une surveillance tatillonne à partir de cette période²⁴⁶. Plus tard, c'est toujours pour des raisons de surveillance et de contrôle de la population que le gouvernement voulut contrôler les cabarets, après avoir interdit les

²⁴⁰ *Thornhill v. Alabama*, 310 U.S. 88 (1940).

²⁴¹ Antonio GRAMSCI, *Les cahiers de prison*, t.2, coll. Bibliothèque de philosophie, Paris, Gallimard, 1983, p. 116 ; t. 5, coll. Bibliothèque de philosophie, Paris, Gallimard, 1992, p. 312.

²⁴² J.-B. DUMAY, *Mémoires d'un militant ouvrier du Creusot (1841-1905)*, *op. cit.*, note 95, p. 271.

²⁴³ Pour des exemples de ces violations de la vie privée, consultez J.-B. DUMAY, *Mémoires d'un militant ouvrier du Creusot (1841-1905)*, *op. cit.*, note 95, p. 144-145.

²⁴⁴ F. TRISTAN, *Promenades dans Londres*, *op. cit.*, note 95, p. 99.

²⁴⁵ Bernard EDELMAN, « Naissance de la légalité bourgeoise. Deux policiers du dix-septième siècle », dans (1977) 26 *Communications* 132.

²⁴⁶ M. NADAUD, *Léonard maçon de la Creuse*, *op. cit.*, note 95, p. 127.

réunions publiques et bâillonné la presse²⁴⁷. Même les salles de cours feront l'objet de surveillance par les policiers du Second Empire²⁴⁸. Au moment de la Commune, les militants progressistes purent obtenir l'accès aux dossiers constitués sur eux par les forces de l'ordre. Ils constatèrent alors jusqu'à quel point la surveillance policière de la moindre de leur activité sociale et politique était étendue et que la police avait systématiquement recours à un système de mouchards à l'imagination débordante. Le courrier de toute personne pouvant être associée à un mouvement revendicateur était ouvert par des argousins rattachés au fameux « cabinet noir »²⁴⁹. En ce sens, la question de la vie privée se confond alors avec les espaces de liberté de la société civile par rapport à l'État. Il ne fait pas de doute que la sensibilité nouvelle qui se fait jour alors, à l'égard de la vie privée, particulièrement dans la petite bourgeoisie, s'exprime dans la littérature militante de ce siècle, et cette question devient un enjeu de la lutte des classes. Déjà, avant 1850, certains passages des textes de Flora Tristan reflètent cette réalité²⁵⁰. Il est même intéressant de constater que Nadaud, l'ouvrier maçon devenu député, fustige déjà, à la tribune de l'Assemblée nationale, l'hypocrisie de la bourgeoisie par rapport à la vie privée, en posant que « l'homme qui n'est pas honnête dans la vie privée ne peut l'être dans la vie publique »²⁵¹. Surtout que cette même bourgeoisie se montre sans aucune considération pour le respect de la vie privée de la classe ouvrière, en refusant de lui consentir des conditions qui en permettent la réalisation. Certes, la nécessité de l'accumulation du capital, les rivalités entre branches industrielles ou entre nations peuvent expliquer, en partie, le phénomène. Mais plus encore et dans l'ensemble, la bourgeoisie était culturellement incapable de comprendre les aspirations ouvrières. Comme Maman Jones le rappelle, le bourgeois était à l'ouvrier, compte tenu des écarts culturels abyssaux qui les séparaient, « aussi étranger que peut l'être une espèce animale à une autre espèce ; il était aussi différent [de lui] que la pierre l'est du blé »²⁵².

En ce qui concerne les rapports des individus et de la société civile, l'idéologie juridique a sans conteste réfracté les canons de l'idéologie dominante de l'époque. Comme André-Jean Arnaud le remarque, à l'arrivée de la bourgeoisie au pouvoir correspond une idéologie juridique qui octroie au droit sa seule mission essentielle : régler les rapports des individus entre eux. C'est le triomphe du privatisme²⁵³.

²⁴⁷ *Id.*, p. 266.

²⁴⁸ L. MICHEL, *Mémoires*, *op. cit.*, note 95, p. 107.

²⁴⁹ M. NADAUD, *Léonard maçon de la Creuse*, *op. cit.*, note 95, p. 182-184.

²⁵⁰ F. TRISTAN, *Le tour de France, Journal 1843-1844*, t. 2, *op. cit.*, note 95, p. 217.

²⁵¹ M. NADAUD, *Léonard maçon de la Creuse*, *op. cit.*, note 95, p. 266. Zola fait dire à l'un de ses personnages troubles, qui est actif politiquement dans une petite ville de province : « Puis, mon cher ami, il n'y a aucune cérémonie là-dedans. Je garde ma veste de toile. C'est de la vie privée. Personne n'a le droit de juger ce que je fais sur le derrière de ma maison... Sur le devant c'est autre chose ; nous appartenons au public sur le devant... » Voir *La conquête de Plassans*, dans *Les Rougon-Macquart I*, *op. cit.*, note 160, p. 1094.

²⁵² M. JONES, *Autobiographie*, *op. cit.*, note 95, p. 155.

²⁵³ André-Jean ARNAUD, *Les juristes face à la société du XIX^e siècle à nos jours*, coll. Le juriste, Presses Universitaires de France, 1975, p. 31-42.

Dans la société civile, des problèmes cruciaux sont au cœur des luttes et des enjeux sociétaux. Inutile de revenir sur le droit du travail et les problématiques qu'il souleva, dont le respect de la vie privée ne fut certes qu'un aspect assez secondaire.

Toutefois, l'une des questions les plus chaudes, à cette époque, concerne la consommation d'alcool, la question de l'alcoolisme. L'ouvrier et le travailleur étaient-ils sous surveillance de la part de la société, des entreprises ou de l'État par rapport à leurs habitudes de consommation d'alcool ? De quelle marge de manœuvre disposaient-ils ? Certes, la réponse à ces questions s'inscrit dans une trame culturelle qui conditionne largement le regard de la société sur ces problèmes. Le moralisme ambiant pollue la plupart des études de ces phénomènes²⁵⁴. Il est certain que la consommation d'alcool dans certains milieux de travail, dont ceux des fondeurs, forgerons à chaud, verriers et raffineurs de sucre était « intégré(e) au rythme de vie, dans l'atelier et hors de l'atelier »²⁵⁵. Il est également clair que c'est l'organisation même du travail qui pousse à l'alcoolisme dans plusieurs segments de l'industrie. Dans ce contexte et eu égard à la culture générale ambiante, il est fort peu probable que ces questions aient constitué un enjeu semblable à ce que deviendra la question de la consommation de drogues dans les sociétés occidentales au prochain siècle²⁵⁶. Il est clair cependant que le traitement différencié accordé à la question de la consommation d'alcool, en fonction de l'appartenance de classe, sera l'un des traits distinctifs des mesures prohibitionnistes aux États-Unis, au début du XX^e siècle²⁵⁷, comme cette question sera un des principaux champs de l'offensive de normalisation de la société québécoise par l'Église au XIX^e et au XX^e siècle. Mais ces questions devraient être étudiées plus à fond.

La question des rapports hommes/femmes constitue un vaste chapitre où les valeurs de la société trouvent une expression matérielle et symbolique certaine. Ce siècle est d'abord celui de la famille. Elle est « l'épicentre » des discours qui se développent sur la vie privée²⁵⁸. La bourgeoisie aura une attitude ambiguë en ce domaine. D'abord, elle visera à utiliser les femmes pour tenter de normaliser les comportements de la main-d'œuvre, comme l'Église avait tenté de le faire auparavant. En France, le divorce sera interdit durant presque tout le siècle. Par ailleurs, ses tentatives de moraliser la vie personnelle des ouvriers se heurtera aux réalités matérielles qu'elle impose elle-même. Comme

²⁵⁴ D. POULOT, *Le sublime ou le travailleur comme il est en 1870, et ce qu'il peut être*, op. cit., note 95, p. 165-167, 182-183.

²⁵⁵ A. COTTEREAU, « Vie quotidienne et résistance ouvrière à Paris en 1870 », loc. cit., note 5, p. 23.

²⁵⁶ Pour un aperçu de ces questions à travers le prisme du droit du travail québécois et canadien, consultez la monographie de Claude D'AOUST et Sylvain SAINT-JEAN, *Les manquements du salarié associés à l'alcool et aux drogues : étude jurisprudentielle et doctrinale*, Montréal. École de relations industrielles de l'Université de Montréal, 1984, 201 p. ; Donald J.M. BROWN et David M. BEATTY, *Canadian Labor Arbitration*, 2^e éd., Aurora, Canada Law Book Ltd., 1984, p. 429-433 ; Earl Edward PALMER, *Collective Agreement Arbitration in Canada*, 2^e éd., Toronto, Butterworths, 1983, p. 378-381.

²⁵⁷ M. JONES, *Autobiographie*, op. cit., note 95, p.159.

²⁵⁸ P. ARIÈS et G. DUBY (dir.), *Histoire de la vie privée*, t. 4, « De la Révolution à la Grande Guerre », op. cit., note 93, p. 9. Voir aussi Michel FOUCAULT, *Histoire de la sexualité*, t.1, « La volonté de savoir », Paris, Gallimard, 1990, 211 p.

Cottureau le montre bien, les types d'union entre partenaires dépendent dans une large mesure des moyens financiers dont disposent les ouvriers et les ouvrières en question²⁵⁹. D'où l'incapacité de la bourgeoisie à agir de façon conséquente sur ces questions. Louise Michel explique fort bien, dans son autobiographie, que pour survivre, les femmes, qui n'avaient pas de mari ou d'amant, devaient s'associer et vivre à plusieurs²⁶⁰. Par ailleurs, la réduction de l'influence du clergé, après l'instauration de la III^e République, contribue à ne plus faire de cette question un enjeu majeur de société. La situation est toute différente au Québec où le clergé constitue, à la même époque, la plus importante force sociale. C'est d'ailleurs durant cette période que son influence atteindra son apogée²⁶¹.

Dans les campagnes, la question du mariage occupe les familles paysannes qui se doivent de conclure des alliances, qui permettront sinon d'améliorer le patrimoine au moins de le maintenir²⁶². Les alliances se concluaient alors que les filles étaient généralement très jeunes²⁶³. Il y avait d'ailleurs des rites de demandes fort singuliers²⁶⁴.

Compte tenu des conditions économiques, il n'est pas surprenant que la prostitution fleurisse. Les femmes qui s'y adonnaient, pour arriver à joindre les deux bouts, devaient parfois amener avec elles leurs enfants, qui dormaient alors dans les cabarets et les bouges infects²⁶⁵. Flora Tristan nous décrit la situation de la prostitution dans le Londres du XIX^e siècle comme étant un véritable enfer pour les femmes du peuple²⁶⁶. Louise Michel montrera tous les écarts de classes dans les rapports entre les hommes et les femmes dans sa comparaison du mariage et de la prostitution à cette époque : « Est-ce qu'il n'y a pas de marchés où l'on vend, dans la rue, aux étalages des trottoirs, les belles filles du peuple, tandis que les filles des riches sont vendues pour leur dot ? »²⁶⁷

Aux États-Unis, durant la même période, nous avons un exemple classique de la privatisation de la société. Le travail de provocation de l'agence Pinkerton, composée bien souvent d'anciens criminels de droit commun, et qui sert de police parallèle ou d'agent provocateur, selon les circonstances, rappelle que des pans entiers du monopole de la violence légitime avaient été *de facto* privatisés²⁶⁸. Les menaces de mort, les assassinats sélectifs, le dynamitage de maisons et diverses autres formes de terrorisme

²⁵⁹ A. COTTEREAU, « Vie quotidienne et résistance ouvrière à Paris en 1870 », *loc. cit.*, note 5, p. 32-40.

²⁶⁰ L. MICHEL, *Mémoires*, *op. cit.*, note 95, p. 61, 69.

²⁶¹ Pierre HÉBERT, *Censure et littérature au Québec*, t. 1, « Le livre crucifié, 1625-1919 », Montréal, Fides, 1997, p. 137 et suiv.

²⁶² M. NADAUD, *Léonard maçon de la Creuse*, *op. cit.*, note 95, p.135-140.

²⁶³ L. MICHEL, *Mémoires*, *op. cit.*, note 95, p. 65-66.

²⁶⁴ *Id.*, p. 45-46.

²⁶⁵ M. NADAUD, *Léonard maçon de la Creuse*, *op. cit.*, note 95, p. 85. Sur la question de la prostitution en Grande-Bretagne à ce moment, consultez F. Tristan, *Promenades dans Londres*, *op. cit.*, note 95, chapitre 8, p. 122-148.

²⁶⁶ F. TRISTAN, *Promenades dans Londres*, *op. cit.*, note 95, p. 122-148.

²⁶⁷ L. MICHEL, *Mémoires*, *op. cit.*, note 95, p. 84.

²⁶⁸ M. JONES, *Autobiographie*, *op. cit.*, note 95, p.25-29, 88, 108

patronal constituait une réalité très présente à cette époque²⁶⁹. L'articulation différenciée entre les milices privées et la milice gouvernementale, voire l'armée elle-même, était au cœur des débats sociaux. En effet, malgré les difficultés, les ouvriers souhaitaient, lors des conflits, que le gouverneur de l'État interdise les milices privées et que les gardes nationaux soient appelés pour maintenir l'ordre²⁷⁰. L'intervention des gardes nationaux n'était toutefois pas une garantie que la violence ne serait pas exercée à l'endroit des grévistes²⁷¹.

Rappelons que l'intervention de l'armée dans les conflits ouvriers était aussi une tradition en Amérique du Nord. Au Canada, ces interventions se sont fréquemment soldées par l'utilisation effective des armes à feu et par plusieurs morts dans les rangs des grévistes. La grève générale de Winnipeg, en 1919, et les grèves de mineurs, en Nouvelle-Écosse, où plusieurs travailleurs ont perdu la vie, rappellent cette triste réalité²⁷². Au Québec, au début du siècle, le droit avait consacré « le droit de correction du maître sur son serviteur » pour reprendre les termes de Benjamin Antoine Testart de Montigny, recorder de la ville de Montréal (sorte de juge communal). Ainsi, il existait des cachots dans les fabriques où les ouvriers récalcitrants étaient punis²⁷³.

Pour revenir à la situation aux États-Unis, rappelons que la violence dans les conflits ouvriers, une des caractéristiques fondamentales des rapports de classes à cette époque, témoigne de l'âpreté des combats qui ont dû être menés par les travailleurs pour améliorer les conditions de travail et de vie, pour leur droit à la vie privée. Le droit de porter des armes est également un droit constitutionnellement garanti dans ce pays et peut sans doute expliquer la culture de violence qui semble une caractéristique importante de cette société.

Il est également évident qu'une partie de la magistrature, surtout dans les États du Sud, était « aux ordres » des entrepreneurs et capitalistes qui faisaient la pluie et le beau temps dans la société de cette époque. L'abus des injonctions limitant le piquetage ou autres formes d'expression, l'interdiction de pénétrer dans certains États ou de le quitter pour les militants syndicalistes²⁷⁴, l'interdiction de tenir des réunions²⁷⁵, de parler en public²⁷⁶, l'emprisonnement préventif pour délit d'opinion²⁷⁷, l'emprisonnement de dirigeants

²⁶⁹ *Id.*, p. 59-63, 91, 107, 126, 147.

²⁷⁰ *Id.*, p. 120, 124

²⁷¹ *Id.*, p. 147-148.

²⁷² Charles LIPTON, *Histoire du syndicalisme au Canada et au Québec 1827-1959*, Montréal, Parti pris, 1976, 500 p.

²⁷³ Jean-Paul LEFEBVRE, *La lutte ouvrière*, Montréal, Les Éditions de l'Homme, 1960, p. 44-49 ; Fernand HARVEY, *Révolution industrielle et travailleurs*, Montréal, Boréal Express, 1978, p. 161-164.

²⁷⁴ M. JONES, *Autobiographie, op. cit.*, note 95, p. 85, 95, 162.

²⁷⁵ *Id.*, p. 89, 95, 164

²⁷⁶ *Id.*, p. 163-164.

²⁷⁷ *Id.*, p. 168.

syndicaux sous divers prétextes²⁷⁸, les tentatives de suspendre ou la suspension de journaux syndicaux, voire de journaux simplement favorables aux grévistes²⁷⁹, illustrent ce phénomène²⁸⁰.

VII. Le XX^e siècle

VII.1 Introduction

Comme nous l'avons fait pour les siècles antérieurs, nous avons principalement compulsé les documents et récits écrits par les ouvriers et travailleurs eux-mêmes. Toutefois, nous avons aussi consulté un certain nombre d'ouvrages de synthèse ou d'articles spécialisés qui ont étudié la condition ouvrière dans les établissements industriels et commerciaux, du point de vue du respect de la vie privée²⁸¹.

Si dans les siècles passés, la protection de la vie privée a constitué un « privilège de classe », comme l'admettent les historiens²⁸², ce siècle de bruit et de fureur qu'a constitué le XX^e siècle, pour paraphraser Shakespeare, a-t-il permis d'étendre la protection de la vie privée à l'ensemble de la population ? Y a-t-il eu démocratisation de la protection de la vie privée ?

Nous allons maintenant tenter de répondre à ces questions. Nous sommes demeurés fidèles à notre approche en tentant de donner la parole à celles et ceux qui ont connu une expérience concrète dans les milieux de travail et en confrontant cette réalité avec celles des couches plus favorisées de la population.

VII.2 La sphère spatiale

VII.2.1 La vie au travail

Il ne saurait évidemment être question, dans un texte comme celui-ci, de dresser un tableau exhaustif des conditions de travail ayant prévalu durant plus d'un siècle dans l'appareil de production de plusieurs pays, pour ensuite en tirer des enseignements du point de vue du respect de la vie privée. Encore une fois, nous nous contenterons de

²⁷⁸ *Id.*, p. 174.

²⁷⁹ *Id.*, p. 90, 177

²⁸⁰ *Id.*, p. 43, 45, 49-53.

²⁸¹ Rémy CAZALS, *Avec les ouvriers de Mazamet dans la grève et l'action quotidienne 1909-1914*, coll. Centre d'histoire du syndicalisme, Paris, François Maspero, 1978, 350 p. ; Annie FOURCAUT, *Femmes à l'usine en France dans l'entre-deux-guerres*, coll. Centre de recherches d'histoire des mouvements sociaux et du syndicalisme, Paris, François Maspero, 1982, 269 p. ; Robert LINHART, *L'établi*, Paris, Éditions de Minuit, 1978, 179 p. ; Aimée MOUTET, « Patronat français et système Taylor avant 1914 », dans *Le mouvement social*, no. 93, octobre-décembre 1975, p. 15-49 ;

²⁸² Philippe ARIÈS et Georges DUBY (dir.), *Histoire de la vie privée*, t. 5, « De la Première Guerre mondiale à nos jours », coll. Points/Histoire, Paris, Éditions du Seuil, 1999, p. 17.

« coups de sondes » dans l'épaisseur historique, afin d'étayer ou de contredire nos hypothèses initiales.

Nous procéderons donc en deux étapes. Dans un premier temps, nous laisserons la parole à quelques auteurs qui ont tenté de décrire les conditions de travail à divers moments durant ce siècle. Dans un second temps, en nous appuyant sur le travail des historiens, nous proposons quelques brèves indications synthétiques qui tentent de dessiner les tendances importantes qui ont marqué l'évolution de la sphère du travail durant ce siècle, du point de vue de la vie privée.

L'ouvrage d'Annie Fourcaut, qui ramène l'expérience des surintendantes, c'est-à-dire des futures professionnelles du service social, qui, dans la France de l'entre-deux-guerres, s'implantaient brièvement dans des usines françaises pour mieux comprendre la situation des travailleuses auprès desquelles elles devraient éventuellement intervenir, nous servira ici de fil conducteur. Ces témoignages sont précieux à plusieurs égards. D'abord, ils proviennent de femmes qui sont issues de la bourgeoisie fortunée, et non de militantes engagées ; elles se situent donc très à droite du spectre idéologique. Ensuite, ces femmes peuvent mieux comparer, compte tenu de leur expérience personnelle, de leur habitus, les formes de vie privée qui sont octroyées aux ouvrières des usines françaises de cette période. Finalement, les secteurs industriels couverts sont multiples, ce qui donne une idée assez précise de la palette de situations pouvant exister dans ce contexte.

Rappelons aussi que des documents de cette sorte sont rarissimes dans la mesure où, comme Aimée Moutet le rappelle, « [c]e qui se passe dans l'entreprise ne doit en aucun cas être connu au dehors », le patronat français cultivant le goût du secret²⁸³.

Quand on examine la situation faite aux femmes prolétaires et aux travailleuses du commerce de cette période, on est d'abord frappé par le peu de changements, eu égard à la situation que nous avons examinée pour le précédent siècle.

Les femmes commencent souvent fort jeunes à travailler à l'usine. Il n'est pas rare de voir des jeunes adolescentes de 14 ans être embauchées²⁸⁴. Une loi de 1892, alors toujours en vigueur, permettait l'engagement des enfants à partir de 13 ans ou à 12 ans avec certificat médical et possession du certificat d'études primaires²⁸⁵. Le travail en usine durait ainsi de longues années et des surintendantes indiquent avoir vu des travailleuses ayant jusqu'à soixante ans²⁸⁶.

En effet, la durée du travail est encore fort longue, soit de 10 à 12 heures, parfois même jusqu'à 14 heures de travail par jour, ce qui, d'entrée de jeu, laisse peu de place au

²⁸³ A. MOUTET, « Patronat français et système Taylor avant 1914 », *loc. cit.*, note 281, p. 26.

²⁸⁴ A. FOURCAUT, *Femmes à l'usine en France dans l'entre-deux-guerres*, *op. cit.*, note 281, p. 76, 108, 153, 156-157, 161.

²⁸⁵ *Id.*, p. 141-142.

²⁸⁶ *Id.*, p. 161.

développement de la vie privée²⁸⁷. Il semble que la *Loi du 23 avril 1919* sur la journée de travail de huit heures n'était appliquée que dans les très grandes entreprises et dans certains secteurs industriels seulement²⁸⁸. Pour réduire le temps passé à l'usine, les ouvrières vont parfois accepter des pauses repas très brèves. Ainsi, une surintendante rapporte que dans l'usine où elle a fait son stage, la pause repas ne durait que 10 minutes²⁸⁹. Le dimanche est donc le seul jour consacré aux relations sociales ou familiales pour la plupart de ces ouvrières et travailleuses²⁹⁰. Le temps supplémentaire semble avoir été une obligation dans plusieurs secteurs, et parfois les travailleuses n'étaient avisées qu'à la dernière minute, ce qui provoquait du mécontentement²⁹¹.

Mais la pénibilité du travail ne se mesure pas qu'à la longueur des journées de travail. Il faut encore parler des semaines qui s'étendent sur six jours (la semaine dite anglaise sur cinq jours n'ayant pas encore été adoptée par la majorité des entreprises françaises à cette époque).

On voit encore des femmes enceintes qui doivent travailler ces longues heures, debout, devant leurs machines, au moins jusqu'au septième mois de la grossesse, parfois même davantage²⁹².

Il était généralement interdit formellement de s'asseoir, même s'il ne fut jamais démontré que le fait d'être assis ralentissait la production²⁹³.

Des entreprises interdisaient aussi aux travailleuses de quitter leurs machines²⁹⁴. Elles ne pouvaient donc se rendre au vestiaire ou se laver les mains durant leur travail²⁹⁵.

Ajoutons encore à ce portrait, le bruit des machines qui empêche pratiquement les conversations entre travailleuses²⁹⁶. Parfois, ce sont aussi les contremaîtres qui limitent ou interdisent les conversations entre les travailleuses²⁹⁷. Les agrégats de vie privée qu'il est possible d'avoir en usine disparaissent donc de ce fait.

²⁸⁷ *Id.*, p. 16, 92,

²⁸⁸ *Id.*, p. 138.

²⁸⁹ *Id.*, p. 131, 140

²⁹⁰ *Id.*, p. 158.

²⁹¹ *Id.*, p. 192.

²⁹² A. FOURCAUT, *Femmes à l'usine en France dans l'entre-deux-guerres*, *op. cit.*, note 281, p. 62, 103, 192 ; une surintendante rapporte que l'abandon du travail avant les tous derniers jours avant l'accouchement était considéré une rupture du contrat de travail entraînant le renvoi, voir p. 69.

²⁹³ A. FOURCAUT, *Femmes à l'usine en France dans l'entre-deux-guerres*, *op. cit.*, note 281, p. 73, 76, 98, 100.

²⁹⁴ *Id.*, p. 100.

²⁹⁵ *Id.*, p. 99, 139, 140.

²⁹⁶ *Id.*, p. 66, 100.

²⁹⁷ *Id.*, p. 73, 75, 93, 100, 124, 140.

Certaines usines n'étaient pas non plus chauffées durant l'hiver et la température devenait donc très froide, obligeant parfois la distribution de soupe ou de bouillons chauds²⁹⁸.

Les conditions d'hygiène sont aussi encore déplorables à plusieurs endroits. Des surintendantes expliquent, dans leur rapport de stage, que les travailleuses ne disposent pas de lavabos pour se laver ou qu'elles doivent se laver les mains dans une boîte de conserve²⁹⁹, ou qu'il est interdit de s'y rendre durant les heures de travail³⁰⁰.

Les endroits pour prendre les repas sont souvent trop petits, inadéquats ou parfois même inexistant³⁰¹, les ustensiles de cuisine inappropriés ou manquants³⁰². Il en est souvent de même des vestiaires³⁰³. Quand des hommes et des femmes travaillent ensemble, les endroits pour prendre les repas sont parfois séparés³⁰⁴.

Les amendes pour malfaçon ne sont pas disparues, surtout dans certains secteurs comme le textile³⁰⁵.

Les rapports entre les travailleuses et le personnel de direction sont souvent marqués par la distance, la sévérité et le manque de communication³⁰⁶. Les contremaîtres exercent parfois une surveillance très tatillonne et suivie des travailleuses sous leur responsabilité³⁰⁷; une surintendante les compare à des « gardiens de galères »³⁰⁸. Des méthodes panoptiques sont parfois mêmes mises en place pour s'assurer de pouvoir voir toutes les personnes à l'ouvrage en même temps³⁰⁹. Des cas de harcèlement sexuel se rencontraient aussi, compte tenu que le personnel d'encadrement était composé essentiellement d'hommes³¹⁰. La situation dans les grandes entreprises commerciales ne semble pas vraiment meilleure³¹¹.

Les trajets pour se rendre aux lieux de travail sont souvent longs et les retards sont souvent sanctionnés très sévèrement³¹². Dans certaines usines, tout retard doit être justifié,

²⁹⁸ *Id.*, p. 139.

²⁹⁹ *Id.*, p. 66, 77, 139.

³⁰⁰ *Id.*, p. 99.

³⁰¹ *Id.*, p. 77, 142.

³⁰² *Id.*, p. 111.

³⁰³ *Id.*, p. 110.

³⁰⁴ *Id.*, p. 82.

³⁰⁵ *Id.*, p. 80.

³⁰⁶ *Id.*, p. 80, 155.

³⁰⁷ *Id.*, p. 86, 89.

³⁰⁸ *Id.*, p. 112.

³⁰⁹ *Id.*, p. 87, 101.

³¹⁰ *Id.*, p. 99, 153.

³¹¹ *Id.*, p. 217.

³¹² *Id.*, p. 166-167.

et le contremaître peut retourner à la maison toute travailleuse, s'il juge que la raison invoquée pour justifier le retard n'est pas « suffisante »³¹³.

Les fouilles à la sortie de l'usine étaient choses relativement fréquentes. Tout retard à se rendre à la sortie après la fin du travail, même justifié par la nécessité de se laver les mains, entraînait une fouille. De même, il était interdit d'avoir un paquet à l'entrée ou à la sortie de l'usine « sans en montrer le contenu »³¹⁴.

Nous avons ici tenté de synthétiser les rapports établis par les surintendantes à la suite de leur stage. Cette synthèse peut amener le lecteur à croire que nous avons quelque peu forcé le trait. Toutefois, il faut rappeler que même si toutes ces conditions n'étaient pas présentes en même temps et dans toutes les usines, l'impression d'ensemble qui se dégage est que l'approche casernière ou semi-carcérale, loin d'avoir disparu, continuait de marquer le style de gestion des relations humaines au sein des entreprises de cette époque.

Malgré ces conditions difficiles, il est intéressant de noter que les ouvrières n'ont pas pour autant renoncé à toute vie intellectuelle. Plusieurs surintendantes rapportent que les travailleuses sont friandes de lectures et qu'elles consomment et s'échangent un grand nombre de romans³¹⁵. Linhart remarquera, au début des années 1970, que c'est la consommation de littérature pornographique qui a pris le dessus dans ces usines où les hommes constituent la majorité de la main-d'oeuvre³¹⁶.

Le travail à domicile des femmes continue, surtout dans la confection, bien que des statistiques permettent de voir une certaine régression du phénomène. Toutefois, compte tenu de la clandestinité qui entoure une partie de ce travail, il est difficile de se faire une idée exacte de la situation³¹⁷.

La situation a-t-elle évolué par la suite ? Il ne fait pas de doute que les grands mouvements revendicateurs qui se sont exprimés à l'occasion du Front populaire³¹⁸, d'abord, puis de Mai 1968, par la suite, ont permis d'améliorer les conditions de travail. Cependant, le portrait dessiné par le sociologue Robert Linhart, qui s'était implanté aux usines Citroën dans les années 1970, montre que les conditions de travail, même dans les grandes usines monopolisées, laissaient encore peu de place à la vie privée³¹⁹. Composée d'une main-d'oeuvre immigrante plus facilement manipulable, vivant dans l'insécurité

³¹³ *Id.*, p. 137.

³¹⁴ A. FOURCAUT, *Femmes à l'usine en France dans l'entre-deux-guerres*, *op. cit.*, note 281, p. 75, 145.

³¹⁵ *Id.*, p. 102, 111, 132, 143, 152, 158, 164-165.

³¹⁶ R. LINHART, *L'établi*, *op. cit.*, note 281, p. 20.

³¹⁷ A. FOURCAUT, *Femmes à l'usine en France dans l'entre-deux-guerres*, *op. cit.*, note 281, p. 64.

³¹⁸ Les historiens de la vie privée font du Front populaire un moment charnière pour le développement de la vie privée des classes populaires en France, voir P. ARIÈS et G. DUBY (dir.), *Histoire de la vie privée*, t. 5, « De la Première Guerre mondiale à nos jours », *op. cit.*, note 282, p. 48.

³¹⁹ R. LINHART, *L'établi*, *op. cit.*, note 281.

économique (le taux de *turn over* étant très élevé³²⁰) et devant assurer la survie financière de la famille, restée au pays, l'ouvrier de ces usines voit son statut déterminé, en grande partie, par des considérations inspirées du racisme (la pyramide des statuts dans l'usine dépend généralement de l'origine ethnique sinon de la couleur de la peau³²¹). Souvent l'entreprise tente de concentrer les travailleurs en fonction de leur nationalité dans ses diverses usines :

*Citroën concentre les nationalités par boîte. A Choisy des Yougoslaves, à Javel des Turcs...On engloutit des collectivités entières pour pouvoir les encadrer en bloc, les quadriller, les espionner : on dissémine des interprètes maison, on combine la surveillance à l'usine et dans les foyers, on facilite la pénétration des redoutables polices politiques [...] A Javel, les Turcs arrivent par villages entiers, trimbalant intacts leurs hiérarchies féodales.*³²²

Les rapports entre les travailleurs et le personnel d'encadrement sont encore marqués par une vision très hiérarchisée, un ton cassant, un mépris hautain, même s'ils prennent des allures bonhommes au bas de la pyramide de commandement (tutoiement systématique des ouvriers par les supérieurs hiérarchiques immédiats, par exemple³²³).

L'encadrement fait aussi appel à des médecins et à d'autres professionnels³²⁴ pour s'assurer du contrôle des absences, ce qui constitue une nouveauté par rapport à la période antérieure précédemment analysée. Généralement accusés de complaisance à l'égard de la direction, ces professionnels sont plutôt mal vus par les ouvriers³²⁵.

Les fouilles à la sortie des usines sont choses fréquentes et rigoureuses de la part des gardiens de l'usine³²⁶. Par ailleurs, les méthodes de contrôle de la qualité des produits permettent, *de facto*, une surveillance étendue du travail des ouvriers³²⁷. Dans l'ensemble, le régime en place dans les usines à cette époque peut encore être qualifié de « semi-pénitenciaire »³²⁸ ou de « ouvertement policier »³²⁹ par Linhart, qui explique comment est déployé tout un « appareil d'autorité, de surveillance et de répression » qui encadre de haut en bas le personnel de la boîte, souvent avec l'aide des syndicats jaunes (dits « de boutique » au Québec), et qui oblige les travailleurs à carburger à la peur³³⁰.

³²⁰ *Id.*, p. 17.

³²¹ *Id.*, p. 24.

³²² *Id.*, p. 34.

³²³ *Id.*, p. 29.

³²⁴ *Id.*, p. 159.

³²⁵ *Id.*, p. 45. Il est surnommé le « vétérinaire » dans l'usine où Linhart s'était établi.

³²⁶ R. LINHART, *L'établi*, *op. cit.*, note 281, p. 54.

³²⁷ *Id.*, p. 57.

³²⁸ *Id.*, p. 61.

³²⁹ R. LINHART, *L'établi*, *op. cit.*, note 281, p. 66.

³³⁰ *Id.*, p. 66-69.

En fonction des rapports de force et des affrontements qui surviennent, cet encadrement se fera plus sévère ou plus libéral³³¹. On n'hésitera pas, par exemple, à transférer vers des secteurs isolés les travailleurs les plus combatifs, au moment où des tensions sont vécues dans l'établissement³³².

Certes, les conditions hygiéniques, les vestiaires³³³, les cafétérias et d'autres conditions matérielles se sont améliorés. Mais les toilettes constituent encore « un endroit de choix », dans la mesure où il s'agit d'un des seuls qui soient « à l'abri des regards »³³⁴. Toutes les activités personnelles, comme la lecture durant les moments libres, sont d'ailleurs systématiquement découragées³³⁵.

Mais de façon plus générale encore, ce qui semble avoir peu changé, c'est la pénibilité du travail lié au travail à la chaîne et à l'augmentation constante des cadences. Comme le remarque avec humour Linhart :

*Quand j'avais compté mes cent cinquante 2 CV et que, ma journée d'homme-chaîne terminée, je rentrais m'affaler chez moi comme une masse, je n'avais plus la force de penser grand-chose, mais au moins je donnais un contenu précis au concept de plus-value.*³³⁶

Dans ces conditions, le déploiement d'activités associées traditionnellement à la vie privée rencontre de lourds obstacles.

Si nous examinons la situation des travailleuses et travailleurs au Québec, durant ce siècle, il est clair que le portrait tracé précédemment dans le cas de la France est aussi valable pour le cas québécois. Jusqu'aux années 1950, l'une des principales industries de la province est celle du textile et du vêtement, où les conditions de travail sont particulièrement pénibles, les heures très longues (50-60 heures par semaine), la résistance patronale aux revendications ouvrières acharnée, et les salaires misérables. Toutes les conditions étaient donc réunies pour que la misère règne et que les espaces de vie privée soient réduits au minimum³³⁷.

³³¹ *Id.*, p. 95-97, 102, 105,

³³² *Id.*, p. 120.

³³³ Linhart décrit l'importance du vestiaire comme « sas, entre l'atmosphère croupissante du despotisme de fabrique et l'air théoriquement libre de la société civile ». Voir R. LINHART, *L'établi, op. cit.*, note 281, p.70.

³³⁴ R. LINHART, *L'établi, op. cit.*, note 281, p. 88.

³³⁵ *Id.*, p. 118.

³³⁶ *Id.*, p. 140.

³³⁷ Voir, sur ces questions, Jean-Paul LEFEBVRE, « Le textile, 1937 » dans Jean MARCHAND (dir.) *En grève !*, Montréal, Montréal, Les Éditions du Jour, 1963, p. 23-57 ; Madeleine PARENT et Léa ROBACK, *Entretiens avec Nicole Lacelle*, Montréal, Les Éditions du Remue-ménage, 1988, p. 11-36 ; Élie BEAUREGARD et J.C. McRUER, *Mémoire à la Commission royale d'enquête sur l'industrie textile*, tapuscrit, Ottawa, 2 février 1937, 192 p.

Les historiens de la vie privée mettent, de leur côté, l'accent sur un certain nombre de caractéristiques en ce qui concerne le travail en France, durant ce siècle. Ces caractéristiques nous semblent pouvoir s'appliquer à de nombreux autres pays occidentaux.

Il y a d'abord le fait que le travail se réalise pour l'essentiel maintenant dans des milieux de travail qui sont extérieurs au domicile, bien que le travail à domicile ait continué d'occuper une partie de la population ouvrière. Si le nombre de travailleurs à domicile et de travailleurs indépendants a beaucoup décliné durant une large partie du siècle, les délocalisations, induites par la crise impérialiste et la baisse tendancielle des taux de profits, la mondialisation accélérée de la dernière décennie du XX^e siècle et une nouvelle division internationale du travail découlant de la « nouvelle économie » ont largement inversé ces tendances, d'autant que l'informatique permet de réaliser du travail à distance. À bien des égards, nous assistons au retour du vieux *putting out system*, avec les conséquences que l'on connaît du point de vue de la vie privée des personnes qui vivent et travaillent dans ces conditions. Bien sûr, l'individualité de la réalisation du travail, l'amélioration des conditions de logement et les choix culturels réalisés par une partie de la main-d'œuvre contribuent à adoucir les conditions du travail réalisé dans l'espace domestique.

La contrepartie négative de travail réalisé à l'extérieur du domicile fut cependant l'allongement des journées de travail résultant de la nécessité de déplacements de plus en plus longs, compte tenu de l'intensification du trafic automobile et du choix de la vie en banlieue nullement compensé par un transport en commun adéquat. Voilà qui réduit d'autant le temps pouvant être consacré à des activités associées à la vie privée.

Un autre facteur structurant, voire limitant les possibilités de la vie privée, réside dans le travail massif des femmes. Ce travail devient maintenant la norme et le standard, compte tenu le plus souvent des nécessités économiques. Or, ce travail extérieur peut hypothéquer grandement les capacités d'avoir du temps à soi ou à partager avec sa famille ou son conjoint, vu les inévitables conflits d'horaires entre les personnes vivant ensemble.

Autre facteur significatif, la durée du travail, mesurée sur l'espace d'une journée ou d'une semaine, mais aussi durant la vie active des travailleurs et travailleuses. À cet égard, il faut, ici encore, remarquer les mouvements contradictoires qui ont marqué ce siècle. Si, durant la majeure partie du siècle, nous avons vu la durée du travail reculer, la dernière décennie a accouché d'un allongement significatif de la journée et de la semaine de travail. Le statut précaire de bien des salariés et la réduction des revenus réels, qui obligent à l'occupation simultanée de plus d'un emploi, le travail autonome, pour ne prendre que ces facteurs, ont contribué à réduire le temps disponible pour des activités reliées à la vie privée.

Au total, on peut considérer que des progrès ont été faits, mais la réalité de la dernière décennie de ce siècle fait douter de la pérennité de ces avancés.

La retraite, l'âge auquel il est possible de quitter définitivement le travail, a fait l'objet d'amélioration tout au long du siècle. La première décennie du XXI^e siècle a cependant vu des reculs significatifs dans la plupart des pays occidentaux. Comme les auteurs de l'histoire de la vie privée le remarquent aussi, le passage à la retraite augmente les inégalités sociales : non seulement l'âge de la retraite diffère, mais les conditions dans lesquelles on y accède aussi (santé médiocre et revenus insuffisants caractérisent souvent la retraite des membres des classes populaires)³³⁸. L'inégalité devant la mort est aussi une réalité statistique facilement démontrable³³⁹.

VII.2.2 La vie hors du travail

En France, il faudra attendre une longue période pour que les conditions de logement des classes pauvres s'améliorent d'une manière significative. Certes, nous assisterons à quelques tentatives pour « fixer l'ouvrier à l'usine » en lui accordant des conditions décentes pour se loger, selon des formules diverses (construction de maisons ouvrières louées à des taux abordables, ventes de terrains pour la construction de pavillons, etc.³⁴⁰). Dans l'ensemble toutefois, ces initiatives resteront isolées et sans grande envergure³⁴¹. Globalement, les logements sont trop petits, mal équipés, mal aérés et décrits souvent comme très près d'être des taudis³⁴².

Annie Fourcaut nous décrit aussi la deuxième journée de travail des femmes qui, tard en soirée, doivent encore laver la layette pour le lendemain, le samedi faire tremper la lessive qu'on fera bouillir le dimanche dans la lessiveuse, raccommoder et repasser les vêtements, etc., ce qui, encore une fois, réduit considérablement les espérances d'une vie privée agréable³⁴³. La journée de ces ouvrières est souvent décrite comme s'étendant de cinq heures ou cinq heures et demie du matin à onze heures du soir³⁴⁴. La durée et la pénibilité du travail imposent souvent que les soins aux enfants soient quelque peu négligés, et une surintendante qui fut aussi « visiteuse d'hygiène » nous décrit « les méfaits du travail en usine pour les femmes » : « foyers mal tenus, enfants malpropres pour la plupart, livrés à la rue, alimentation déplorable faute de temps »³⁴⁵.

Il est important de rappeler, à cet égard, que les équipements ménagers des familles ouvrières françaises seront pour le moins sommaires, jusqu'à la fin des années 1950. Ainsi, en 1951, seulement 8 % des ménages possédaient une auto, 0,9 % la télévision, 3,3

³³⁸ P. ARIÈS et G. DUBY (dir.), *Histoire de la vie privée*, t. 5, « De la Première Guerre mondiale à nos jours », *op. cit.*, note 282, p. 293-296.

³³⁹ P. ARIÈS et G. DUBY (dir.), *Histoire de la vie privée*, t. 5, « De la Première Guerre mondiale à nos jours », *op. cit.*, note 282, p. 297-298.

³⁴⁰ P. ARIÈS et G. DUBY (dir.), *Histoire de la vie privée*, t. 4, « De la Révolution à la Grande Guerre », *op. cit.*, note 93, p.335-381.

³⁴¹ A. FOURCAUT, *Femmes à l'usine en France dans l'entre-deux-guerres*, *op. cit.*, note 281, p. 32 ;

³⁴² *Id.*, p. 135.

³⁴³ *Id.*, p. 63, 71, 190.

³⁴⁴ *Id.*, p. 102, 126

³⁴⁵ *Id.*, p. 132.

% un réfrigérateur, 8,5 % une machine à laver et 6,3 % un aspirateur³⁴⁶. L'eau courante et l'électricité dans les logements ouvriers n'arriveront, dans plusieurs cas, que dans les années 1940-1950. Les historiens de la vie privée constatent que, jusqu'aux années 1950, des écarts substantiels sépareront les logements ouvriers des résidences bourgeoises³⁴⁷. Le recensement de 1954 montre que seulement 54 % des logements ont l'eau courante et 26,6 % ont encore des wc extérieurs, alors que seulement 10,4 % ont une baignoire ou une douche et à peu près autant un chauffage central³⁴⁸. En ce sens, il est permis d'affirmer que la démocratisation de la vie privée constitue un phénomène récent, sans doute trop récent pour que la pérennité de ces changements soit véritablement assurée, comme le montrent les reculs actuels enregistrés sur plusieurs points essentiels de la vie privée.

Dans le paysage industriel décrit par Linhart au début des années 1970, il y a encore les fameux foyers mis en place par les grandes sociétés industrielles et où vivaient les travailleurs immigrants. D'abord, il était hors de question de faire venir la conjointe pour y vivre avec le travailleur embauché. Ensuite, il était formellement interdit d'y accueillir des femmes, ce qui ne permet guère le développement de composantes essentielles de la vie privée³⁴⁹. Finalement, toute attitude contestataire de la part des ouvriers concernés pouvait se traduire par un renvoi³⁵⁰. C'est donc la discipline de caserne qui y régnait... D'autres travailleurs étrangers dormaient dans des chambres ou des garnis où on les entassait par groupes de trois ou quatre³⁵¹.

Au Québec, les conditions de logement pour les ouvriers et les gagne-petit seront très difficiles, surtout dans la période qui précède les années 1960. Encore une fois, les écarts incroyables entre les taudis de l'est de la ville, où habitent les ouvriers francophones, et les maisons cossues de l'ouest de la ville, où les riches familles d'industriels anglophones possèdent leur magnifique demeure, illustrent le caractère de classes, qui ici se double d'une caractéristique nationale, des écarts en matière de vie privée³⁵². La romancière canadienne Gabrielle Roy a magnifiquement exprimé les conditions misérables des ouvriers montréalais de cette période dans son roman *Bonheur d'occasion*³⁵³.

³⁴⁶ Michel VERRET, *L'espace ouvrier*, Paris, Armand Collin, 1979, p. 27, cité par A. FOURCAUT, *Femmes à l'usine en France dans l'entre-deux-guerres*, *op. cit.*, note 281, p.63.

³⁴⁷ P. ARIÈS et G.DUBY (dir.), *Histoire de la vie privée*, t. 5, « De la Première Guerre mondiale à nos jours », *op. cit.*, note 282, p. 54.

³⁴⁸ P. ARIÈS et G. DUBY (dir.), *Histoire de la vie privée*, t. 5, « De la Première Guerre mondiale à nos jours », *op. cit.*, note 282, p. 57.

³⁴⁹ R. LINHART, *L'établi*, *op. cit.*, note 281, p. 62, 82, 100-101, 106, 112.

³⁵⁰ *Id.*, p. 112.

³⁵¹ *Id.*, p. 63

³⁵² Voir sur la question du logement au Québec, Jean SIMONEAU (dir.) *Avant de se retrouver tout nu dans la rue*, coll. Aspects, Montréal, Parti pris, 1977, 440 p. ; EZOP-Québec, *Une ville à vendre*, t. 1-4, Québec, Conseil des œuvres et du bien-être de Québec, 1972.

³⁵³ Gabrielle ROY, *Bonheur d'occasion*, Montréal, Éditions Beauchemin, 1975.

Par ailleurs, au fur et à mesure du développement industriel, l'urbanisme exigera une séparation de plus en plus poussée entre les zones industrielles et les zones d'habitation, ce qui provoquera une augmentation des temps de transport pour les travailleurs³⁵⁴. La tension entre le caractère public des transports en commun et le caractère privé des déplacements en automobile marque fort bien les tensions entre le champ du public et celui du privé dans nos sociétés modernes. Cet exemple montre aussi comment les grandes sociétés privées actives dans le secteur de l'énergie, de la construction automobile et des transports poussent à la roue de la privatisation de la société.

En France durant une grande partie du siècle, la faiblesse des revenus impose encore des formes de vie commune ou de concubinage qui expliquent en grande partie la situation des couples à ce moment³⁵⁵. Toutefois, les historiens de la vie privée mettent, de leur côté, l'accent sur des modifications substantielles de la famille, sa privatisation ou sa désinstitutionnalisation, dans la mesure où les rapports entre les hommes et les femmes se sont quelque peu modifiés, la tendance étant de constituer des couples plus informels où le mariage ne joue plus un rôle central. Le concubinage, qui précède souvent le mariage, est de plus en plus dicté par le sentiment amoureux, plutôt que par les seules visées stratégiques des parents, bien que ces considérations ne soient pas totalement absentes, surtout dans les milieux bourgeois. L'égalité juridique des hommes et des femmes constitue d'ailleurs une réalité fort récente dans la plupart des sociétés occidentales. Le droit des femmes de contrôler leur corps et le droit à l'avortement sont des phénomènes encore plus récents, arrachés de hautes luttes. Toutefois, la part des femmes dans les activités privées (soins aux enfants et entretien ménager, par exemple) demeure hors de proportion avec celle des hommes, ce qui signifie encore des journées de travail beaucoup plus longues pour les femmes.

Ajoutons à ce portrait dessiné trop rapidement le fait que, à l'intérieur même des familles, les individus gagnent le droit à leur propre vie privée. Si le XIX^e siècle fut celui de la famille, le XX^e siècle verra un lent et difficile passage vers l'individu comme unité fondamentale de la société³⁵⁶. La scolarisation plus poussée des populations ouvrières a sans conteste joué un rôle majeur à cet égard³⁵⁷.

Le notaire et le prêtre seront bientôt remplacés par le médecin, le psychologue ou le psychanalyste comme instruments de régulation de la société agissant à partir du champ de la vie privée. Le vêtement devient un instrument d'affirmation de la vie privée dans

³⁵⁴ P. ARIÈS et G. DUBY (dir.), *Histoire de la vie privée*, t. 5, « De la Première Guerre mondiale à nos jours », *op. cit.*, note 282, p. 32-35.

³⁵⁵ A. FOURCAUT, *Femmes à l'usine en France dans l'entre-deux-guerres*, *op. cit.*, note 281, p. 131, 154.

³⁵⁶ P. ARIÈS et G. DUBY (dir.), *Histoire de la vie privée*, t. 5, « De la Première Guerre mondiale à nos jours », *op. cit.*, note 282, p. 59-62.

³⁵⁷ P. ARIÈS et G. DUBY (dir.), *Histoire de la vie privée*, t. 5, « De la Première Guerre mondiale à nos jours », *op. cit.*, note 282, p. 69-74. Pour une appréciation des conséquences majeures découlant de la scolarisation et du contrôle des femmes sur leur propre corps, consultez Emmanuel TODD, *La troisième planète*, Paris, Éditions du Seuil, 1983, 252 p. ; *L'illusion économique*, coll. Folio actuel, Paris, Gallimard, 1999, 392 p. ; *Après l'Empire*, Paris, Gallimard, 2003, 233 p.

l'espace public, dans la mesure où il se singularise, sous la poussée toutefois de la marchandisation de tous les aspects de la vie sociale. Le culte du corps et la lutte contre le vieillissement deviennent des éléments majeurs de bien des sociétés occidentales. Il y a là un paradoxe intéressant. Comme des historiens de la vie privée le remarquent :

*Pourtant, par un ultime retournement, ce souci central de la vie privée qu'est la crainte de la maladie et la volonté de la conjurer est aussi le lieu privilégié de multiples politiques publiques. Rien n'est aussi privée que la santé, et pourtant rien n'est pris en charge socialement d'aussi bon gré. Le domaine de la santé relève simultanément et indissociablement de la sphère privée et de la sphère publique.*³⁵⁸

Mais la question des canons de l'esthétique corporelle est aussi marquée par une empreinte qui découle des classes sociales et de leurs luttes. Comme Pierre Bourdieu le remarque :

*Le corps devient l'enjeu d'une lutte dont la finalité est l'acceptation de la condition de dominé (celui qui soumet son corps au regard d'autrui) et l'intégration dans la société. Cette lutte visant à imposer les normes de perception du groupe dominant s'identifie à la lutte des classes dans la mesure où il s'agit d'imposer les caractéristiques d'un groupe après les avoir légitimées et fait reconnaître comme exemplaires.*³⁵⁹

Il en est de même de l'alimentation et de la gastronomie où les différences de classes continuent de structurer les modes de consommation³⁶⁰.

Vu l'individualisation accélérée de la société, du recul de l'État sous la poussée des grands conglomérats, qui dominent maintenant à peu près tous les secteurs économiques, de nouveaux mécanismes de régulation sociale associés au marché prennent une importance considérable. Les industries médiatiques, culturelles et communicationnelles, qui occupent maintenant une grande partie du temps de loisir des populations occidentales, dissolvent de plus en plus les frontières devenues poreuses entre les espaces publics et privés. La vie privée de certains segments de la population devient une source importante de revenus pour les personnes qui font partie de ces segments, et pour une certaine catégorie de médias³⁶¹.

³⁵⁸ P. ARIÈS et G. DUBY (dir.), *Histoire de la vie privée*, t. 5, « De la Première Guerre mondiale à nos jours », *op. cit.*, note 282, p. 94.

³⁵⁹ Pierre BOURDIEU, « Remarques provisoires sur la perception sociale du corps », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 14, avril 1977.

³⁶⁰ P. ARIÈS et G. DUBY (dir.), *Histoire de la vie privée*, t. 5, « De la Première Guerre mondiale à nos jours », *op. cit.*, note 282, p. 276-284.

³⁶¹ Albert DU ROY, *Le carnaval des hypocrites*, Paris, Éditions du Seuil, 1997, 221 p. ; Philippe BILGER, *Plaidoyer pour une presse décriée*, Paris, Filipacchi, 2001, 124 p.

VII.3 La sphère personnelle

La volonté des entreprises industrielles d'avoir accès à des renseignements qui sont associés à la sphère personnelle ne se démentira pas durant cette période, et ira même en augmentant tout au long du siècle. Justifiée ou expliquée par l'obligation légale de respecter l'intégrité physique et psychologique des salariés, les entreprises essaieront constamment d'avoir accès à des renseignements sur la santé des personnes, par exemple.

Face à l'État, les individus parviendront plus facilement à faire reconnaître que des informations sensibles qui concernent leur corps ou d'autres aspects de leur personne constituent un domaine dans lequel l'État ne saurait s'immiscer sans devoir obtenir les autorisations judiciaires requises et sans justifier son intrusion au nom d'intérêts jugés prééminents³⁶².

VII.4 La sphère informationnelle

Il semble évident que la sphère informationnelle des individus deviendra de plus en plus un enjeu de société tout au long du siècle. Plus spécifiquement, la marchandisation poussée de la société fait de l'information sur les individus une donnée stratégique de grande valeur. Mais là encore, il nous semble que les milieux de travail continuent d'être, pour les travailleurs et les membres des classes populaires, le point où se focalise la lutte pour le respect de la vie privée.

Déjà, dans la France du début du siècle, la possibilité pour les travailleurs et travailleuses de lire des journaux politiques ou de la « littérature avancée », pour reprendre le qualificatif utilisé par une surintendante, n'est guère respectée dans les établissements industriels de cette époque, par crainte des représailles qui pourraient s'ensuire³⁶³.

Linhart rappelle aussi que les entreprises Citroën exigeaient la production du casier judiciaire des travailleurs embauchés, et ce, dans les quinze jours de leur embauche³⁶⁴.

Mais au-delà de ces expériences historiquement situées, il est clair que le droit des individus de protéger des renseignements de nature personnelle a progressé durant ce siècle, même si ces progrès sont en dent de scie³⁶⁵ et que l'introduction des nouvelles

³⁶² Pour la jurisprudence canadienne, consultez les arrêts suivants : *R. c. Arp*, [1998] 3 R.C.S. 339 ; *R. c. Stillman*, [1997] 1 R.C.S. 607 ; *R. c. Pohoretsky*, [1987] 1 R.C.S. 945 ; *R. c. Dymont*, préc. cit., note 2 ; *R. c. Borden*, [1994] 3 R.C.S. 145. *R. c. Dersch*, [1993] 3 R.C.S. 768 ; *R. c. Simmons*, [1988] 2 R.C.S. 495.

³⁶³ A. FOURCAUT, *Femmes à l'usine en France dans l'entre-deux-guerres*, op. cit., note 281, p. 143.

³⁶⁴ R. LINHART, *L'établi*, op. cit., note 281, p. 54.

³⁶⁵ Au Canada, les juges de la Cour suprême ont associé le droit de protéger ces aspects de la vie privée au droit à la liberté, garanti par l'article 7 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Toutefois, cette reconnaissance s'est faite avec de fortes dissensions. Voir les arrêts *R. c. O'Connor*, [1995] 4 R.C.S. 411 et *Godbout c. Longueuil*, [1997] 3 R.C.S. 844. Il fut décidé que le choix de divulguer ou non son orientation sexuelle ou d'organiser sa vie amoureuse à sa guise constituait des éléments de ce droit.

technologies de l'information et de la communication (NTIC) risque d'avoir un impact négatif à cet égard, comme nous le verrons plus loin³⁶⁶.

VII.5 Les sociétés du « capitalisme étatique et bureaucratique »

Nous n'étudierons pas les sociétés du « capitalisme bureaucratique », appelées historiquement les sociétés communistes ou du « socialisme réel ». Ces sociétés, pour l'essentiel totalitaires, n'offraient qu'un mince espace au développement de la vie privée des individus. Au nom d'un prétendu bien commun, l'État était autorisé à faire les intrusions les plus graves dans la vie privée des individus, surtout s'ils appartenaient aux classes populaires ou à l'opposition³⁶⁷.

VII.6 L'introduction des NTIC et ses conséquences

Un grand nombre d'auteurs se sont penchés sur l'introduction des nouvelles technologies de l'information et de la communication pour tenter d'en mesurer les conséquences du point de vue de la protection de la vie privée. Nous n'avons pu encore dépouiller cette masse imposante de documents et il s'agira sans aucun doute des prochaines étapes de la recherche³⁶⁸. Les éléments de réflexion qui suivent constituent donc une première appréciation du phénomène, et, comme tout exercice de ce genre, les conclusions tirées ne peuvent être que provisoires. Le lecteur devra donc tenir compte de cette mise en garde.

VII.6.1 Un changement qualitatif ou d'échelle ?

Les tenants de l'euphorie technologique voient dans l'introduction des NTIC une chance inouïe pour le savoir, sans trop mesurer les conséquences de ce développement sur les espaces de la vie privée³⁶⁹. Les pessimistes et les esprits chagrins, eux, ont plutôt tendance à considérer ces nouvelles technologies comme une menace inacceptable pour la protection de la vie privée. Qui plus est, les NTIC constitueraient un tel changement d'échelle, un saut qualitatif d'une telle importance, que de nouvelles protections

³⁶⁶ *Infra*, Section VII.6.

³⁶⁷ Sur ces questions, consultez P. ARIÈS et G. DUBY (dir.), *Histoire de la vie privée*, t. 5, « De la Première Guerre mondiale à nos jours », *op. cit.*, note 282, p. 183-201 ; AMNESTY INTERNATIONAL, URSS, *Les prisonniers d'opinion*, Paris, Mazarine, 1980, 306 p ; Élisabeth ANTÉBI, *Droit d'asiles en Union soviétique*, Paris, Julliard, 1977, 284 p. ; COMITÉ DE DÉFENSE DES PERSONNES INJUSTEMENT POURSUIVIE (V.O.N.S.), *Procès à Prague*, Paris, François Maspero, 1980, 190 p. ; Vladimir BOUKOVSKY, *Cette lancinante douleur de la liberté*, Paris, Le Livre de poche, 1982, 253 p. ; Alexandre SOLJÉNITSYNE, *L'archipel du Goulag*, Paris, Éditions du Seuil (3 tomes).

³⁶⁸ Pour un examen fouillé de cette littérature, consultez Cynthia CHASSIGNEUX, *L'encadrement juridique du traitement des données personnelles sur les sites de commerce en ligne*, Thèses de doctorat, Université Panthéon-Assas (Paris II)/Université de Montréal, 2003, p. 11-28 et bibliographie p. 292-333.

³⁶⁹ Pour un exposé typique de cette vision euphorisante, consultez Nicholas NEGROPONTE, *L'homme numérique*, Paris, Robert Laffont, 1995, 291 p. Pour une critique de cette vision, consultez Philippe BRETON, *Le culte d'Internet*, coll. Sur le vif, Paris, La Découverte, 2000, p. 27-32.

devraient sans tarder être mises en place, afin de préserver ce qui peut encore l'être dans le champ de la vie privée des individus³⁷⁰.

Pour tenter de tordre le cou à certaines de ces conceptions idéalistes, il serait peut-être opportun d'examiner si la vision de classes qui, jusqu'alors, avait marqué l'appréciation pouvant être faite de la notion ou du concept de vie privée, constitue toujours une analyse pertinente.

Mais avant de ce faire, il nous semble qu'une approche historique conserve toute son actualité. À cet égard, un premier constat peut être réalisé : il y a longtemps déjà que les humains, et particulièrement les Occidentaux, ont rompu avec l'autarcie qui marquait les sociétés anciennes ; que la maîtrise du temps et de l'espace a conduit au rétrécissement du monde et à sa mise en réseau³⁷¹.

L'arrivée de l'ordinateur, dans les années 1970, allait toutefois relancer la crainte sinon la paranoïa tirée des métaphores orweilliennes. En 1974, Gérard Messadié publiait un ouvrage intitulé *La fin de la vie privée*³⁷². Les intitulés de ses chapitres donnent une idée du ton de l'ouvrage : « L'enfer des fichiers », « Arbitraire et durée des fichiers », « L'épidémie électronique », etc. La jaquette de l'ouvrage nous livre les prédictions apocalyptiques de l'auteur à propos des conséquences de l'informatique, et la citer nous évitera de reproduire les trop nombreuses « perles » de la même eau que renferme cet ouvrage :

Les fichiers sont de plus en plus nombreux, de mieux en mieux tenus. Bientôt, grâce à l'ordinateur, ils pourront être réunis en un seul fichier central. Il n'y aura plus alors de secret. Plus de vie privée. [...] Demain, quelques hommes, quelques fonctionnaires disposeront du pouvoir exorbitant de tout savoir sur tous les autres. Et pour toujours. Car la mémoire électronique ne connaît pas la défaillance. Elle ne sait pas ce que pardonner veut dire. C'est grave. Car sans pardon, il n'est pas de vie sociale possible.

³⁷⁰ Un grand nombre d'auteurs issus tant du domaine de la sociologie politique que du droit ont théorisé sur cette problématique. Pour un aperçu de ce type de point de vue, consultez, dans le champ de la sociologie politique, Patrick J. BRUNET, « Espaces public et privé sur Internet : érosion des frontières identitaires et fin de la vie privée », dans Patrick J. BRUNET (dir.), *Éthique et Internet*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2002, p. 37-66 ; Solveig GODELUCK, *La géopolitique d'Internet*, Paris, La Découverte, 2002, p. 125-144 ; Pierre MOUNIER, *Les maîtres du réseau*, Paris, La Découverte, 2002, p. 144-152 ; Dominique NORA, *Les conquérants du cybermonde*, Paris, Calman-Lévy, 1995, p. 118-120, 373-379 ; Serge PROULX, *La révolution Internet en question*, Montréal, Québec/Amérique, 2004, p. 106-121 ; Philippe ROSE et Jean-Marc LAMERE, *Menaces sur les autoroutes de l'information*, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 78-79, 146-156 ; Dominique WOLTON, *Internet et après ?*, coll. Champs, Paris, Flammarion, 2000, p. 108, 113-115 ; dans le domaine du droit, consultez Arnaud BELLEIL, *e-privacy*, Paris, Dunod, 2001, p. 44.

³⁷¹ J. BARROT, B. ELISSALDE ET G. ROQUES, *Europe, Europes, espaces en recomposition*, op. cit., note 3, p. 51.

³⁷² Gérard MESSADIÉ, *La fin de la vie privée*, Paris, Calman-Lévy, 1974, 219 p.

Mais cet exposé correspond-t-il à la réalité ? Autrement dit, les NTIC constituent-elles un changement qualitatif ou ne s'agit-il pas plutôt d'une simple restructuration des formes et des concepts ? En architecture, nous voyons que l'appartement bourgeois et privé du XIX^e siècle est maintenant devenu le lieu d'une pratique libérale publique (le cabinet du dentiste, celui de l'avocat, par exemple), ce que traduit la plasticité de ces formes ou de ces lieux³⁷³. N'en est-il pas ainsi avec nos vieux concepts de vie privée et de vie publique en matière informationnelle ?

Répondre à cette question exigera que nous examinions les divers domaines où s'affrontent les intérêts contradictoires de la société contemporaine qui mettent en cause la protection de la vie privée dans le cadre du déploiement des NTIC. Comme les auteurs de l'histoire de la vie privée le remarquent :

*La vie privée n'est pas une réalité naturelle, donnée depuis l'origine des temps ; c'est une réalité historique, construite de façon différente par des sociétés déterminées. Il n'y a pas une vie privée, aux limites définies une fois pour toutes, mais un découpage lui-même changeant de l'activité humaine entre la sphère privée et la sphère publique.*³⁷⁴

Il faudra donc tenir compte de cette réalité : qui les nouvelles technologies de l'information et de la communication menacent-elles principalement et comment ?

Il y a plusieurs éléments du champ de la vie privée qui font l'objet d'une redéfinition ou d'une restructuration, compte tenu de l'invasion des NTIC. Pour pouvoir porter un jugement éclairé sur la question, il faudra faire un examen détaillé de toutes les composantes du champ, ce que nous ne pouvons faire à cette étape-ci de la recherche. En matière de données personnelles, Arnaud Belleil remarque que « le problème prioritaire » n'est peut-être plus celui d'un *Big Brother* étatique, « mais celui de la prolifération de *Little Brothers* privés »³⁷⁵. Cette réalité nous montre surtout que la privatisation de la société voulue par plusieurs conduirait à la fin de la vie privée ; mais elle montre encore que les NTIC n'échappent pas aux classes sociales et à leurs luttes. En effet, d'une part, la marchandisation tant redoutée des données personnelles ne peut toucher que des groupes ou des fractions de groupes qui sont économiquement intéressants pour les annonceurs et autres acheteurs de données personnelles et, d'autre part, ce sont ces mêmes personnes qui ont le plus de moyens et qui pourront sans doute « s'offrir le luxe de l'anonymat », comme le rappelle encore Arnaud Belleil³⁷⁶.

Ce point de vue est aussi repris par Manuel Castells qui note encore que si les NTIC peuvent être utilisés à des fins de surveillance, elles peuvent également permettre aux

³⁷³ J. BARROT, B. ELISSALDE ET G. ROQUES, *Europe, Europes, espaces en recomposition, op. cit.*, note 3, p. 98.

³⁷⁴ P. ARIÈS et G. DUBY, *Histoire de la vie privée*, t. 5, « De la Première Guerre mondiale à nos jours », *op. cit.*, note 282, p. 15.

³⁷⁵ A. BELLEIL, *e-privacy, op. cit.*, note 370, p. 2.

³⁷⁶ *Id.*, p. 16.

citoyens de « renforcer leur contrôle sur l'État, en les mettant en mesure d'accéder de plein droit à l'information dans des banques de données publiques, d'entrer en interaction « en ligne » avec leurs représentants politiques, d'assister en direct aux séances des assemblées politiques et finalement de les commenter sur le vif ». C'est pourquoi Castells dira que « nos sociétés ne sont pas des prisons disciplinées, mais des jungles chaotiques »³⁷⁷. Pour Castells, les NTIC ne font donc qu'amplifier les tendances intrinsèques des structures sociales et des institutions. C'est pourquoi, il constate que le problème principal n'est pas dans les logiques étatiques de surveillance, mais bien dans la concentration d'informations sur les individus par les grandes firmes et dans la création d'un marché pour les données personnelles. Or, la privatisation de la société vue comme la tentative de protéger à tout prix la vie privée ne pourrait qu'amplifier ce phénomène.

Remarquons encore, par exemple, que les nouvelles formes de protection de la vie privée pratiquées par les classes bourgeoises (de la ville fermée américaine à l'installation de caméras de surveillance à l'entrée des immeubles cossus) pour se prémunir des menaces présumées, associées à l'altérité, aux « classes dangereuses », ne sont, de fait, à notre avis, qu'une mise à l'écart du regard de la société sur leurs propres privilèges. Comme Barrot, Elissalde et Roques le constatent, dans une autre perspective, « [l]e zonage, l'autorégulation correspondent à des processus de séparation, dont les acteurs attendent un bénéfice, de façon à ce que chacun "garde ses distances" »³⁷⁸. Mais cette démarche en est aussi une d'extension de l'espace privé au détriment de l'espace public. Comme des auteurs le remarquent, à propos de la surveillance des lieux privés par des caméras de surveillance :

*[...] actuellement, on assiste à un prolongement de l'espace privé dans l'espace public. Le privé pénètre de façon plus ou moins opaque, plus ou moins réglementée, les espaces à usage public. Les institutions privées s'approprient symboliquement l'espace public se trouvant dans le prolongement du « lieu à risque » qu'elles ont préalablement –et unilatéralement- défini. On assiste alors à une forme de privatisation de l'espace public mais sans que la frontière entre l'« espace privé » et l'« espace public » ne soit clairement tracée.*³⁷⁹

Pour aller à l'essentiel, nous pourrions donc résumer notre perception actuelle de la réalité autour de deux idées maîtresses. La première, c'est que les NTIC ne constituent pas véritablement un saut qualitatif, sauf dans l'esprit des chauds partisans de la vie privée. Comme François Heinderyckx le rappelait récemment :

En fait, le web ne constitue pas, comme tel, une source d'information, mais plutôt un moyen commode (parce que ne nécessitant pas de déplacement) d'accéder aux

³⁷⁷ Manuel CASTELLS, *L'ère de l'information*, t. 2, « Le pouvoir de l'identité », Paris, Fayard, 1999, p. 362.

³⁷⁸ J. BARROT, B. ELISSALDE et G. ROQUES, *Europe, Europes, espaces en recomposition*, op. cit., note 3, p. 165.

³⁷⁹ Valérie NOVEMBER, Francisco KLAUSER et Jean RUEGG, « Risques sous surveillance : une analyse géographique de l'utilisation de la vidéosurveillance », (2002) 4 *Éthique publique* 153.

*sources existant par ailleurs. Bien que la convivialité ou la fonctionnalité puissent se voir spectaculairement améliorés par la numérisation et les interfaces web, l'intérêt, la fiabilité et la pertinence des sources ne se trouvent pas fondamentalement modifiés par cette transposition qui ne constitue qu'un nouveau vecteur de diffusion, de distribution d'un produit ou d'une gamme de produits préexistants.*³⁸⁰

En fait, poser la question de l'utilisation sans restriction de ces informations non vérifiées nous renvoie à la confusion entre la redondance de l'information et sa pertinence. Comme Arnaud Belleil le remarque :

*Paradoxalement, aujourd'hui, l'une des menaces pour les individus liées au traitement des données personnelles ne provient pas uniquement du nombre excessif de données traitées mais aussi de leur insuffisance, des approximations et donc des erreurs qui en découlent.*³⁸¹

Par ailleurs, les moteurs de recherche s'avèrent des outils très imparfaits, compte tenu de leur structure d'élaboration et de fonctionnement³⁸².

Mais la question de la pertinence des informations utilisées est, pour l'essentiel, prise en compte par le droit, qui peut y apporter des réponses relativement satisfaisantes, dans les limites de ses contingences idéologiques et politiques³⁸³. À cet égard, Bernard Edelman a démontré, de manière convaincante, que le droit, et en particulier le droit français, avait déjà achevé la patrimonialisation de la vie privée, la faisant entrer dans la sphère économique et permettant aux individus d'en disposer comme toute autre valeur de ce type. Associant intimement cette scorie juridique à propos de la vie privée au mode de production marchand, Edelman note que la vie privée comme composante de la propriété privée implique forcément que la volonté du sujet devient déterminante, qu'il peut y renoncer pour les bénéfices qu'il en espère³⁸⁴. Dès lors, la question de la vie privée devient bien davantage une question de droit commercial ou de droit de la consommation que de droit fondamental *stricto sensu*.

Certes, il peut être difficile de faire la preuve d'une utilisation d'informations non pertinentes. Mais le phénomène n'est pas nouveau ; il était aussi difficile d'établir qu'une

³⁸⁰ François HEINDERYCKX, *La malinformation*, coll. Quartier Libre, Bruxelles, Éditions Labor, 2003, p. 16. Un point de vue semblable est dégagé par Arnaud BELLEIL dans *e-privacy, op. cit.*, note 370, p. 34-35.

³⁸¹ Arnaud BELLEIL, *e-privacy, op. cit.*, note 370, p. 26.

³⁸² Pierre LAZULY, « Le monde selon Google », dans *Le Monde Diplomatique*, octobre 2003, p. 28-29.

³⁸³ Au Québec, la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels*, à son article 72, et la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*, à son article 11, prévoient de telles obligations en matière de mise à jour, d'exactitude et de complétude pour assurer la pertinence des informations utilisées pour une fin licite.

³⁸⁴ Bernard EDELMAN, *La personne en danger*, coll. Doctrine juridique, Paris, Presses Universitaires de France, 1999, p. 109-161.

entreprise avait violé votre droit à l'intimité en retenant les services d'un détective privé qui avait exploré les moindres recoins de votre vie privée...

La deuxième idée maîtresse, c'est que les groupes et les classes sociales continuent de structurer les NTIC, que ces dernières non seulement demeurent profondément élitistes, dans le sens que la qualité et la pertinence de l'information sont « *in fine*, directement proportionnées au niveau social de l'individu, entendu comme la combinaison de ses moyens financiers, de son niveau d'éducation et de sa maîtrise des technologies »³⁸⁵ [ce qu'on a parfois appelé la « fracture numérique » (*digital divide*)], mais, plus encore, que s'il y a menace à la vie privée des individus issus des classes populaires, c'est dans le monde du travail, celui des salariés ou pseudo-travailleurs autonomes, que ces dangers se réalisent principalement, et non dans celui de la consommation. En effet, l'escalade des atteintes en matière de vie privée des consommateurs issus du prolétariat ou des classes populaires, par le profilage ou d'autres moyens encore plus invasifs, se heurtera très rapidement au fait que les annonceurs et publicistes s'intéressent peu à ce type de consommateurs, qu'ils ne constituent pas un créneau intéressant et rentable. Comme Heinderyck le relève encore, c'est notre qualité de consommateur qui fait de nous la cible potentielle de ces offensives marchandes³⁸⁶, mais encore faut-il que nos revenus et notre culture nous situent dans un créneau « attractif », pour reprendre cet affreux anglicisme.

Il ne semble pas faire de doute que ce sont les transformations, dans le monde du travail, à partir des années 1980, alors que l'informatique fait son entrée dans les établissements commerciaux et industriels, qui amèneront les modifications les plus importantes du point de vue de la vie privée des personnes qui y travaillent. C'est donc là, à notre avis, que se situent les principaux enjeux qui concernent la protection de la vie privée.

Récemment, des organisations syndicales québécoises traçaient un portrait peu reluisant de la protection de la vie privée. On constate que les employeurs, même quand il s'agit d'organismes publics, profitent des lacunes et silences de la loi pour utiliser la vidéosurveillance des salariés, mettre en place des logiciels permettant de connaître l'utilisation que font les salariés du réseau Internet, quand ce n'est pas l'utilisation de badges électroniques qui assurent de savoir à tout moment où se trouvent les salariés dans l'établissement. Pour les camionneurs, les systèmes GPS déjà implantés dans plusieurs entreprises constituent des mouchards fort efficaces. Dans les centres d'appel où dans les organismes qui réalisent des communications avec le public, des systèmes d'écoute, « pour améliorer la qualité des services », nous dit-on, sont déjà en place.

Un auteur qui s'est penché sur la question dans le cadre d'une thèse de doctorat, réalisée récemment, est arrivé aux mêmes conclusions. Pour François Fortier, il est clair que c'est sur le terrain du travail que se posent les principales difficultés liées à l'utilisation des NTIC³⁸⁷.

³⁸⁵ F. HEINDERYCKX, *La malinformation, op. cit.*, note 379, p. 14.

³⁸⁶ F. HEINDERYCKX, *La malinformation, op. cit.*, note 379, p. 19.

³⁸⁷ François FORTIER, *Citoyens sous surveillance, la face cachée d'Internet*, Montréal, Écosociété, 2002, 128 p.

Cette réalité ancre donc encore davantage la question de la protection de la vie privée dans une perspective nettement liée aux classes sociales. Les bénéfices qui résultent des procédés électroniques de surveillance des salariés nous semblent donc être le véritable enjeu qui touche à la protection de la vie privée pour les membres des classes populaires.

Mais, à cet égard, les grands ténors de la protection de la vie privée sont généralement fort peu loquaces, ce qui traduit et trahit leurs propres intérêts et points de vue.

Les crises que les restructurations du capital produisent en Occident ont été très bien décrites par les sciences sociales et les courants de la pensée critique contemporaine : déconstruction du monde du travail, affaiblissement des défenses ouvrières, etc.³⁸⁸. Or, ces conditions se combinent, permettent et justifient les atteintes à la vie privée des salariés. Elles sont le terreau dans lequel se développent les atteintes à la vie privée des salariés.

Même en supposant que nous ayons raison et que le débat essentiel à l'égard de la vie privée se situe dans le monde du travail, il ne faudrait pas pour autant jeter le bébé avec l'eau du bain. En effet, si toute technologie est façonnée par les rapports sociaux desquels elle est issue, elle offre également l'occasion sinon le moyen du changement social. C'est cette vision dialectique des choses qui doit prévaloir, lorsque nous sommes appelés à juger d'une technologie, car elle est la seule à étudier d'un point de vue d'ensemble le phénomène.

L'autre enjeu corrélativement lié au premier est celui de la transparence des institutions et de la société en général. À cet égard, la transparence des administrations publiques ne semble pas une vertu encore très répandue. En témoignent les limites imposées à la capacité des salariés d'avoir accès à des informations médicales détenues par les entreprises sur leur compte, les difficultés éprouvées par les organisations syndicales à obtenir les renseignements nécessaires à leur pleine participation à la gestion des conventions collectives, etc.³⁸⁹.

Par ailleurs, il faut constater que la transparence, dans l'esprit des grandes sociétés industrielles ou commerciales ne semble aller que dans un sens. Le jour où la bourgeoisie et les classes dominantes ne se contenteront plus d'une belle vitrine informatique, genre site web, agrémentée d'une pieuse déclaration d'intention, style code de bonne conduite, et que seront rendus accessibles tous les renseignements dits stratégiques (dont évidemment les salaires et autres avantages exorbitants octroyés aux cadres et dirigeants) un progrès sensible aura été fait en matière de démocratisation de la société. Mais justement, et comme nous l'avons vu, le concept de vie privée est aussi le coupe-feu pour

³⁸⁸ Luc BOLTANSKI et Ève CHIAPELLO, *Le nouvel esprit du capitalisme*, coll NRF essais, Paris, Gallimard, 2000, 843 p. ; Viviane FORRESTIER, *L'horreur économique*, Paris, Fayard, 1996, 215 p.

³⁸⁹ CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX (CSN), *Mémoires présenté à la Commission de la culture dans le cadre de la consultation générale à l'égard du document intitulé Une réforme de l'accès à l'information : le choix de la transparence*, tapuscrit, 4 septembre 2003, 19 p.

empêcher que la société ne puisse voir et apprécier les privilèges exorbitants que les bourgeois se concèdent à eux-mêmes.

En ce qui concerne les institutions elles-mêmes, constatons que depuis les événements-prétextes du 11 septembre 2001, les lois ont renforcé l'opacité de fonctionnement de l'État, nous ramenant fort loin en arrière.

VIII. Pour conclure provisoirement

*Entre le public et le privé, l'équilibre est précaire et sans cesse reformulé par la théorie politique.*³⁹⁰

L'historien Philippe Braunstein s'interrogeait, dans un chapitre du tome 2 de *L'histoire de la vie privée*, que nous avons si souvent citée, sur la signification du vêtement dans l'histoire, sur son rapport entre sa symbolique sociale et sa symbolique personnelle, et il se demandait alors « si la vie privée ne serait pas toujours la face cachée des apparences ». À la veille de conclure le présent texte, nous nous croyons fondé d'affirmer plutôt que la vie privée n'est que l'expression matérielle et symbolique des rapports de pouvoir dans la société ; ce n'est que le nom que nous donnons aux privilèges des uns à l'égard des droits des autres. En effet, si un constat peut être fait à la suite de notre voyage rapide dans l'histoire de certaines sociétés occidentales, c'est bien celui d'une structuration fondamentale de la vie privée en fonction des classes et groupes sociaux. Si le XIX^e siècle fut celui où la classe ouvrière ne connut aucune reconnaissance de sa vie privée, c'est aussi parce que les ouvriers étaient absents de la vie politique, qu'ils étaient invisibles politiquement et socialement. Ils n'avaient pas besoin de défendre leur vie privée face à l'État, car l'État ne s'intéressait pas à eux. Si le XX^e siècle a modifié les choses, c'est simplement en accentuant le caractère de classe de la vie privée. En effet, à l'exclusion brutale des travailleurs et de tous ceux qui produisent la richesse des sphères de protection de la vie privée, dans les modes de production antérieurs, semble avoir succédé une structuration différenciée, mais reposant néanmoins fondamentalement sur les classes sociales, de tous les éléments ou de toutes les composantes ou de toutes les sphères de la vie privée.

C'est pourquoi, lors du séminaire de Paris, nous avons utilisé une formule volontairement provocatrice en indiquant que les ouvriers, les travailleurs et les membres des couches populaires avaient autant intérêt à se faire les propagandistes de la vie privée qu'ils avaient intérêt à défendre la propriété, c'est-à-dire aucun... Cette formule lapidaire avait cependant le mérite de mettre en évidence les contradictions et malentendus qui se cachent sous la volonté de certains de réduire l'espace public qui assure la transparence de nos sociétés et, en définitive, la démocratie.

Certes, la constellation médiatique et le monde de l'édition qui prétendent, bien à tort à notre avis, assurer seuls cette fonction de transparence, rencontrent de plus en plus de

³⁹⁰ P. ARIÈS et G. DUBY (dir.), *Histoire de la vie privée*, t. 4, « De la Révolution à la Grande Guerre », *op. cit.*, note 93, p. 563.

difficultés à jouer correctement leur rôle, ce qui entretient non seulement un fort et souhaitable courant critique à leur endroit³⁹¹, mais aussi le cynisme et le désabusement³⁹². Mais les problèmes des uns ne sauraient justifier les ambitions démesurées et dangereuses des autres, surtout quand il s'agit d'un procédé-écran qui cache sa véritable nature.

Car, il faut bien se rendre compte que ce dont un certain nombre d'auteurs nous parlent, constitue rien de moins que des formes raffinées et modernes, soit, mais des formes tout de même, de censure. Or, cette censure non seulement freine sinon bloque l'évolution politique des sociétés, mais aussi de la science. Comme Pierre Ponsot le remarque, en ce qui concerne l'histoire, « [l]e progrès de la science historique désintéressée vaut bien quelques sacrifices des sentiments du « privé » et du « secret de famille ».³⁹³

La même dynamique vaut pour le monde du droit et le monde judiciaire, autres domaines où un double discours est souvent fort présent. Déjà, au XIX^e siècle, les âmes charitables de la bourgeoisie bien-pensante se scandalisaient de la publicité des procédures judiciaires « ces scandaleux débats judiciaires qui, dans nos cours, nos tribunaux, font retentir devant nos juges les mots d'adultère, d'impuissance, de viol, provoquant des enquêtes, des arrêts révoltants »³⁹⁴. Aujourd'hui, sous prétexte de préserver la vie privée, ne voit-on pas des organismes sérieux proposer de caviarder les décisions judiciaires et d'y effacer le nom des personnes qui sont en cause, compte tenu de l'impact présumé des nouvelles technologies de l'information et de la communication ? Au Canada, n'a-t-on pas vu un juge, sous prétexte du droit à l'égalité des hommes et des femmes, refuser que des accusés d'agressions sexuelles soient identifiés, jusqu'au prononcé du verdict, compte tenu qu'un « privilège » du même type est accordé aux femmes/victimes, par le *Code criminel*³⁹⁵ ?

On voit quel genre d'intérêts servent ces prétentions, mais ce qui peut ne pas apparaître aussi immédiatement et aussi clairement aux yeux des juristes, ce sont les conséquences de cette fermeture, sinon de ce « recroquevillement » de la société sur elle-même qu'ils nous proposent. Il suffit, par exemple, de voir les débats sans fin que provoque le faux

³⁹¹ Voir, parmi beaucoup d'ouvrages récents, Pierre BOURDIEU, *Sur la télévision et L'emprise du journalisme*, Paris, Raisons d'agir, 1996, 95 p.; Jacques BOUVERESSE, *Schmock ou le triomphe du journalisme, la grande bataille de Karl Krauss*, coll. Liber, Paris, Seuil, 2001, 229 p.; Jacques LE BOHEC, *Les mythe professionnels des journalistes*, coll. Communication, Paris, Éditions L'Harmattan, 2000, 395 p.; Karl POPPER, *La télévision : un danger pour la démocratie*, coll. Bibliothèques 10/18, Paris, Union générale d'édition, 1998, 93 p.; Arnaud-Aaron UPINSKY, *Enquête au cœur de la censure*, Monaco, Éditions du Rocher, 2003, 409 p.; Ignacio RAMONET, *La tyrannie de la communication*, coll. Folio actuel, Paris, Gallimard, 2001, 290 p.; « Le cinquième pouvoir », dans *Le Monde Diplomatique*, octobre 2003, p. 1, 26.

³⁹² Voir, aussi entre beaucoup d'autres, Daniel CARTON, « *Bien entendu...c'est off* », Paris, Albin Michel, 2002, 198 p.; François RUFFIN, *Les petits soldats du journalisme*, Paris, Les arènes, 2003, 271 p.; Jean-Pierre Tailleur, *Bévues de presse*, Paris, Éditions du Félin, 2002, 239 p.

³⁹³ Dans J.-B. DAUMAY, *Mémoires d'un militant ouvrier du Creusot (1841-1905)*, *op. cit.*, note 95, p. 13.

³⁹⁴ P. ARIÈS et G. DUBY (dir.), *Histoire de la vie privée*, t. 4, « De la Révolution à la Grande Guerre », *op. cit.*, note 93, p. 90-91.

³⁹⁵ *Regina v. Holway and Soul*, (1985) 22 C.R.R. 144.

secret de l'instruction en France pour se rendre compte du prix qu'il faut payer pour la non-transparence des débats judiciaires³⁹⁶.

Comme le montre encore l'exemple de la violence conjugale, dont l'un des traits distinctifs est son caractère privé, la protection de la vie privée poussée à son paroxysme pourrait fort bien desservir les catégories les plus vulnérables de la société. Ces sont d'ailleurs les sociétés les plus arriérées qui ont privatisé le pouvoir. Actuellement, ce sont encore les éléments les plus réactionnaires de la société, les néolibéraux, qui plaident pour la privatisation de pans entiers de la société. Si le slogan « tout est public (politique) » peut être le symptôme d'une société totalitaire, son pendant « le maximum de vie privée » est tout aussi conservateur. Le lien entre l'extension souhaitée de la sphère de la vie privée et la privatisation de la société est donc étroit et direct et ne sert qu'un projet de société où il n'y aura, en fait, plus de vie privée, du moins pour les travailleurs et les membres des couches défavorisées de la société.

Certes, il ne s'agit pas d'être naïf sur les enjeux économiques et politiques qui se cachent derrière le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication et le déploiement d'Internet³⁹⁷. Mais les remèdes proposés nous semblent pires que le mal à combattre. Les solutions suggérées nous semblent aussi empreintes d'un idéalisme naïf et dangereux. Elles expriment surtout un point de vue de classe que nous ne saurions partager.

³⁹⁶ Pour des appréciations récentes, consultez Éva JOLY, *Notre affaire à tous*, Paris, Les arènes, 2000, p. 15-17 ; Éric HALPHEN, *Sept ans de solitude*, Paris, Denoël, 2002, p. 40-41, 94-95, 97, 100-101, 113, 120-121, 177, 185-186 ; Laurence VICHNIEVSKY, *Sans instruction*, Paris, Stock, 2002, p. 74, 217-233 ; Jean-François BURGELIN et Paul LOMBARD, *Le procès de la justice*, Paris, Plon, 2003, p. 12, 34, 40-42 ; Emmanuel DERIEUX, *Droit de la communication*, 4^e éd., Paris, L.G.D.J., 2003, p. 494-498.

³⁹⁷ Philippe ROSE et Jean-Marc LAMERE, *Menaces sur les autoroutes de l'information*, Paris, L'Harmattan, 1996, 313 p. ; Solveig GODELUCK, *La géopolitique d'Internet*, Paris, La Découverte, 2002, 247 p.